



EPF BRETAGNE

Plusieurs propriétés sises rue des Ecoles et rue
Wilson à BINIC-ETABLES-SUR-MER (22)
Opération : 10-22007-1

Etude historique, documentaire et de vulnérabilité (INFOS) Estimation des coûts de curage et/ou déconstruction

Rapport

Réf : LB2700014 / 1099500-01

EVDE / ABS / ABS

23/08/2024



EPF BRETAGNE

Plusieurs propriétés sises rue des Ecoles et rue Wilson à BINIC-ETABLES-SUR-MER (22)
Opération : 10-22007-1

Etude historique, documentaire et de vulnérabilité (INFOS)
curage et/ou déconstruction

Estimation des coûts de

Pour cette étude, le pilote est Amaury BOUDIOS

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation/Supervision	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	23/08/2024	01	E. DELAHAIE		A. BOUDIOS		A. BOUDIOS	
		02						
		03						
		04						

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : LB2700014/ 1099500-01
Numéro d'affaire :	GMPA38640
Domaine technique :	27
Mots clé du thésaurus	ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET DE VULNERABILITE ESTIMATION DES COÛTS DE DECONSTRUCTION

GINGER BURGEAP Région Loire-Bretagne •
ZAC des hauts de Couëron 3, 24 quater rue Jan Palach, 44220 COUERON
Tél. 33 (0) 2 40 38 67 06 • burgeap.nantes@groupeginger.com

Prestation globale

INFOS

RESUME NON TECHNIQUE

Dans le cadre de l'acquisition de plusieurs parcelles situées sur la commune de Binic-Etables-sur-Mer (22), l'EPF BRETAGNE a missionné GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une part d'une visite de site et d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité dans le but d'estimer la qualité environnementale du milieu souterrain, et d'autre part, pour une estimation des coûts de curage et de déconstruction des bâtiments du site.

A noter que certaines des parcelles ont déjà fait l'objet d'une étude historique et documentaire en 2015 (réf. CBATLB150878/ RBATLB000016-01) par GINGER BURGEAP. Toutefois certains bâtiments n'avaient pas pu être visités. L'objet de ce rapport est donc la mise à jour de l'étude réalisée en 2015 via l'intégration des données de nouvelles visites ainsi que l'ajout de parcelles supplémentaires à l'emprise d'étude initiale.

Le projet est en cours de définition, mais s'orienterait vers le curage et le maintien d'un ancien presbytère (bât.11) et des dépendances associées (bât.12 et 13), ainsi que le curage et la démolition des autres bâtiments présents sur site (bât. 1 à 10 et 14 à 16). La commune envisage à terme un projet d'habitat comprenant des logements collectifs, des parkings, voiries et espaces verts.

Concernant les activités recensées sur le site et les risques potentiels de pollution des sols

Le site est actuellement occupé par 16 bâtiments séparés de part et d'autre par la rue des Ecoles. Les bâtiments sont tous inoccupés. En partie ouest, le site comprend un ancien presbytère, sa chaufferie et une dépendance (chaufferie et dépendance non visitées), deux appentis recouverts de végétation, une dépendance (non visitée - accès restreint par la commune pour éviter toute intrusion), un bâtiment de stockage ayant appartenu à l'Eglise (non visité - accès restreint par la commune pour éviter toute intrusion) et une ancienne bibliothèque. La partie est du site est quant à elle occupée par un ancien cinéma incendié en 2010, des garages, des habitations inoccupées et des places de stationnement.

Par ailleurs, les espaces extérieurs sont constitués en majorité par un espace boisé très pentu en partie ouest comprenant notamment un affleurement de grès. Des espaces verts sont uniquement présents en partie est devant l'ancien cinéma ainsi qu'un jardin pour l'une des habitations.

D'après les photographies aériennes anciennes et les informations obtenues par le maire, l'ancien presbytère (bât.11) et l'ancienne bibliothèque/ presbytère (bât.16) étaient déjà présents en 1929 en partie est. Au début des années 50, des habitations sont visibles en partie sud-est (bât.1, 2 et une habitation aujourd'hui démolie) ainsi que l'ancien cinéma en partie est (bât.5). L'ancien abattoir est quant à lui visible dans les années 70 en partie nord puis sera démoli. Le bâtiment d'accueil de l'ancien cinéma (bât.6) est construit dans les années 90. Le bâtiment de stockage de l'Eglise (bât.15) est visible à partir des années 2000. Puis en 2010, l'ancien cinéma est incendié et l'une des habitations présente au sud-est est démolie pour laisser place à un parking. En 2021, l'ancien abattoir présent en partie nord est démoli. Depuis cette date, le site est dans une configuration similaire à celle observée lors de la visite de site.

Compte tenu de la qualité des photographies aériennes et de la présence de végétation sur le site, certains bâtiments ne sont pas visibles ou alors sont masqués périodiquement.

Par ailleurs, une étude historique et documentaire et un diagnostic des sols a été réalisée par BURGEAP en 2007 au droit de l'ancien cinéma avant que ce dernier ait été incendié. Il avait été mis en évidence une cuve à fioul enterrée de 10 000 L et trois sondages à 3 m de profondeur avait été réalisés autour. Les résultats des analyses avaient mis en évidence la présence de traces en hydrocarbures C10-C40 (117 mg/kg) et HAP (0,5 mg/kg) en partie sud de la cuve entre 1,9 et 2,3 m de profondeur (profondeur de l'échantillon analysé).

D'un point de vue administratif et d'après le retour de la préfecture des Côtes-d'Armor, aucune activité soumise au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'a été recensée au droit du site. Le site n'est pas enregistré dans les bases de données CASIAS, ex-BASOL ou SIS.

Au vu des données recueillies, les sources potentielles de pollution mises en évidence au droit du site sont les suivantes (Cf. **Figure 7**) :

- une cuve à fioul enterrée (reconnue lors de l'étude historique et documentaire de 2015 et d'après une étude réalisée par BURGEAP en 2007 au droit de l'ancien cinéma, de 10 000 L) à l'est du

cinéma. La chaufferie du cinéma a été observée depuis l'extérieur, elle est située au sous-sol et une chaudière au fioul a été aperçue ;

- une activité de mécanique « sauvage » en partie est dans le jardin de l'habitation située au 7, rue Wilson. D'après un des employés de la mairie de Binic, l'ancien propriétaire démantelait des voitures. Lors de la visite un véhicule hors d'usage était présent ;
- l'incendie au droit de l'ancien cinéma et de la salle des projecteurs en 2010 ;
- un local accueillant deux transformateurs électriques en partie sud-ouest du site ayant pu contenir des PCB par le passé ;
- une chaufferie associée à l'ancien presbytère en partie ouest comprenant une chaudière au fioul positionnée sur une surélévation en béton présentant des égouttures et une cuve à fioul métallique de 5 000L environ, positionnée sur une dalle béton (informations transmises par un des employés de la mairie de Binic, la chaufferie n'était pas accessible lors de la visite de site) ;
- les remblais de démolition d'anciens bâtiments présents en parties nord-ouest du site (ancien abattoir d'après le maire de Binic et un second bâtiment démoli de nature inconnue) et sud-est (ancienne habitation remplacée par des places de stationnement) ;
- les remblais utilisés lors de la construction des bâtiments sont également susceptibles de constituer une source potentielle de pollution (origine et nature des remblais non renseignées ; qualité « inerte »¹ de ces matériaux non connue).

Au vu des risques potentiels de pollution, nous recommandons la réalisation d'investigations sur site (sondages pour prélever les sols) sous un délai de 2-3 mois et pour un budget d'environ **10-15k€ HT**.

En l'absence d'investigations, et à **titre indicatif**, un montant d'élimination des terres en filières adaptées (ISDI, ISDND, biocentre) de l'ordre de **50-60 k€ HT** peut être envisagé (cette hypothèse de 1^{ère} approche repose sur une estimation de 200 m³ de terres impactées en provenance des zones à risque de pollution identifiées - secteur des cuves et de mécanique sauvage notamment). Ce montant ne tient pas compte d'une éventuelle pollution de la nappe et des gaz du sol, d'impact en dioxines/furanes et/ou PFAS en lien avec l'incendie au droit de l'ancien cinéma, ou de la présence de remblais de qualité médiocre sur tout le site.

Concernant les estimations des coûts de curage et/ou déconstruction

Au vu de la visite du site, et selon les hypothèses prises, le curage de l'ancien presbytère et des dépendances associées (bât.11, 12 et 13), ainsi que le curage et la démolition des autres bâtiments (bât.1 à 10 et 14 à 16) sont estimés à : **190 k€ HT**

Aucun diagnostic amiante, plomb ou parasitaire n'a été réalisé. Etant donné la présence de matériaux potentiellement amiantés (ardoises, revêtements de sols, colles...), un aléa d'environ **320 k€ HT** (dont **20 k€ HT** pour les conduits enterrés et le parking en enrobés) doit être considéré concernant le retrait des matériaux. Le cas échéant, la déconstruction du site (avec cet aléa amiante) serait alors estimée à près de **510 k€ HT**.

Afin d'évaluer la nécessité de conforter le bâtiment de l'ancien cinéma, il est recommandé de réaliser un **diagnostic structure en amont** des diagnostics amiante, plomb, parasitaire et des travaux de curage, pour un **budget d'environ 2 k€ HT**.

Dans ces conditions, GINGER BURGEAP, recommande la réalisation de **diagnostics amiante, plomb et parasitaire avant démolition sur les bâtiments, estimés à environ 9-10 k€ HT** (avec la réalisation de 170 à 180 prélèvements amiante).

Le budget de maîtrise d'œuvre est estimé entre **10 et 20 k€ HT environ**.

¹ Selon les critères d'acceptation en ISD-Inertes définis par l'arrêté du 12/12/2014.

RESUME TECHNIQUE / CONCLUSION

Prestation globale :	INFOS
Données d'entrée	
Donneur d'ordre	EPF BRETAGNE
Dénomination / Localisation du site	Rue des Ecoles et rue Wilson, commune de Binic-Etables-sur-Mer (22) - parcelles AK24, 25, 26, 30, 249, 556 et 557 / AL27p, 243, 244, 246, 247, 914p et 915 Superficie : 5 000 m ² environ Détail en Figure 1
Référence de l'opération	Opération 10-22007-1
Contexte de la mission	Portage foncier de l'EPFB pour le compte de la collectivité locale en vue d'un réaménagement du site.
Projet d'aménagement	Curage et maintien de l'ancien presbytère et de deux dépendances associées, curage et démolition des autres bâtiments puis aménagement de logements collectifs, parking et espaces verts.
Prestation élémentaire : Visite de site (A100)	
Date de visite	18/04/2024 et 04/07/2024 Site actuellement occupé par 16 bâtiments séparés de part et d'autre par la rue des Ecoles :
Usage actuel du site	• <u>en partie est</u> : • bât.1 : habitation inoccupée ; • bât.2 : habitation inoccupée reposant sur un sous-sol partiel avec un garage attenant et un jardin ; • bât.3 : apprentis à usage d'ateliers de mécanique par le passé ; • bât.4 : garage/ box de stockage ; • bât.5 : ancien cinéma et salle des projecteurs avec un sous-sol partiel comprenant une chaufferie ; • bât.6 : accueil de l'ancien cinéma et sanitaires ; • bât.7 : habitation inoccupée ; • des places de stationnement ; • <u>en partie ouest</u> : • bât.8 : dépendance (non visitée) ; • bât.9 et 10 : apprentis en ruine recouvert de végétation ; • bât.11 : ancien presbytère ; • bât.12 : dépendance (non visitée) ; • bât.13 : chaufferie du presbytère ; • bât.14 : apprentis/ petite cour ; • bât.15 : bâtiment de stockage de l'église (non visité) ; • bât.16 : rez-de-chaussée anciennement occupé pour partie par un presbytère et une bibliothèque, étage réservé à l'ancien presbytère ; • 2 bâtiments démolis dont un constituait un ancien abattoir d'après le maire de Binic et un second dont l'usage reste inconnu ; • un local accueillant 2 transformateurs électriques ;

Mesures d'urgence éventuelles	Espaces extérieurs constitués d'un coteau boisé très pentu et d'une végétation abondante avec notamment un affleurement de grès ; RAS
Prestation élémentaire : Etudes historique, documentaire et mémorielle (A110)	
Activités et procédés	Après consultation des photographies aériennes anciennes et d'après les informations transmises par le maire, l'historique du site est le suivant : - Depuis 1929 à minima : présence de l'ancien presbytère (bât.11) en partie ouest et de l'ancienne bibliothèque/ presbytère (bât.16) en partie sud ; - Années 50 : construction d'habitations en partie sud-est (dont les bâtiments 1 et 2 et une habitation aujourd'hui démolie). Ancien cinéma (bât.5) également visible en partie est ; - Années 70 : construction de l'ancien abattoir en partie nord aujourd'hui démolit ; - Années 90 : construction du bâtiment d'accueil de l'ancien cinéma (bât.6) en partie nord-est ; - Années 2000 : bâtiment de stockage de l'Eglise (bât.15) visible en partie ouest ; 2010 : incendie de l'ancien cinéma (bât.15) et démolition de l'une des habitations présentes en partie sud-est pour laisser place à un parking ; 2021 : démolition de l'ancien abattoir présent en partie nord. Le site, a toujours été localisé dans un centre-ville, avec la présence de commerces et d'habitations dans ses alentours. Du fioul au sein : - d'une cuve enterrée (reconnue lors de l'étude historique et documentaire de 2015 et d'après une étude réalisée par BURGEAP en 2007 au droit de l'ancien cinéma) de 10 000 L située à l'est de l'ancien cinéma associée à une chaudière observée depuis l'extérieur. Cette chaudière est située au sein de la chaufferie de l'ancien cinéma au sous-sol ; - d'une cuve aérienne métallique de 5 000 L environ, reposant sur une dalle béton et associée à une chaudière positionnée sur une surélévation en béton souillée (informations transmises par l'un des employés de la commune de Binic). La cuve et la chaudière ont été observées dans la chaufferie de l'ancien presbytère (bât.13) inaccessible lors de la visite de site. Des produits associés à la mécanique automobile (huiles de vidange, essence,...) ont probablement été utilisés par l'ancien propriétaire ayant exercé une activité de mécanique « sauvage » sur sa propriété (bât.2 et 3). Un incendie s'est déclaré en 2010 dans l'ancien cinéma et la salle des projecteurs (bât.5).
Produits utilisés et modalités de gestion	
Incidents / Accidents répertoriés	D'après la base de données ARIA éditée par le BARPI, 4 accidents sont référencés sur la commune de BINIC-ETABLES-SUR-MER. Toutefois, aucun ne semble localisé au droit du site étudié. Site non référencé dans les bases de données CASIAS du BRGM/ SIS et ex-BASOL du Ministère en charge de l'Environnement. 7 sites CASIAS sont enregistrés dans un rayon de 500 m autour du site, les sites sont positionnés en latéral ou sans lien hydrogéologique et ne sont pas susceptibles d'induire une éventuelle pollution au droit du site d'étude (détail en Figure 3). 1 site ex-BASOL/ SIS (ancien dépôt de fioul domestique entre 1971 et 1994) est localisé à 335 m au nord du site en amont hydrogéologique. Du fait de sa position hydrogéologique, ce dernier est susceptible d'induire une éventuelle dégradation du milieu souterrain au droit du site (détail en Figure 3).
Données CASIAS / ex- BASOL/ SIS	
Données ICPE	Une ICPE (installation de travail du bois) est localisée à 345 m au sud-ouest du site. Sans lien hydrogéologique, elle n'est donc pas susceptible d'induire une éventuelle contamination au droit du site étudié.

Situation administrative

Aucune installation et/ou activité soumise au régime ICPE n'est identifiée au droit du site.

Zones à risque de pollution

- une cuve à fioul enterrée (reconnue lors de l'étude historique et documentaire de 2015, son volume restant inconnu) à l'est du cinéma (emplacement approximatif). La chaufferie du cinéma a été observée depuis l'extérieur, elle est située au sous-sol et une chaudière au fioul a été aperçue ;
- une activité de mécanique « sauvage » en partie est dans le jardin de l'habitation située au 7 rue Wilson. D'après l'un des employés de la mairie de Binic, l'ancien propriétaire démantelait des voitures. Lors de la visite, un véhicule hors d'usage était présent ;
- l'incendie au droit de l'ancien cinéma et de la salle des projecteurs en 2010 ;
- un local accueillant deux transformateurs électriques en partie sud-ouest du site ayant pu contenir des PCB par le passé ;
- une chaufferie associée à l'ancien presbytère en partie ouest comprenant une chaudière au fioul positionnée sur une surélévation en béton présentant des égouttures et une cuve à fioul métallique de 5 000L environ positionnée sur une dalle béton (informations transmises par un des employés de la mairie de Binic, la chaufferie n'était pas accessible lors de la visite de site) ;
- les remblais de démolition d'anciens bâtiments présents en parties nord-ouest du site (ancien abattoir d'après le maire de Binic et un second bâtiment démoli de nature inconnue) et sud-est (ancienne habitation remplacée par des places de stationnement) ;
- les remblais utilisés lors de la construction des bâtiments d'origine et de qualité inconnues.

Prestation élémentaire : Etude de vulnérabilité (A120)

Contexte environnemental

Géologie : D'après la carte géologique au 1/50 000^{ème} de PONTRIEUX n°204 du BRGM, le site repose sur les formations sédimentaires de Binic, affleurant sur la quasi-totalité de la commune. Ces formations sont constituées d'alternances entre des wackes fins gris-beige (formations gréseuses) et des siltites beige-kaki datées du Briovérien (détail en **Figure 2**).

Hydrogéologie :

- une nappe de subsurface est contenue dans les altérations du socle. La banque de données Infoterre ne recense aucun ouvrage exploitant cette nappe dans les environs de la zone d'étude. Néanmoins, d'après un employé de la mairie, une source souterraine correspondant vraisemblablement à cet aquifère s'écoule dans le sous-sol à proximité de l'ancien presbytère. D'après l'étude BURGEAP réalisée en 2007, un niveau d'eau est rencontré vers 2,5 m de profondeur au droit de l'ancien cinéma. Au regard de sa localisation à proximité des côtes de la Manche (à moins de 200 m), cette nappe est possiblement en lien direct avec des eaux saumâtres de cette mer. Compte tenu de la topographie du site (coteau avec une forte pente vers le sud-est), le sens d'écoulement de cette nappe au droit du site étudié est supposé orienté vers le sud-est (susceptible de varier en fonction des marées). Du fait de sa faible profondeur la nappe est considérée comme vulnérable à une éventuelle contamination en provenance du site ;
- une nappe profonde est contenue dans les fractures et fissures du socle. La banque de données Infoterre ne recense aucun ouvrage exploitant cette nappe dans les environs de la zone d'étude. Son sens d'écoulement n'est pas connu. La nappe est considérée comme non vulnérable à une éventuelle pollution provenant du site car protégée de par sa profondeur.

Environs du site : site localisé en centre-ville. La ville, présente sur la côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc, est composée majoritairement de quartiers résidentiels (logements collectifs et individuels) et de commerces de proximité. L'environnement du site est donc considéré comme sensible.

Hydrologie : Le site est à 200 m de l'embouchure du fleuve côtier de l'Ic (absence de lien hydrogéologique) et de la côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc avec notamment la présence d'un port en aval hydrogéologique. Compte tenu de sa position hydrogéologique et des activités sensibles recensées (pêche, baignade, activité touristique), seule la côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc est considérée comme vulnérable et sensible à une éventuelle contamination en provenance du site (détail en **Figure 5**).

Ressources en eaux : 9 forages référencés dans la BSS ont été identifiés dans un rayon de 500 m autour du site. L'ensemble de ces forages est localisé en amont, en latéral ou sans lien hydrogéologique avec le site étudié et ne sont pas considérés comme vulnérables à une éventuelle contamination issue du site. 3 des 9 forages sont à usage privatif, 4 sont à usage géothermique et 2 ont des usages inconnus. Ainsi, seuls les forages dont l'usage est inconnu et ceux à usage privatif sont jugés comme sensibles à une éventuelle pollution depuis le site étudié (détail en **Figure 4**).

Le captage AEP le plus proche est présent à 1,5 km à l'ouest du site (sans lien hydrogéologique).

Zones naturelles remarquables : Le site n'est pas localisé dans une zone protégée. Une ZNIEFF de type 2 « Côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc » est identifiée à 200 m au sud du site en aval hydrogéologique. Celle-ci est considérée comme sensible et vulnérable à une éventuelle contamination provenant du site.

Milieux	Vulnérabilité	Justification	Sensibilité	Justification
Sols	Forte	Site non recouvert par endroit (espaces verts) + présence d'une cuve à fioul enterrée	Forte	Usages futurs sensibles (logements collectifs avec des espaces verts non recouverts)
Eaux souterraines	Forte	Présence d'une nappe à faible profondeur (2,5 m) non recouverte par une couche imperméable	Faible	Absence d'usage sensible recensé en aval hydrogéologique
Eaux superficielles	Modérée	Côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc à 200 m du site en aval hydrogéologique	Forte	Usage sensible identifié en aval hydrogéologique (pêche, baignade, activité touristique)
Zones sensibles	Forte	Zone naturelle sensible (ZNIEFF de type 2) à 200m du site en aval hydrogéologique	Forte	Sensible par définition

Schéma conceptuel

Schéma conceptuel initial

Détail en **Figure 6**

Prestation élémentaire : Programme prévisionnel d'investigations (A130)

Programme d'investigations

Détail en **Figure 7**

Budget estimatif des études / délais

DIAG : **10-15 k€ HT - délai de 2 à 3 mois**

1^{er} estimatif des coûts de dépollution

A titre indicatif et en l'absence d'investigations, un montant d'élimination des terres en filières adaptées (ISDI, ISDND, biocentre en 1^{ère} approche) de l'ordre de **50-60 k€ HT** peut être envisagé (cette hypothèse repose sur une estimation de 200 m³ de terres impactées en provenance des zones à risque de pollution identifiées - secteur des cuves et de mécanique

sauvage notamment). Ce montant ne tient pas compte d'une éventuelle pollution de la nappe et des gaz du sol, d'impact en dioxines/ furanes et PFAS en lien avec l'incendie au droit de l'ancien cinéma, ou de la présence de remblais de qualité médiocre sur tout le site.

Prestation additionnelle : Estimation des coûts de curage et/ou déconstruction

Données de diagnostic

Absence de diagnostic amiante, plomb et parasitaire sur l'ensemble des bâtiments.

Néanmoins d'après une étude réalisée par BURGEAP en 2007 et des actes de ventes transmis à l'époque à BURGEAP, il avait été réalisé un constat de repérage amiante ayant mis en évidence la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante : dalles de PVC au sol, plaques planes en fibrociment constituant le plafond et les murs de l'estrade ainsi que le plafond du sous-sol, le plafond de la cage d'escalier, des tuyaux en fibrociment permettant l'aération de la salle de projection situé dans le grenier, le joint de la chaudière et le tuyau en fibrociment dans le sous-sol.

Toutefois, ce constat de réparation amiante avait été réalisé avant l'incendie du cinéma, la majeure partie des éléments a donc brûlé. Les éléments amiantés n'ont pas été observés lors de la visite de site, cependant un aléa amiante est considéré.

Observation de matériaux potentiellement amiantés lors de la visite de site : **toitures ondulées en fibrociment au droit des bâtiments 3, 4, 8, 9, 10 et 11 et présence de plaques d'amiante dans le jardin de la parcelle AK26.**

Estimation des coûts de curage et/ou déconstruction

Environ 190 k€ HT

Aléas

Aléa amiante : **320 k€ HT** (dont **20 k€ HT** pour les conduits enterrés et le parking en enrobé)

Réalisation d'un diagnostic structure permettant d'évaluer la nécessité de confortement de l'ancien cinéma notamment avant la réalisation des repérages amiantes, plomb, parasitaire et du curage avant démolition - **budget de 2 k€ HT**

Recommandations et budgets

Repérage amiante et plomb du type « avant démolition » et parasitaire à réaliser / Quantité de prélèvements amiante à prévoir : 170-180 unités - **budget de 9-10 k€ HT**

Maitrise d'œuvre : **10-20 k€ HT**

FIGURES



Figure 1 : Localisation IGN et cadastrale du site d'étude	11
Figure 2 : Contexte géologique (carte géologique n°204 de PONTRIEUX, BRGM 1/50 000 ^{ème})	12
Figure 3 : Localisation des sites CASIAS / SIS / ex-BASOL et ICPE à proximité du site étudié	14
Figure 4 : Contexte environnemental (avec localisation des cibles potentielles)	15
Figure 5 : Réseau hydrographique et zones naturelles sensibles à proximité du site d'étude	16
Figure 6 : Schéma conceptuel du site d'étude (sans mesures de gestion).....	17
Figure 7 : Programme prévisionnel d'investigations (sur fond de plan des bâtiments existants).....	19

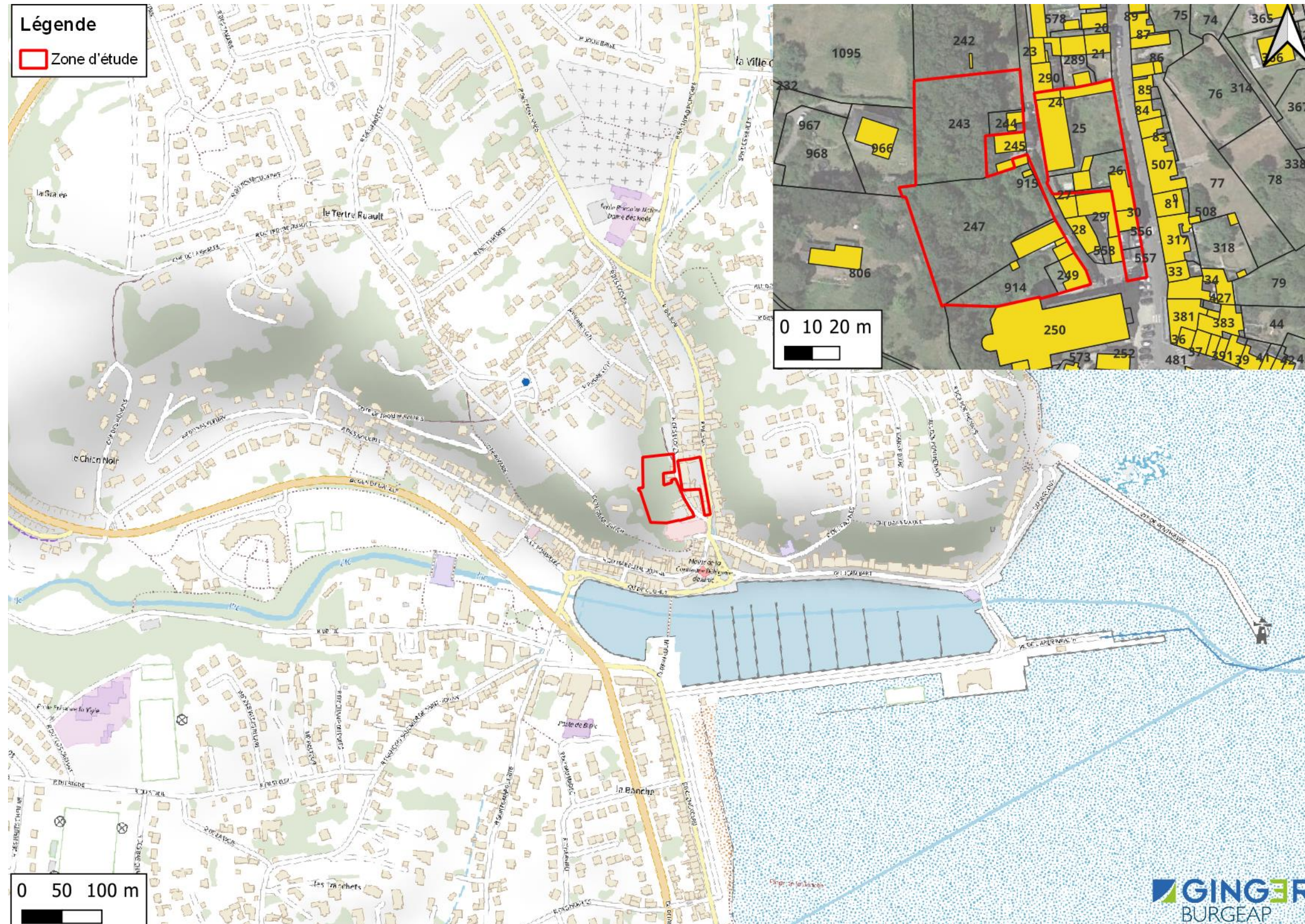


Figure 1 : Localisation IGN et cadastrale du site d'étude

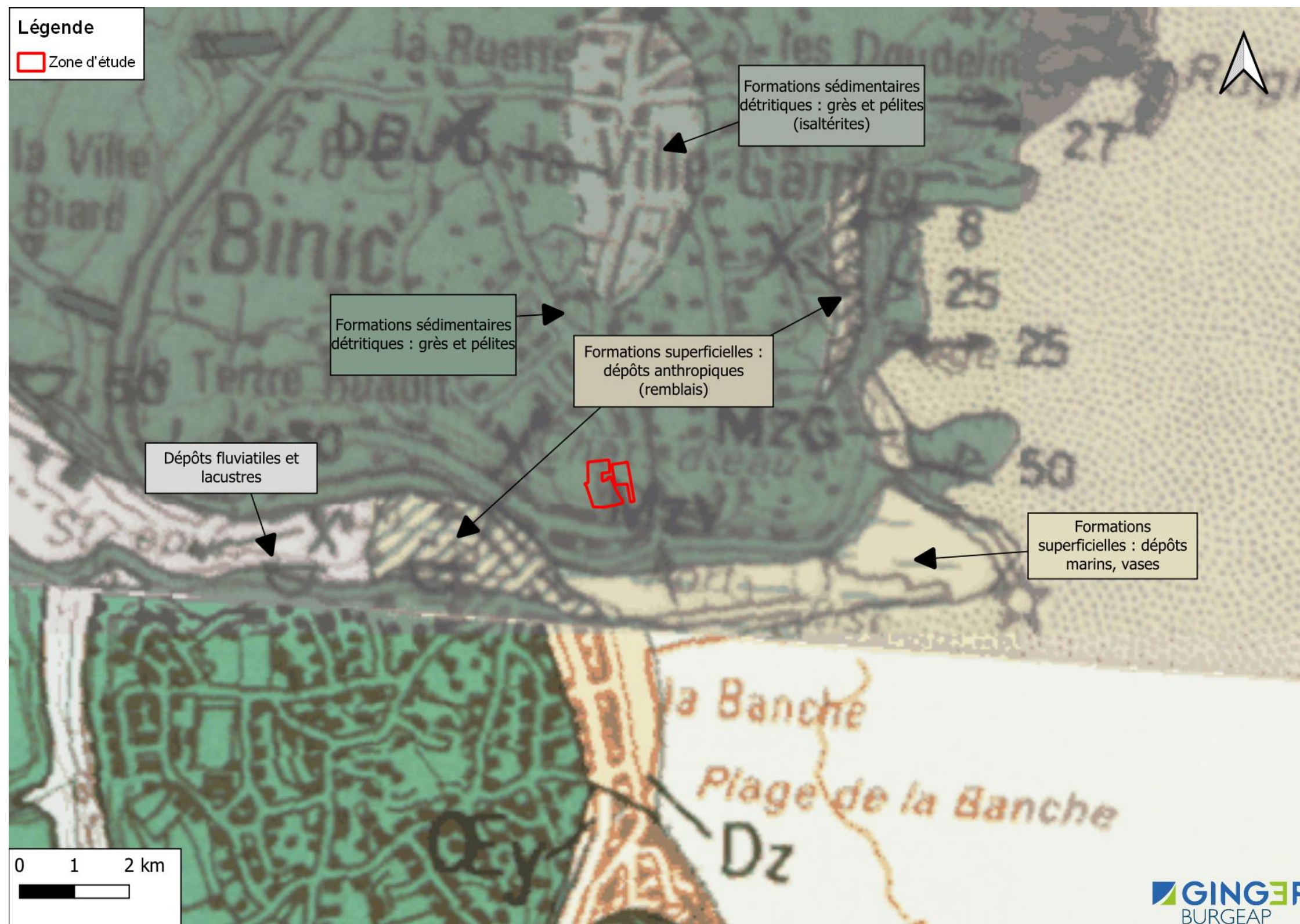
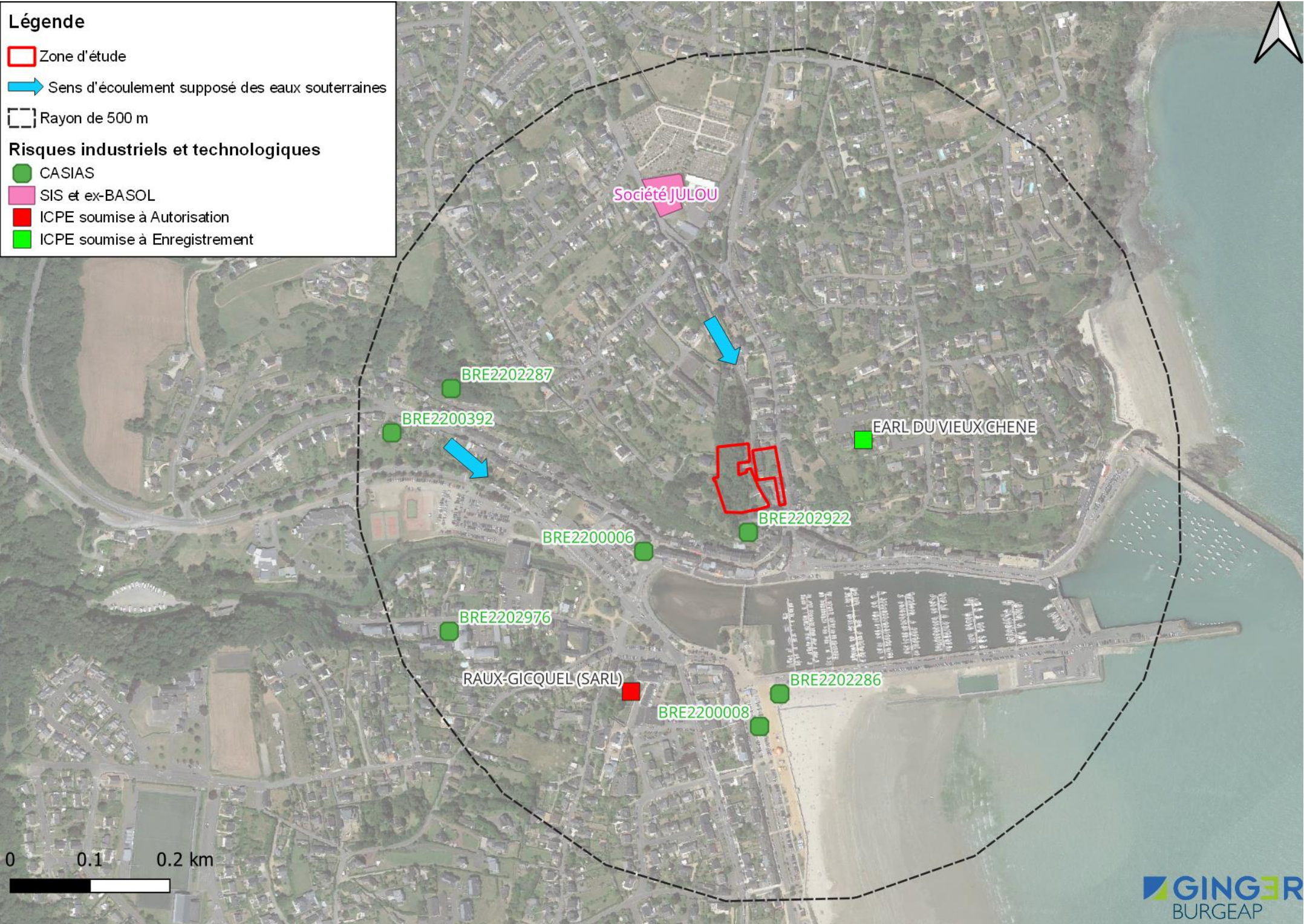


Figure 2 : Contexte géologique (carte géologique n°204 de PONTRIEUX, BRGM 1/50 000^{ème})



CASIAS	BASOL/ SIS	ICPE	Numéro (CASIAS ou ICPE ou BASOL)	Date d'activité	Activité	Distance et position par rapport au site ¹	Susceptible d'engendrer des impacts au droit du site (Oui/Non)
☐	☐	☐	BRE2202922	Activité terminée (de 1961 à une date inconnue)	Blanchisserie, teinturerie	50 m au sud du site en latéral hydrogéologique	Non
☐	☐	☒	0052200106	En exploitation avec titre	EARL DU VIEUX CHENE - Elevage de bovins	110 m à l'est du site en latéral hydrogéologique	Non
☒	☐	☐	BRE2200006	Activité terminée (de 1930 à une date inconnue)	Garage, atelier mécanique et de soudure	160 m au sud-ouest du site en latéral hydrogéologique	Non
☒	☐	☐	BRE2202286	Activité terminée (de 1926 à une date inconnue)	Construction navale	230 m au sud du site sans lien hydrogéologique	Non
☒	☐	☐	BRE2200008	Activité terminée (de 1924 à une date inconnue)	Garage, atelier mécanique et de soudure	270 m au sud du site sans lien hydrogéologique	Non
☐	☒	☐	SSP00007220101	Activité terminée (de 1971 à 1994)	Dépôt de 100 m³ de fioul domestique	335 m au nord du site en amont hydrogéologique	Oui
☐	☐	☒	0005504595	En exploitation avec titre	Installation de travail du bois	345 m au sud-ouest du site sans lien hydrogéologique	Non
☒	☐	☐	BRE2202287	Activité terminée (de 1947 à 1972)	Fabrication et réparation de machines agricoles	370 m à l'ouest du site en latéral hydrogéologique	Non
☒	☐	☐	BRE2202976	Activité terminée (de 1965 à 1990)	Forge, atelier de mécanique	420 m au sud-ouest du site sans lien hydrogéologique	Non
☒	☐	☐	BRE2200392	En activité depuis 1952	Garage, atelier mécanique et de soudure Station-service	450 m à l'ouest du site en latéral hydrogéologique	Non

Figure 3 : Localisation des sites CASIAS / SIS / ex-BASOL et ICPE à proximité du site étudié

¹ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe de subsurface.



Référence BSS	Type de captage	Etat	Niveau d'eau / surface	Distance et position hydrogéologique par rapport au site ¹	Vulnérabilité/ sensibilité
BSS000QYNM	Forage géothermique	Non connu	80 m	80 m à l'ouest du site en amont hydrogéologique	Non vulnérable et non sensible
BSS000QYKP	Forage à usage privé	Exploité	67 m	130 m à l'ouest du site en amont hydrogéologique	Non vulnérable et sensible
BSS000QYJW	Forage	Non connu	-	160 m au nord-ouest du site en amont hydrogéologique	Non vulnérable et sensible
BSS000QYMF	Forage à usage privé	Non connu	34 m	350 m au nord-est du site en latéral hydrogéologique	Non vulnérable et sensible
BSS000QYLT	Forage géothermique	Exploité	19 m	380 m au nord-ouest du site en amont hydrogéologique	Non vulnérable et non sensible
BSS000QYLS			19 m		Non vulnérable et non sensible
BSS000TFGQ	Forage	Non connu	-	500 m au sud du site sans lien hydrogéologique	Non vulnérable et sensible
BSS000QYMD	Forage géothermique	Non connu	-	500 m au nord-est en latéral hydrogéologique	Non vulnérable et non sensible
BSS000TFGT	Forage à usage privé	Exploité	-	500 m au sud-ouest du site sans lien hydrogéologique	Non vulnérable et sensible

Figure 4 : Contexte environnemental (avec localisation des cibles potentielles)

¹ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe superficielle



Figure 5 : Réseau hydrographique et zones naturelles sensibles à proximité du site d'étude

Nord

Sud

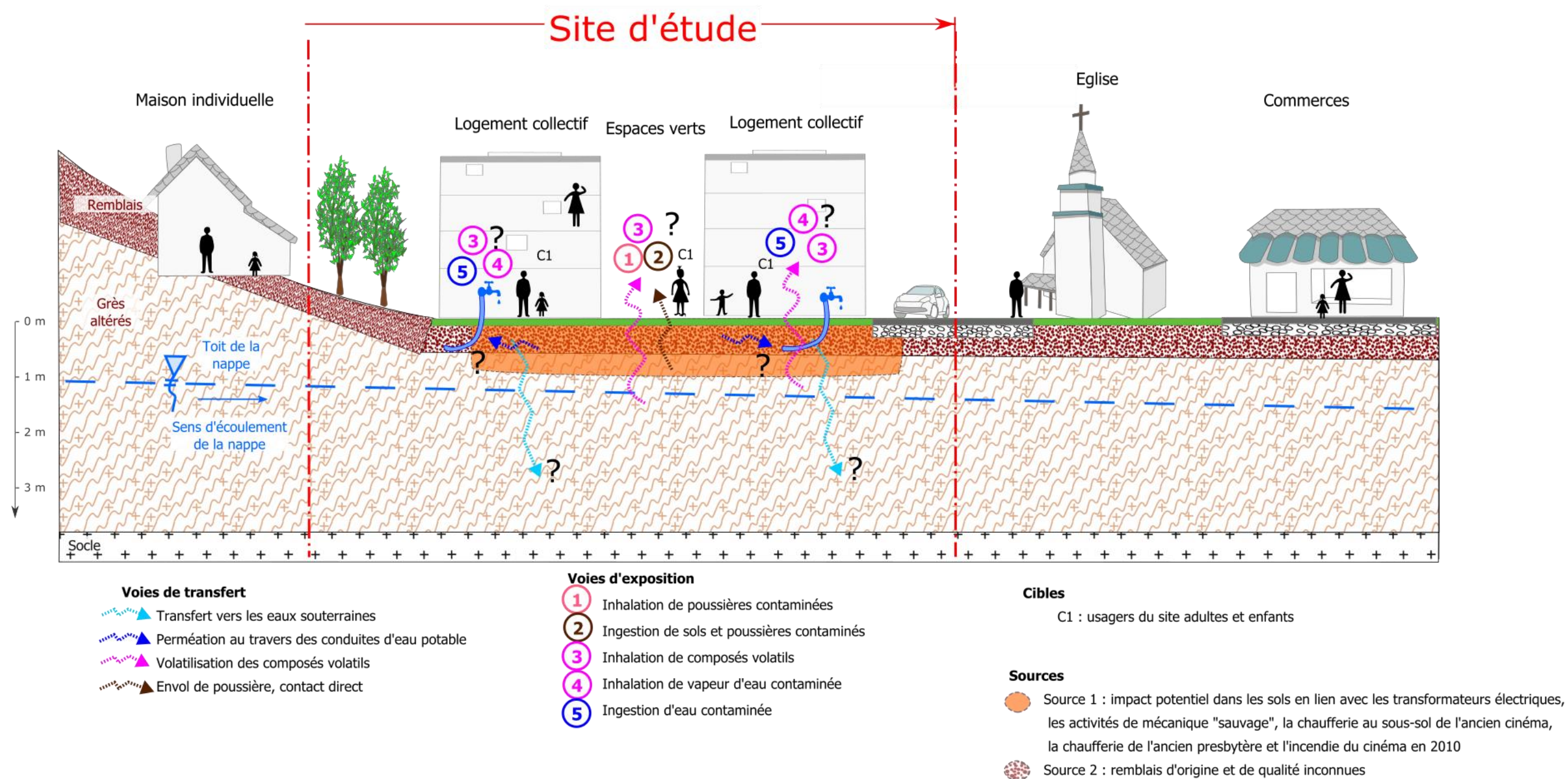
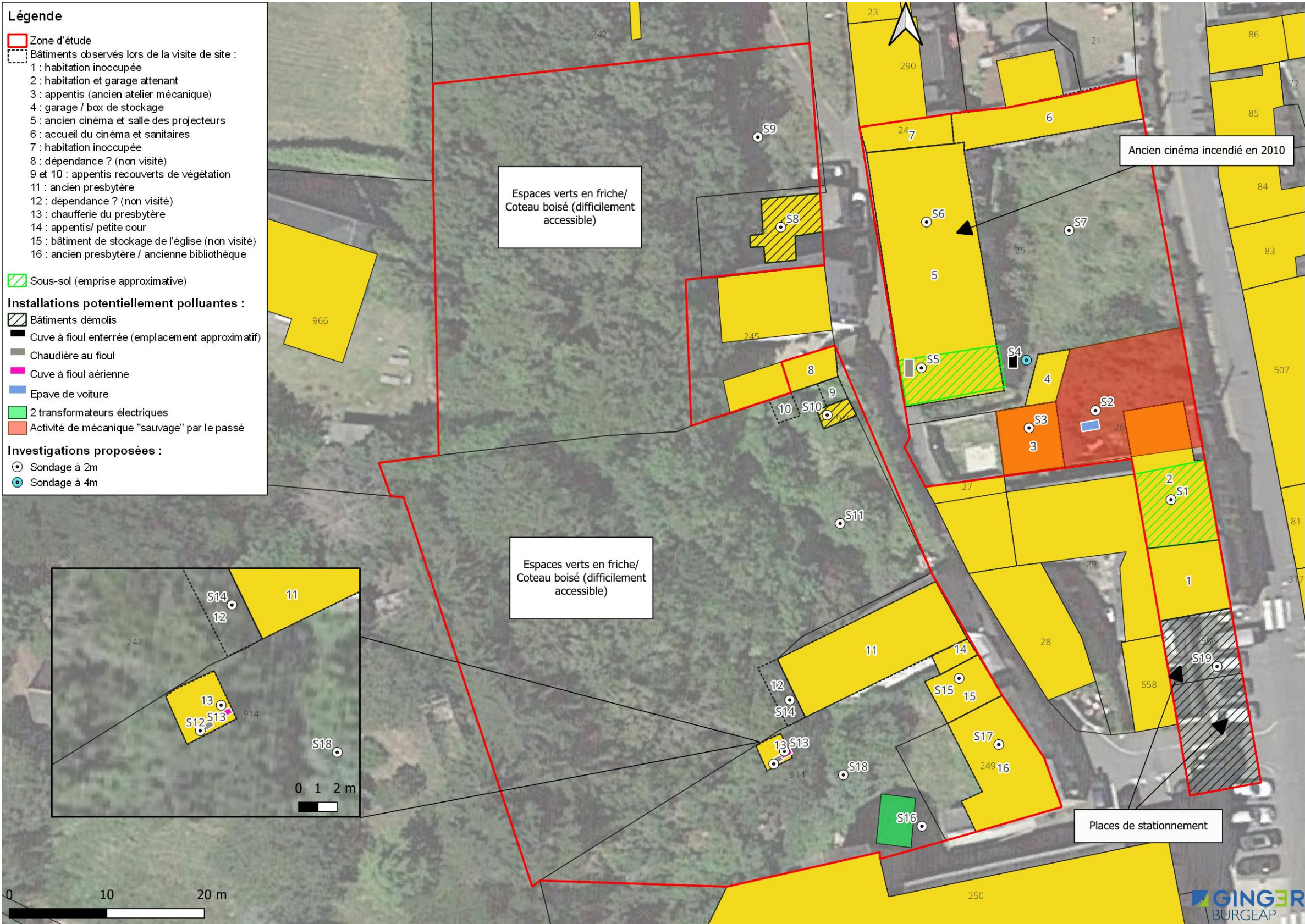


Figure 6 : Schéma conceptuel du site d'étude (sans mesures de gestion)



Activité / installation visée	Matériel de sondage	Sondage	Prof. (m)	Nombre de sondage	Linéaire de sondage / ouvrage	Analyses en laboratoire sur échantillon									Mesures sur site (PID, paramètres physico-chimiques, ...)
						8 métaux	PCB	Dioxines/ furanes/ PFAS	HCT C5-C10	HCT C10-C40	HAP	BTEX	COHV	Pack ISDI	
Milieu "sols"															
Cuve à fioul enterrée (à l'est de l'ancien cinéma)	Carottier portatif ou tarière	S4	4	1	4	4	-	1	4	3	3	3	-	1	Mode opératoire conforme au CCTP de l'accord-cadre
Chaudière au fioul (dans le sous-sol de l'ancien cinéma)	Carottier portatif exigé	S5	2	1	2	2	-	1	2	2	2	2	-	-	
Cuve à fioul aérienne de 5 000 L (dans la chaufferie de l'ancien presbytère)		S13	2	1	2	2	-	-	2	2	2	2	-	-	
Chaudière au fioul (dans la chaufferie de l'ancien presbytère)		S12	2	1	2	2	-	-	2	2	2	2	-	-	
Ancien cinéma et salle des projecteurs incendiés en 2010	Carottier portatif ou tarière	S6 et S7	2	2	4	4	-	2	4	2	2	2	4	2	
Activité de mécanique "sauvage" par le passé et épave de voiture (habitation au 7 rue Wilson)	Carottier portatif ou tarière	S2 et S3	2	2	4	4	-	-	4	2	2	2	2	2	
2 transformateurs électriques ayant pu contenir des PCB par le passé	Carottier portatif exigé	S16	2	1	2	2	2	-	2	2	2	2	2	-	
Remblais de démolition / d'aménagement d'origine et de nature inconnue	Carottier portatif exigé	S1, S9, S14, S15, S17, S18	2	6	12	12	-	-	12	6	6	6	12	6	
	Carottier portatif ou tarière	S8, S19	2	2	4	4	-	-	4	2	2	2	4	2	
	Carottier portatif voir tarière manuelle	S10 et S11	2	2	4	4	-	-	4	2	2	2	4	2	
TOTAUX				19	40	40	2	4	40	25	25	25	28	15	

Les sondages pourront être réalisés sous réserve de l'accessibilité aux bâtiments, de la démolition des bâtiments délabrés et au débroussaillage du site.

Figure 7 : Programme prévisionnel d'investigations (sur fond de plan des bâtiments existants)

ANNEXES



- Annexe 1. Reportage photographique commenté
- Annexe 2. Guide de visite renseigné
- Annexe 3. Données historiques et documentaires recueillies
- Annexe 4. Estimation des coûts de déconstruction
- Annexe 5. Cartographie des réseaux existants
- Annexe 6. Glossaire
- Annexe 7. Limite d'utilisation d'une étude de pollution

Annexe 1.

Reportage photographique commenté

Cette annexe contient 14 pages.

Habitation inoccupée (5 rue Wilson - AK30)		
		
Façade avant de l'habitation (bât.1)	Entrée au rez-de-chaussée (bât.1)	Cuisine/ salle à manger au rez-de-chaussée (bât.1)
		
Cabine de douche dans la cuisine/ salle à manger au rez-de-chaussée (bât.1)	Seconde cuisine au 1 ^{er} étage (bât.1)	Salon au 1 ^{er} étage (bât.1)

Habitation inoccupée (5 rue Wilson - AK30)		
		
Salle de bain dans les combles aménagés (bât.1)	Pièce (chambre ?) dans les combles aménagés (bât.1)	Cage d'escalier menant au 1 ^{er} étage (bât1)

Habitation et garage inoccupés (7 rue Wilson - AK26)		
		
Façade avant de l'habitation et du garage attenant (bât.2)	Intérieur du garage au rez-de-chaussée (bât.2)	Cuisine au rez-de-chaussée de l'habitation (bât.2)

Habitation et garage inoccupés (7 rue Wilson - AK26)		
		
Salon/ salle à manger au rez-de-chaussée de l'habitation (bât.2)	Salle de bain au 1 ^{er} étage de l'habitation (bât.2)	Cuisine / pièce au sous-sol de l'habitation (bât.2)
		
Véhicule hors d'usage dans le jardin	Plaque de fibrociment amiante dans le jardin	Appentis (ancien atelier de mécanique) dans le jardin (bât.3)

Ancien cinéma / salle des projecteurs/ accueil et sanitaires/ garage et box de stationnement (7bis rue Wilson - AK25)		
		
Garage/ box de stockage recouvert par la végétation (bât.4)	Intérieur du garage/ box de stockage (bât.4)	Façade avant de l'ancien cinéma (bât.5)
		
Ancienne salle de projection du cinéma (bât.5)	Ancienne salle des projecteurs (bât.5)	

Ancien cinéma / salle des projecteurs/ accueil et sanitaires/ garage et box de stationnement (7bis rue Wilson - AK25)



Chaufferie au sous-sol de l'ancien cinéma observée depuis l'extérieur (bât.5)



Probable chaudière au fioul de l'ancien cinéma au sous-sol (bât.6)



Espaces extérieurs



Façade avant de l'ancien bâtiment d'accueil du cinéma/ sanitaires (bât.6)



Intérieur de l'ancien bâtiment d'accueil du cinéma (bât.6)



Sanitaires (bât.6)

Habitation inoccupée (8 rue des Ecoles - AK24)		
		
Façade avant de l'habitation (bât.7)	Entrée/ cuisine au rez-de-chaussée de l'habitation (bât.7)	Salle à manger au rez-de-chaussée de l'habitation (bât.7)
		
Salle de bain au rez-de-chaussée de l'habitation (bât.7)	Chambre au 1 ^{er} étage de l'habitation (bât.7)	Terrasse au 1 ^{er} étage de l'habitation (bât.7)

Dépendance et espaces extérieurs (5 rue des Ecoles - AL243/244/246)		
		
Dépendance non visitée (bât.8)	Accès aux espaces boisés (parcelles AL243)	Emplacement de l'ancien abattoir (bâtiment démoli - parcelle AL244)

Ancien presbytère / dépendance / bâtiment de stockage / chaufferie / appentis (3 rue des Ecoles AL247/914)		
		
Aperçu des 2 appentis situés dans le jardin du presbytère (bât.9 et 10)	Façade avant de l'ancien presbytère (bât.11)	Façade arrière de l'ancien presbytère (bât.11)

Ancien presbytère / dépendance / bâtiment de stockage / chaufferie / appentis (3 rue des Ecoles AL247/914)



Entrée au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère (bât.11)



Cuisine au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère (bât.11)



Arrière-cuisine au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère (bât.11)



Salon au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère (bât.11)



Une des deux chambres au 1^{er} étage de l'ancien presbytère (bât.11)



Salle de bain au 1^{er} étage de l'ancien presbytère (bât.11)

Ancien presbytère / dépendance / bâtiment de stockage / chaufferie / appentis (3 rue des Ecoles AL247/914)



Une des deux chambres avec un placard et une salle d'eau du 2nd étage de l'ancien presbytère (bât.11)



Combles de l'ancien presbytère (bât.11)



Dépendance accolée à l'ancien presbytère inaccessible lors de la visite (bât.12)

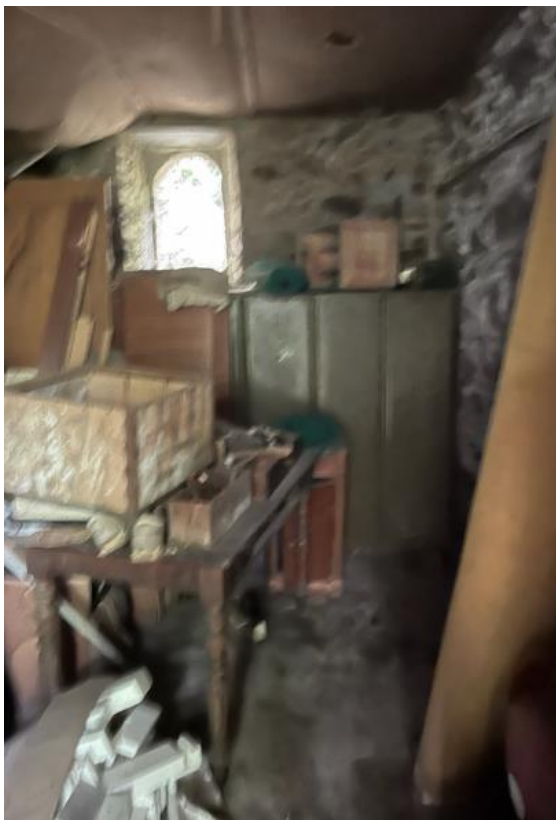


Chaufferie de l'ancien presbytère (bât.13) inaccessible lors de la visite

Ancien presbytère / dépendance / bâtiment de stockage / chaufferie / appentis (3 rue des Ecoles AL247/914)



Chaudière au fioul dans la chaufferie de l'ancien presbytère (bât.13) -
photographie transmise par un des employés de la maire de Binic



Cuve à fioul dans la chaufferie de l'ancien presbytère (bât.13) -
photographie transmise par un des employés de la mairie de Binic



Appentis/ petite cour (bât.14) entre l'ancien presbytère (bât.13) et le bâtiment
de stockage de l'Eglise (bât.15)



Façade avant du bâtiment de stockage de l'Eglise (bât.15) -
non accessible lors de la visite de site



Intérieur du bâtiment de stockage de l'Eglise (bât.15) -
non accessible lors de la visite de site



Espaces verts (au sud de l'ancien presbytère)

Ancien presbytère / dépendance / bâtiment de stockage / chaufferie / appentis (3 rue des Ecoles AL247/914)



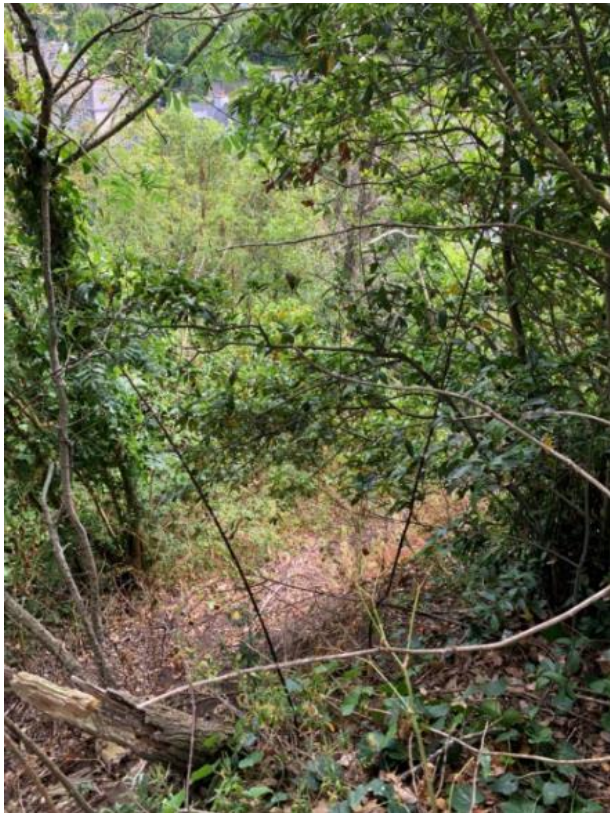
Local accueillant deux transformateurs électriques



Jardin surélevé du presbytère (au nord de l'ancien presbytère)



Coteau boisé en partie ouest du site (au sommet)



Coteau boisé en partie ouest du site

Ancienne bibliothèque et ancien presbytère (1 rue des Ecoles - AL249)		
 Ancien presbytère Ancienne bibliothèque au RdC		
Façade avant de l'ancienne bibliothèque et de l'ancien presbytère (bât.16)	Ancienne bibliothèque au rez-de-chaussée (bât.16)	Entrée de l'ancien presbytère (bât.16)
		
Chambre au rez-de-chaussée (bât.16)	Cuisine/ salle à manger au rez-de-chaussée (bât.16)	Salle de bain au rez-de-chaussée (bât.16)

Ancienne bibliothèque et ancien presbytère (1 rue des Ecoles - AL249)



Chambre au 1^{er} étage avec plancher effondré (bât.16)



Salle de bain au 1^{er} étage (bât.16)



Cuisine/ salon au 1^{er} étage (bât.16)¹



Seconde salle de bain au 1^{er} étage (bât.16)



Seconde chambre au 1^{er} étage (bât.16)



Combles aménagés (bât.16)

¹ Le 3^{ème} étage est également constitué d'un petit appartement comprenant une chambre, une salle de bain et une cuisine.

Ancienne bibliothèque et ancien presbytère (1 rue des Ecoles - AL249)



Salle de bain dans les combles (bât.16)



Cuisine dans les combles (bât.16)

Places de stationnement (AK556/557)



Annexe 2. Guide de visite renseigné

Cette annexe contient 6 pages.

1. Visite sur site

1.1 Identification des interlocuteurs

Date :	18/04/2024 et 04/07/2024
Visite réalisée par :	Eva DELAHAIE (ingénieure d'études)
En présence de (nom, fonction, coordonnées) :	Membres de la mairie de Binic-Etables-Sur-Mer Matthieu TAQUET (opérateur EPFB) Clément BENAIS (chargée de travaux EPFB) Stéphanie ARNAUD (chargée d'études EPFB)
Documents consultés :	-

1.2 Identification du site

Adresse : plusieurs parcelles situées sur la commune de Binic-Etables-sur-Mer (22 520) propriétés de l'EPFB

Adresse	Références cadastrales	Superficie (en m²)	Usage actuel
1 et 3 rue Wilson	parcelles 556 et 557 - section AK	132	Places de stationnement
5 rue Wilson	parcelle 30 - section AK	53	Habitation inoccupée
7 rue Wilson	parcelle 26 - section AK	272	Habitation et garage inoccupés
7bis rue Wilson	parcelle 25 - section AK	798	Ancien cinéma et bâtiment d'accueil
1 rue des Ecoles	parcelle 249 - section AL	143	Ancien presbytère/ ancienne bibliothèque
3 rue des Ecoles	une partie de la parcelle 914 - section AL	640	Ancien presbytère, bâtiment de stockage, 2 dépendances (non visité) et un jardin en friche
4 rue des Ecoles	une partie de la parcelle 27 - section AK	59	Cour d'une habitation
5 rue des Ecoles	parcelles 243 et 244 - section AL	1264	Espace vert en friche / Coteau boisé
	parcelle 246 - section AL	17	Dépendance ? (non visité)
	parcelle 247 et 915 - section AL	1631	Jardin en friche / Coteau boisé
8 rue des Ecoles	parcelle 24 - section AK	30	Habitation inoccupée

Exploitant(s) actuel(s) : Aucun exploitant

Sites ICPE (oui/non, commentaires) : Non

1.3 Conditions générales d'accès

Adresse	Références cadastrales	Site clôturé	Accès spécifique (→ nécessité d'adapter les machines de sondages/ de faire ouvrir un passage / de récupérer les clés ?)
1 et 3 rue Wilson	parcelles 556 et 557 - section AK	non	non
5 rue Wilson	parcelle 30 - section AK	-	non
7 rue Wilson	parcelle 26 - section AK	oui	Débroussaillage préalable de la partie nord et ouest de la parcelle
7bis rue Wilson	parcelle 25 - section AK	oui	Bâtiments délabrés et envahis par la végétation - nécessité de débroussailler et de démolir les bâtiments avant intervention
1 rue des Ecoles	parcelle 249 - section AL	oui	Bâtiment délabré (plancher du 1 ^{er} étage effondré) - nécessité de démolir les bâtiments avant intervention
3 rue des Ecoles	une partie de la parcelle 914 - section AL	partiellement	Débroussaillage préalable
4 rue des Ecoles	une partie de la parcelle 27 - section AK	oui	non
5 rue des Ecoles	parcelles 243 et 244 - section AL	partiellement	Débroussaillage préalable
	parcelle 246 - section AL	-	non
	parcelle 247 et 915 - section AL	oui	Débroussaillage préalable
8 rue des Ecoles	parcelle 24 - section AK	-	non

1.4 Informations sur les réseaux enterrés

Absence de plans sur les réseaux enterrés.

1.5 Bâtiments présents

Réf. sur plan	Parcelles	Usage	Nb de sous-sol ? vide sanitaire ?	Etat général (Etat des murs et des toitures et du dallage)	Traces de pollution ?
1	AK30	Habitation inoccupée	-	Bon	Non
2	AK26	Habitation inoccupée et garage attenant	Un sous-sol partiel	Mauvais à l'intérieur	Non
3		Appentis (ancien atelier de mécanique)	-	Vétuste	Non
4	AK25	Garage/ box de stockage	-	Recouvert de végétation	Non
5		Ancien cinéma et salle des projecteurs	Un sous-sol partiel	Mauvais (en ruine)	Non
6		Ancien accueil du cinéma et sanitaires	-	Mauvais (plafond effondré)	Non
7	AK24	Habitation inoccupée	-	Bon	Non
8	AL246	Dépendance ? (non visité)	-	Bon (pour l'extérieur)	-
9	AL247	Appentis en ruine	-	Mauvais (en ruine et recouvert de végétation)	Non
10			-		Non
11		Ancien presbytère	-	Vétuste	Non
12		Dépendance ? (non visité)	-	Mauvais (toiture endommagée)	-
13	AL914	Chaufferie du presbytère	-	Bon	Traces d'égoutture sur la surélévation en béton sous- jacente à la chaudière au fioul
14		Appentis/ petite cour	-	Vétuste	Non
15		Bâtiment de stockage de l'Eglise (non visité)	-	Bon (pour l'extérieur)	-
16	AL249	Ancien presbytère et ancienne bibliothèque	-	Mauvais (plafond/plancher effondrés)	Non

1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes (sauf stockages)

D'après l'un des employés de la mairie, l'ancien propriétaire de l'habitation située au 7 rue Wilson aurait pratiqué une activité de mécanique « sauvage » sur sa parcelle avec du démantèlement de voitures. Un véhicule hors d'usage était encore présent lors de la visite de site.

1.7 Stockages ou dépôts

Localisation	Type (cuve, bidons, vrac ?) et état	Volume (m³)	Produit contenu	Aérien (A)/ Souterrain (S)	Rétention (O/N)	Accident connu ? Autre commentaire ?
A l'est de l'ancien cinéma (bât.5)	Cuve	10	Fioul	S	-	Le cinéma a été incendié en 2010, la chaufferie au sous-sol observée depuis l'extérieur semble également avoir été touchée.
Au sous-sol de l'ancien cinéma (bât.5)	Chaudière	-	Fioul	A	Sur dalle béton	
Au sein de la chaufferie de l'ancien presbytère (bât.13)	Cuve	5	Fioul	A	Sur dalle béton	La chaufferie n'était pas accessible lors de la visite de site, les informations et photographies ont été transmises par un des employés de la mairie de Binic.
	Chaudière	-	Fioul	A	Sur une surélévation en béton souillée	

1.8 Présence de puits ou piézomètres

Sans objet.

1.9 Rejets liés à l'activité du site

Absence de rejet autres que les EU/EP.

1.10 Autres informations

Localisation	Type de couverture des espaces extérieurs (dallage, bitume, non recouverts ?)	Nécessité de prévoir du débroussaillage ?	Autre
7 rue Wilson - AK26	Jardin enherbé et cour en béton	Oui	Véhicule hors d'usage à faire retirer avant intervention (démarche administrative et délai associé à prévoir)
7bis rue Wilson - AK25	Espaces verts	Oui (bât. 4 et 5 recouvert de végétation)	Bât.4 en ruine après l'incendie et bât.6 avec le plafond effondré. Nécessité de démolir l'ensemble des bâtiments avant intervention
1 rue des Ecoles - AL249	Espaces verts en friche	Oui (bât.16 recouvert de végétation à l'arrière)	Bât.16 avec le plafond du rez-de-chaussée effondré. Nécessité de démolir le bâtiment avant intervention.

Localisation	Type de couverture des espaces extérieurs (dallage, bitume, non recouverts ?)	Nécessité de prévoir du débroussaillage ?	Autre
3 rue des Ecoles - AL914	Espaces verts en friche	Oui	-
5 rue des Ecoles – AL243/244/247/914	Coteau boisé en friche	Oui	Coteau très pentu (pente descendante vers l'est)

1.11 En cas d'intervention

Hauteur min/max sous plafond : 1,8 m dans le sous-sol de l'une des habitations (bât.2), faible hauteur probablement au sein du sous-sol de l'ancien cinéma (bât.5)

Présence de dalle ? Epaisseur ? Oui au sein des bâtiments, épaisseur inconnue.

Espaces encombrés ? Non

Evacuation des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?) : Courant d'air possible (ouverture des portes).

Machine adapté intérieur/extérieur (portatif, géoprobe...) : Matériel portatif en intérieur. Pour les espaces extérieurs, notamment au nord de l'ancien presbytère compte tenu des difficultés d'accès (coteau escarpé) du matériel portatif sera à prévoir.

2. Visite hors site

2.1 Identification des usages hors site

Rayon approximatif de la visite autour du site : 100 m

Etablissements et activités au voisinage du site	Cocher	Localisation *	Commentaires & détails **
Agricole			
Forestier	X	Au nord	Coteau boisé
Industriel			
Commercial	X	Au sud	Commerces, restaurant, marché
Etablissement sensible ***			
Habitat individuel	X	Au nord, à l'est et à l'ouest	Récents et anciens Présence de jardins potagers ? possible Présence de puits privés ? possible
Habitat collectif	X		Récents et anciens
Autre	X	En limite sud	Eglise

* localisation par rapport au site (Nord, Sud,... Amont, Aval)

** Noter les types de constructions (sur vide sanitaire, sous-sols, plain-pied...)

*** établissements scolaires, crèche, établissements sportifs, parcs, jardins publics, jardins ouvriers

2.2 Milieu naturel

Proximité de cours d'eau ? **oui, fleuve côtier de l'lc se jetant dans la Manche à 200 m au sud du site (aucun lien hydrogéologique)**

Présence de sources ? **non**

Proximité d'une zone naturelle sensible ? **oui, ZNIEFF de type 2 « côte ouest de la Baie de Saint-Brieuc) à 200 m au sud du site en aval hydrogéologique**

Présence de captages ? **non**

2.3 Autres observations

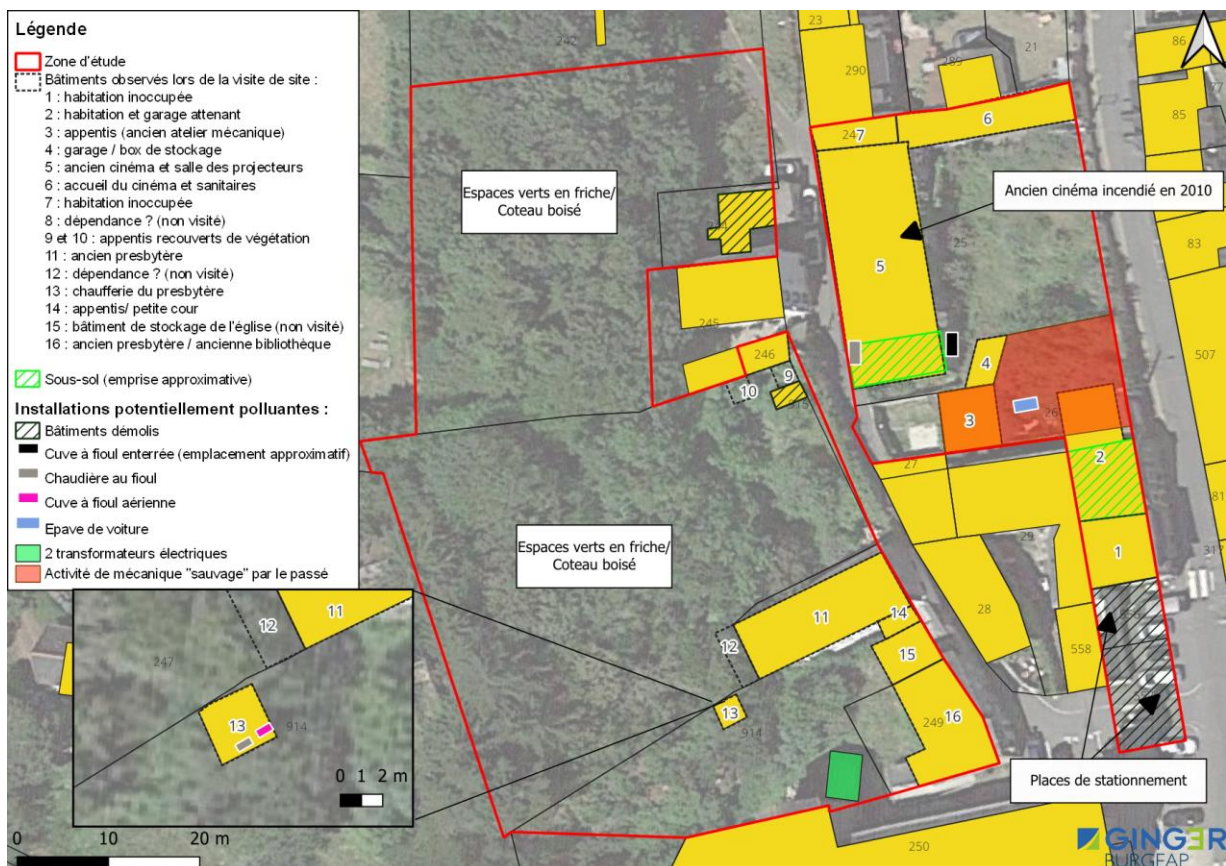
Proximité d'un axe routier important ? **non**

Ruissellement ? **oui, en direction de l'est (coteau pentu en partie ouest du site) puis vers le sud (en partie est du site).**

Dénivelé important ? **oui, coteau très pentu en partie ouest du site avec une pente descendante vers l'est.**

► Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre

Aucune mesure d'urgence à prévoir.



Localisation des éléments observés sur site (avec intégration des éléments observés lors de l'étude GINGER BURGEAP de 2015)

Annexe 3. Données historiques et documentaires recueillies

Cette annexe contient 12 pages.

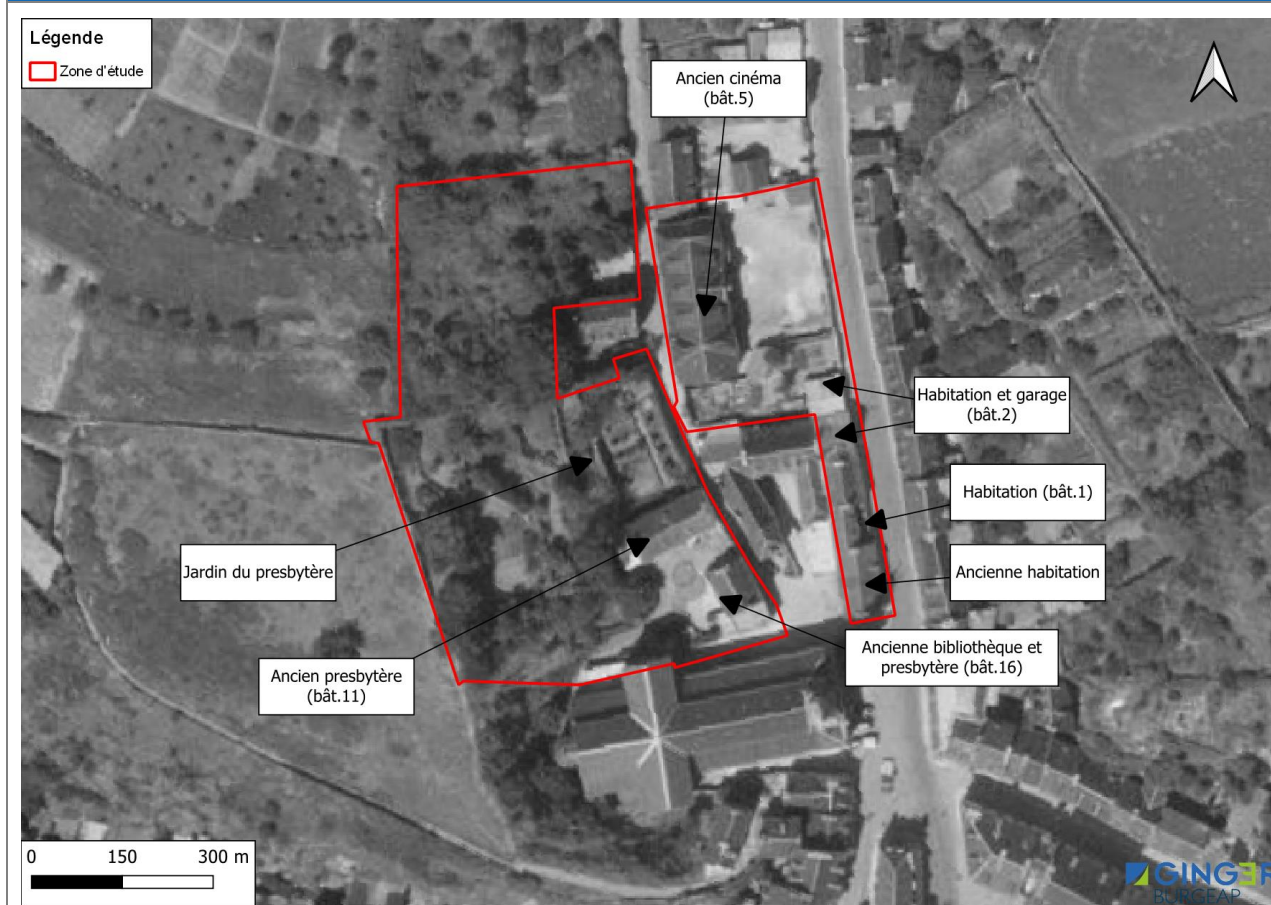
Organisme consulté	Nature des données/références	Information obtenue
IGN	Photographies aériennes de 1929, 1951, 1964, 1974, 1986, 1994, 2003, 2011 et 2021 Situation géographique	Voir annexe 3
		Voir Figure 1
Préfecture des Côtes d'Armor - Service ICPE	Recensement ICPE	Contactée par mail en date du 02/04/2024 Retour par mail en date du 15/04/2024 : absence d'ICPE recensée au droit du site d'étude
Archives départementales des Côtes d'Armor	Permis de construire, de démolir, plans	Contactées par mail en date du 02/04/2024 Retour par mail en date du 15/04/2024 : absence de dossier consultable concernant le site d'étude
Service en ligne Cart'eaux	Captages d'eau potable et périmètres de protection	Aucun captage AEP recensé à proximité du site d'étude
GEORISQUES	Recensement des risques naturels et technologiques	Voir Figure 3
GEOPORTAIL	Zones naturelles sensibles	Voir Figure 5
Ministère en charge de l'Environnement / exBASOL (Sites pollués) / CASIAS / ARIA (Sites industriels, activités de service, accidents portant atteinte à l'Environnement) / SIS (Secteur Information sur les Sols)	Localisation des sites potentiellement pollués	Voir Figure 3
Carte géologique	Carte géologique de PONTRIEUX n°204	Voir Figure 2
SIGES Bretagne	Nature des nappes affleurantes	Voir synthèse
PPRI	-	Commune non concernée par un PPRI
Chambre d'agriculture	Plans d'épandage	Plans d'épandages non communicables

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 1929 : La qualité de la photographie aérienne ne permet pas de distinguer clairement les éléments composant le site d'étude. Toutefois, l'ancien presbytère (bât.11) et l'ancienne bibliothèque/ presbytère (bât.16) sont visibles en partie sud du site. Le site s'inscrit dans un centre-ville avec une urbanisation au nord, au sud et à l'est ainsi qu'une église au sud.

Photographies historiques aériennes



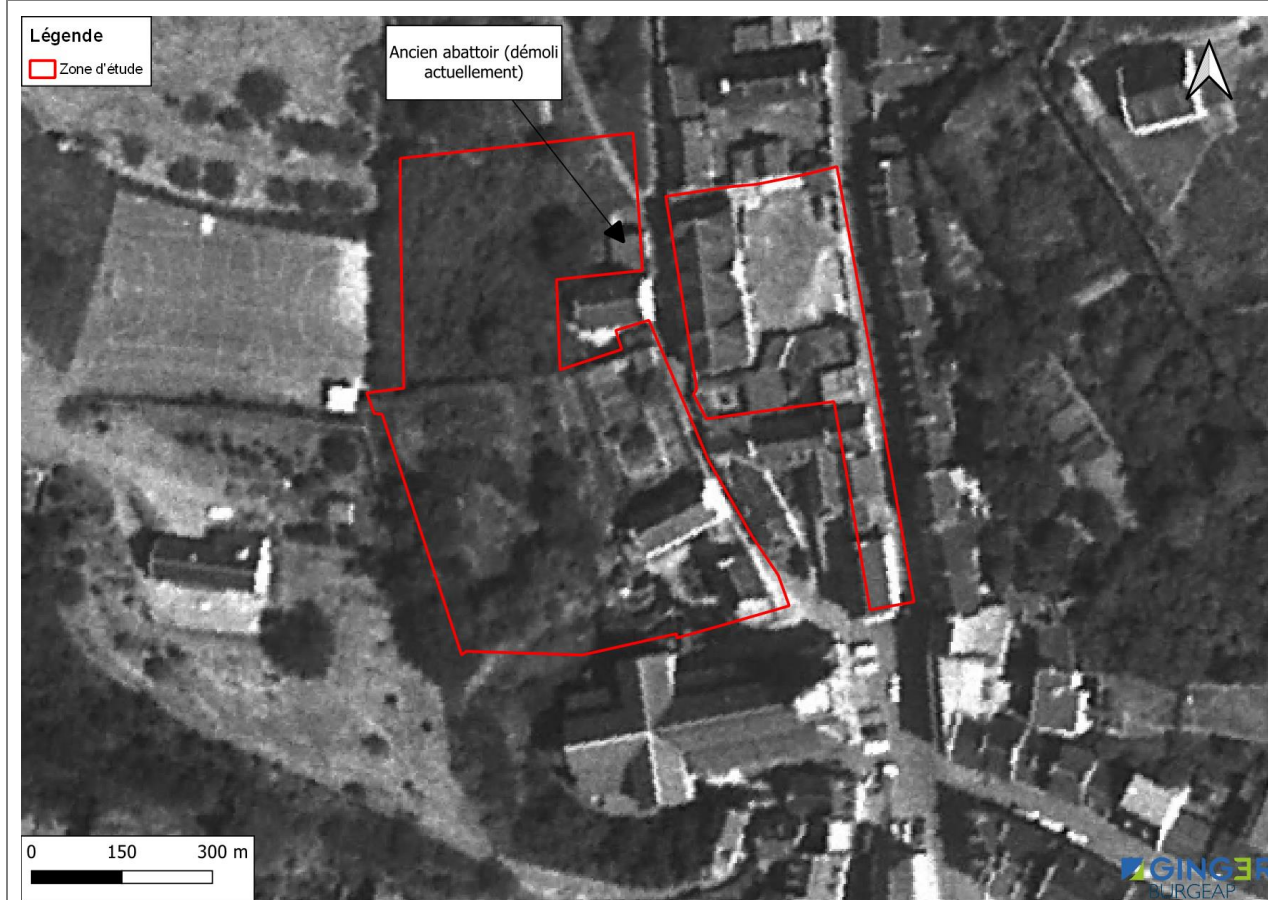
Photographie aérienne de 1951 : De nouveaux bâtiments sont construits à savoir des habitations en partie sud-est (bât.1, 2 et une habitation aujourd'hui démolie) et l'ancien cinéma (bât.5), les jardins de l'ancien presbytère sont visibles en partie ouest du site.

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 1964 : Le site d'étude ne semble pas avoir évolué.

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 1974 : L'ancien abattoir est construit en partie nord du site (actuellement démolé).

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 1986 : Le site n'a pas évolué.

Photographies historiques aériennes



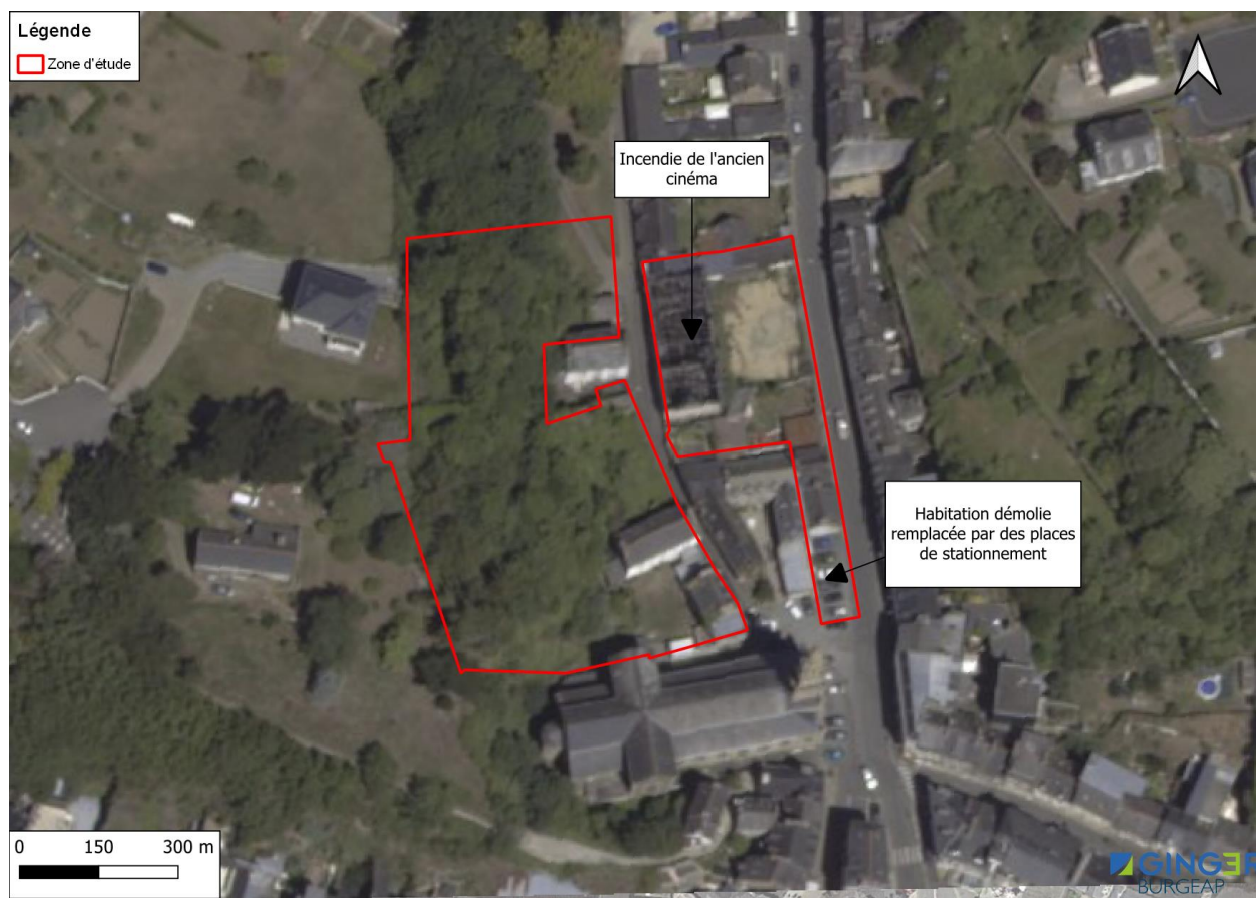
Photographie aérienne de 1994 : L'ancien bâtiment d'accueil du cinéma (bât.6) est construit en partie nord, le reste du site ne semble pas avoir évolué.

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 2003 : Le bâtiment de stockage de l'Eglise (bât.15) est apparent.

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 2011 : L'ancien cinéma (bât.5) a été incendié et une habitation en partie sud a été démolie pour laisser place à des places de stationnement.

Photographies historiques aériennes



Photographie aérienne de 2021 (dernière photographie disponible) : L'ancien abattoir présent en partie nord a été démol.

Annexe 4.

Estimation des coûts de déconstruction

Cette annexe contient 7 pages.

Site sis rue Wilson et rue des Ecoles à Binic-Etables-sur-Mer (22)										
Dénomination	Usage	Parcelles cadastrales	Emprise au sol (m²)	Surface de planchers (m²)	Longueur max (m)	Largeur max (m)	Hauteur max (m)	Commentaires	Mitoyenneté	Type
Bâtiment 1	Habitation inoccupée	AK30	53	159	7.5	7.5	6	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire	Mitoyenneté à gérer entre le bâtiment 1 et une habitation à l'ouest, chaque bâtiment semble posséder son propre mur et sa propre toiture, reprise de maçonnerie à prévoir dans le cadre de la démolition du bâtiment 1 (Mit1).	Bâtiment de type R+1 avec combles aménagés Murs extérieurs en pierres, toiture ardoises et charpente en bois <u>RDC :</u> - entrée : carrelage au sol + murs enduits + faux-plafond - cuisine : carrelage au sol + papier peint et faïences aux murs + faux-plafond <u>1er étage :</u> - cuisine : carrelage au sol + papier peint et faïences aux murs + faux-plafond - salon : carrelage au sol + papier peint aux murs + faux-plafond <u>Comble aménagé (en cours de rénovation) :</u> - salle de bain : carrelage au sol + plaques d'enduits aux murs et au plafond - chambre : moquette au sol + plaques d'enduits aux murs + charpente apparente en bois
Bâtiment 2	Habitation inoccupée et garage	AK26	100	180	14	7.5	8	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire	Mitoyenneté à gérer entre le bâtiment 2 et une habitation à l'ouest, hypothèse que chaque bâtiment possède son propre mur et sa propre toiture, reprise de maçonnerie à prévoir dans le cadre de la démolition du bâtiment 2 (Mit2)	Bâtiment de type R+1 avec un niveau de sous-sol partiel + un garage associé de plain-pied Murs extérieurs en pierre ou enduits (garage), toiture en ardoises ou en plaques ondulées métalliques (garage), charpente en bois ou métallique (garage) <u>Partie garage :</u> - dalle béton au sol + murs enduits ou en parpaings + toiture en plaques ondulées métalliques <u>Partie habitation :</u> <u>RDC :</u> - cuisine : linoléum au sol + lambris bois aux murs + planchers bois au plafond - salon : linoléum au sol + lambris bois aux murs + plancher bois au plafond <u>1^{er} étage :</u> - chambre : linoléum au sol + murs et plafond enduits / lambris bois - salle de bain : linoléum au sol + murs et plafond enduits <u>Sous-sol :</u> tomettes au sol + faïences et enduits aux murs + faux-plafond
Bâtiment 3	Appentis/ atelier de mécanique	AK26	42	42	6	6.5	2.5	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostics avant vente amiante, plomb et parasitaire mais repérage de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante lors de la visite : casseaux d'amiante au sol et toiture ondulées en fibrociment	Mitoyenneté à gérer entre le bâtiment 3 et le muret mitoyen au sud, le mur au sud du bâtiment 3 semble marquer la délimitation avec la parcelle au sud, reprise d'un muret à prévoir dans le cadre de la démolition du bâtiment 3 (Mit 3)	Bâtiment de plain-pied Dalle béton ou terre battue au sol + murs en bois/ parpaings + toiture ondulée en fibrociment + charpente bois

Site sis rue Wilson et rue des Ecoles à Binic-Etables-sur-Mer (22)										
Dénomination	Usage	Parcelles cadastrales	Emprise au sol (m²)	Surface de planchers (m²)	Longueur max (m)	Largeur max (m)	Hauteur max (m)	Commentaires	Mitoyenneté	Type
Bâtiment 4	Garage/ box de stockage	AK25	16.5	16.5	5.5	3.5	2.5	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostics avant-vente amiante, plomb et parasitaire mais repérage de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante lors de la visite : toiture ondulée en fibrociment Intérieur difficilement accessible lors de la visite compte tenu de la végétation ayant recouvert le bâtiment	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de plain-pied Murs en parpaing + dalle béton au sol + toiture ondulée en fibrociment
Bâtiment 5	Ancien cinéma incendié		260	305	26	10	12	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostics avant-vente amiante, plomb et parasitaire récent. Néanmoins d'après une étude réalisée par BURGEAP en 2007 et des actes de ventes transmis à l'époque à BURGEAP, il avait été réalisé un constat de repérage amiante ayant mis en évidence la présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante : dalle de PVC au sol, plaques planes en fibrociment constituant le plafond et les murs de l'estrade ainsi que le plafond du sous-sol, le plafond de la cage d'escalier, des tuyaux en fibrociment permettant l'aération de la salle de projection situé dans le grenier, le joint de la chaudière et le tuyau en fibrociment dans le sous-sol. Ce constat avait été réalisé avant l'incendie du cinéma, ainsi la majeure partie des éléments ayant brûlés ils n'ont pas été observés lors de la visite de site (un aléa amiante est donc considéré sur ces différents éléments) Cinéma ayant été incendié en 2010, la majeure partie du bâtiment n'était pas accessible lors de la viste puisque la toiture ayant brûlée, les débris et la végétation se sont accumulés au droit des anciennes salles de projection.	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de type R+1 avec un niveau de sous-sol partiel (R+1 et sous-sol non accessible lors de la visite) Murs extérieurs en parpaings enduits, la charpente et toiture ont brûlé lors de l'incendie Salle de projection (celle accessible) : moquette aux murs + dalle béton au sol Salle des projecteurs : dalle béton au sol + murs et plafond enduits Sous-sol (visible uniquement depuis l'extérieur) : dalle béton au sol + murs en parpaing et enduits + faux-plafond
Bâtiment 6	Accueil du cinéma		72	72	19	4	3.5	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire Une partie du plafond est effondré	Mitoyenneté à gérer entre le bâtiment 6 et le muret voisin ainsi qu'un appentis au nord , absence d'information sur la nature de la mitoyenneté : hypothèse d'un mur distinct entre le bâtiment 6 et l'appentis, le mur au nord du bâtiment 6 semble délimiter la mitoyenneté avec la parcelle au nord, arase du mur en partie nord du bâtiment 6 à prévoir à hauteur du muret existant (Mit 4)	Bâtiment de plain-pied Murs extérieurs enduits + toiture en bac acier + charpente bois Accueil : carrelage au sol + murs enduits + faux-plafond Sanitaires : carrelage au sol + faïences aux murs + faux-plafond
Bâtiment 7	Habitation inoccupée	AK24	30	60	9.5	2.5	4.5	Bâtiment prévu d'être démolit Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire	Mitoyenneté à gérer entre le bâtiment 7 et l'habitation au nord , hypothèse que chaque bâtiment possède son propre mur, reprise de maçonnerie à prévoir dans le cadre de la démolition du bâtiment 7 (Mit 5)	Bâtiment de type R+1 Murs extérieurs enduits + toiture ardoises RDC : - cuisine/entrée : carrelage au sol + enduits et faïences aux murs + lambris plastique au plafond - salle de bain : carrelage au sol + faïences aux murs + lambris plastique au plafond - salon : carrelage au sol + papier peint aux murs + lambris plastique au plafond 1^{er} étage (chambre) : linoléum au sol + papier peint aux murs + lambris plastique au plafond

Site sis rue Wilson et rue des Ecoles à Binic-Etables-sur-Mer (22)										
Dénomination	Usage	Parcelles cadastrales	Emprise au sol (m²)	Surface de planchers (m²)	Longueur max (m)	Largeur max (m)	Hauteur max (m)	Commentaires	Mitoyenneté	Type
Bâtiment 8	Dépendance	AL246	17	17	5.5	3.5	2.5	Bâtiment prévu d'être démol Non accessible lors de la visite de site Absence de diagnostics avant-vente amiante, plomb et parasite mais repérage de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante lors de la visite : toiture ondulée en fibrociment	Mitoyenneté à gérer entre : - le bâtiment 8 et un appentis à l'ouest, absence d'information sur la nature de la mitoyenneté, hypothèse de murs distincts entre chaque bâtiments, reprises de maçonnerie à prévoir dans le cadre de la démolition du bâtiment 8 (Mt 6) ; - le bâtiment 8 et le mur au sud (conservé), chaque entité possède son propre mur, reprise de maçonnerie à prévoir sur le mur conservé (Mt 7)	Bâtiment de plain-pied Murs extérieurs en pierre + toiture ondulée en fibrociment En l'absence d'accès à l'intérieur du bâtiment, les hypothèses suivantes sont retenues : - dalle béton au sol + murs en parpaing + charpente en bois
Bâtiment 9	Appentis	AL247	5	5	2.5	2.5	2	Bâtiment prévu d'être démol Bâtiment inaccessible lors de la visite compte tenu de la végétation abondante Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasite mais repérage de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante lors de la visite : toiture ondulée en fibrociment	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de plain-pied - seule la toiture a pu être observée : toiture ondulée en fibrociment Murs extérieurs probablement en pierres et sols en terre battue
Bâtiment 10	Appentis		5	5	2.5	2.5	2	Bâtiment prévu d'être démol Bâtiment inaccessible lors de la visite compte tenu de la végétation abondante Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasite mais repérage de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante lors de la visite : toiture ondulée en fibrociment	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de plain-pied - seule la toiture a pu être observée : toiture ondulée en fibrociment Murs extérieurs probablement en pierres et sol en terre battue
Bâtiment 11	Ancien presbytère	AL914	120	480	18.5	6.5	9.5	Bâtiment prévu d'être conservé Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasite mais repérage de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante lors de la visite : petite avancée en toiture ondulée en fibrociment)	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de type R+2 avec combles non aménagés Murs extérieurs enduits + toiture ardoises et toiture ondulée en fibrociment (petite avancée au nord du bâtiment) + charpente en bois RDC : - entrée : carreaux de ciment au sol + papier peint aux murs + plafond enduit - salon : parquet au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond - cuisine : mosaïque au sol + faïences et enduits aux murs + plaques bois au plafond - arrière-cuisine : mosaïque au sol + murs enduits + plaques bois au plafond 1^{er} étage : - chambres 1 et 2 : moquette au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond - salle de bain : linoléum au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond 2^{ème} étage : - chambres 3 et 4 : moquette au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond - salle de bain : parquet au sol + murs enduits + plaques bois au plafond Comble : linoléum au sol + charpente bois

Site sis rue Wilson et rue des Ecoles à Binic-Etables-sur-Mer (22)										
Dénomination	Usage	Parcelles cadastrales	Emprise au sol (m²)	Surface de planchers (m²)	Longueur max (m)	Largeur max (m)	Hauteur max (m)	Commentaires	Mitoyenneté	Type
Bâtiment 12	Dépendance	AL914	15	15	6.5	2	3	Bâtiment prévu d'être conservé Bâtiment non accessible lors de la visite Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de plain-pied Murs extérieurs en pierre + toiture ardoises En l'absence d'accès à l'intérieur du bâtiment, les hypothèses suivantes sont retenues : - dalle béton au sol + murs en pierre + charpente en bois
Bâtiment 13	Chaudière du presbytère	AL914	8	8	3	2.5	3	Bâtiment prévu d'être conservé Bâtiment non accessible lors de la visite. Néanmoins un des employés de la commune a pu y accéder par la suite et à transmis des photographies Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de plain-pied Murs extérieurs en pierre + toiture ardoises D'après les photographies transmises l'intérieur est composé d'une dalle béton au sol, de murs en pierre et d'une charpente bois
Bâtiment 14	Appentis	AL914	8	8	4	2	3.5	Bâtiment prévu d'être démoli Absence de diagnostic avant-vente amiante, plomb et parasitaire	Absence de mitoyenneté à gérer	Ce bâtiment correspond uniquement à un appentis recouvrant une petite cour bétonnée. L'appentis est constitué d'une façade enduite et d'un auvent en bois
Bâtiment 15	Bâtiment de stockage de l'Eglise	AL914	30	30	6	5	3.5	Bâtiment prévu d'être démoli Bâtiment non accessible lors de la visite, observation depuis l'extérieur	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment de plain-pied D'après les observations faites depuis l'extérieur, le bâtiment semble composé d'une pièce avec du carrelage au sol, et des murs et un plafond enduits
Bâtiment 16	Ancienne bibliothèque et ancien presbytère	AL249	93	290	11	9	8	Bâtiment prévu d'être démoli Absence de diagnostics avant-vente amiante, plomb et parasitaire Le plafond de l'ancienne bibliothèque est effondré	Absence de mitoyenneté à gérer	Bâtiment en deux parties : - partie sud de type R+1 ayant accueillie la blibliothèque au RDC et l'ancien presbytère au 1er étage ; - partie nord de type R+1 avec comble aménagé ayant accueillie un ancien presbytère ; Murs extérieurs en pierre et enduits + toiture ardoises + charpente bois <u>RDC :</u> - ancienne bibliothèque : dalle béton au sol + papier peint aux murs + faux-plafond - salon/ cuisine : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs + plaques bois au plafond - salle de bain : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs + plaques bois au plafond - chambre 1 : linoléum au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond <u>1^{er} étage :</u> - chambre 2 (plancher effondré) : linoléum au sol + plaques bois aux murs et plafond - salle de bain : linoléum au sol + enduits et faïences aux murs + plaques bois au plafond - chambre 3 : moquette au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond - salon/ cuisine : moquette au sol + papier peint et faïences aux murs + plaques bois au plafond - salle de bain : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs + plaques bois au plafond <u>2^{ème} étage :</u> - chambre 4 : linoléum au sol + papier peint aux murs + plaques bois au plafond - salle de bain : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs + plaques bois au plafond - salon/ cuisine : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs + plaques bois au plafond <u>Combles :</u> - salle de bain : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs - salon/cuisine : linoléum au sol + papier peint et faïences aux murs
Extérieurs			4220.5	-	-	-	-	Espaces extérieurs constitués : - 7 rue Wilson (AK26) : jardin enherbé et cour en béton - 7bis rue Wilson (AK25) : espaces verts en friche - 1 rue des Ecoles (AL249) : espaces verts en friche - 3 rue des Ecoles (AL914) : espaces verts en friche - 5 rue des Ecoles (AL243/244/247/914) : coteau boisé en friche + présence d'un jardin au nord de l'ancien presbytère (bât.11) entouré d'un mur en pierre à conserver - places de stationnement en enrobé (parcelles AK556/557)		

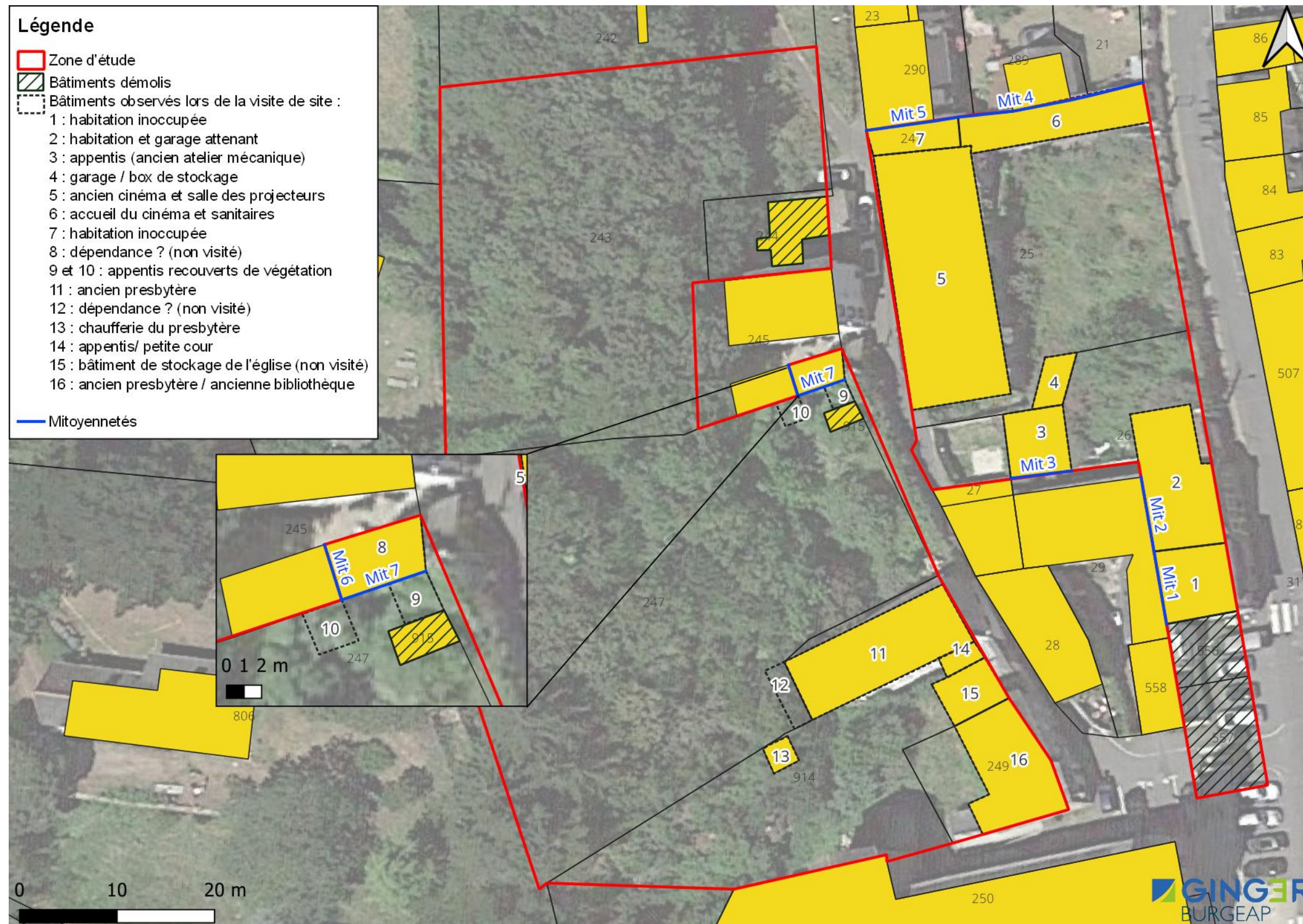


Schéma des mitoyennetés



MAITRE D'OUVRAGE : EPF BRETAGNE
Estimation des coûts de curage, déconstruction et désamiantage

Scénario : curage et maintien des bâtiments 11, 12 et 13, curage et démolition des bâtiments 1 à 10 et 14 à 16
Site sis rue Wilson et rue des Ecoles à Binic-Etables-sur-Mer (22)

Code	Désignation	Unité	Montant HT €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES		15 000 €
1.1	Contacts et autorisations préalables (DICT, concessionnaires, emprises voiries, etc.)	forfait	1 000 €
1.2	Constat d'huissier - avant travaux	forfait	500 €
1.3	Protections des voiries, signalisations, clôtures, sécurisation des opérations, blocage et déviation de voiries	forfait	3 500 €
1.4	Installations nécessaires au chantier - cantonnement - amenée du matériel - préparation du chantier	forfait	8 000 €
1.5	Fourniture et pose de 4 panneaux de chantier	forfait	2 000 €
2	TRAVAUX DE DESAMANTAGE		8 000 €
2.1	Réalisation d'un plan retrait amiante	forfait	1 000 €
2.2	Analyses d'empoussièrement et contrôles visuels	forfait	2 000 €
2.3	Opérations de retrait, conditionnement et élimination en filière adaptée des toitures ondulées en fibrociment (bât.3, 4, 8, 9, 10 et 11) et des panneaux d'amiante présents dans la cour de la parcelle AK26, y compris éléments non décontaminables et traçabilité BSDA	forfait	5 000 €
3	TRAVAUX DE CURAGE		43 000 €
Travaux intégrant notamment : - Curage intérieur et à proximité des bâtiments (mobilier, éclairage, revêtements de sols, cloisons, faux-plafonds, isolations, etc.), - Gestion et élimination hors site en centres agréés des déchets (moyens de tri, transport, valorisation ou élimination)			
3.1	Habitation inoccupée (bâtiment 1)	forfait	4 000 €
3.2	Habitation inoccupée et garage (bâtiment 2)	forfait	4 500 €
3.3	Appentis/ atelier mécanique (bâtiment 3)	forfait	1 000 €
3.4	Garage / box de stockage (bâtiment 4)	forfait	500 €
3.5	Ancien cinéma incendié (bâtiment 5)	forfait	9 000 €
3.6	Accueil du cinéma (bâtiment 6)	forfait	1 500 €
3.7	Habitation inoccupée (bâtiment 7)	forfait	1 500 €
3.8	Dépendance (bâtiment 8)	forfait	500 €
3.9	Ancien presbytère (bâtiment 11)	forfait	12 000 €
3.10	Dépendance (bâtiment 12)	forfait	250 €
3.11	Chaufferie du presbytère (bâtiment 13)	forfait	250 €
3.12	Bâtiment de stockage de l'Eglise (bâtiment 15)	forfait	1 000 €
3.13	Ancienne bibliothèque et ancien presbytère (bâtiment 16)	forfait	7 000 €
4	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION		62 000 €
Travaux intégrant notamment : - Déconstruction des superstructures avec brumisation et protection des avoisinants (trottoir, rue...) - Démolition des dallages et purge des infrastructures, fosses, réseaux et autres ouvrages enterrés - Gestion et élimination hors site en centres agréés des déchets (moyens de tri, transport, valorisation ou élimination)			
4.1	Habitation inoccupée (bâtiment 1)	forfait	7 000 €
4.2	Habitation inoccupée et garage (bâtiment 2)	forfait	8 500 €
4.3	Appentis/ atelier mécanique (bâtiment 3)	forfait	1 500 €
4.4	Garage / box de stockage (bâtiment 4)	forfait	1 000 €
4.5	Ancien cinéma incendiée (bâtiment 5)	forfait	18 500 €
4.6	Accueil du cinéma (bâtiment 6)	forfait	5 000 €
4.7	Habitation inoccupée (bâtiment 7)	forfait	4 000 €
4.8	Dépendance (bâtiment 8)	forfait	1 000 €
4.9	Appentis (bâtiment 9)	forfait	500 €
4.10	Appentis (bâtiment 10)	forfait	500 €
4.11	Appentis (bâtiment 14)	forfait	500 €
4.12	Bâtiment de stockage de l'Eglise (bâtiment 15)	forfait	3 000 €
4.13	Ancienne bibliothèque et ancien presbytère (bâtiment 16)	forfait	11 000 €
5	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES		51 000 €
5.1	Gestion des 2 cuves à fioul (bât.5 et bât.13) (vidange, dégazage et élimination) et des 2 chaudières	forfait	5 000 €
5.2	Retrait de la cour en dalle béton (parcelle AK27)	forfait	1 000 €
5.3	Retrait du parking en enrobé (considéré non amianté à ce stade)	forfait	1 500 €
5.4	Mit 1 - Reprises éventuelles de mitoyenneté entre le bât.1 et une habitation à l'ouest : après sciage, reprise de maçonnerie, pose d'un enduit hydrofuge et reprise de l'étanchéité des fondations	forfait	7 500 €
5.5	Mit 2 - Reprises éventuelles de mitoyennetés entre le bât.2 et une habitation à l'ouest : après sciage, reprise de maçonnerie, pose d'un enduit hydrofuge et reprise de l'étanchéité des fondations	forfait	9 500 €
5.6	Mit 3 - Reprises éventuelles de mitoyennetés entre le bât.3 et le mur au sud : après démolition du haut du mur sud du bât.3 (bois) reprise d'un muret à hauteur du muret existant et pose d'un enduit hydrofuge	forfait	1 000 €
5.7	Mit 4 - Reprises éventuelles de mitoyennetés entre le bât.6 et le muret voisin ainsi qu'un appentis au nord : arase du mur nord du bât.6 à hauteur du muret existant et pose d'un enduit hydrofuge	forfait	7 000 €
5.8	Mit 5 - Reprises éventuelles de mitoyennetés entre le bât.7 et une habitation au nord : après sciage, reprise de maçonnerie, pose d'un enduit hydrofuge et reprise de l'étanchéité des fondations	forfait	6 000 €
5.9	Mit 6 - Reprises éventuelles de mitoyennetés entre le bât.8 et un appentis à l'ouest : après sciage, reprise de maçonnerie, pose d'un enduit hydrofuge et reprise de l'étanchéité des fondations	forfait	1 500 €
5.10	Mit 7 - Reprises éventuelles de mitoyennetés entre le bât.8 et un mur au sud : après sciage, piquage du mur afin de retirer l'enduit, puis rebouchage des trous d'ancrage et rejointement à l'aide d'un enduit à la chaux	forfait	1 500 €
5.11	Remblaiement des sous-sol (sous le bâtiment 2 et sous le bâtiment 5) avec des matériaux d'apports sains et inertes	forfait	5 000 €
5.12	Débroussaillage et dessouchage des parcelles AK25, AK26, et une partie des parcelles AL247, AL249 et AL914 afin de libérer les accès pour le curage et la démolition	forfait	4 500 €
6	RECEPTION DES TRAVAUX - LIVRAISON DU TERRAIN ET REMISE EN ETAT		11 000 €
6.1	Pose de plaques OSB sur les ouvrants après curage des bâtiments 11, 12 et 13	forfait	2 000 €
6.3	Pose et cession de clôture Héras	forfait	4 000 €
6.4	Nivellement du terrain et remise en état du site, compactage, repli de chantier et réception	forfait	3 000 €
6.5	Relevé topographique intégral par un géomètre expert	forfait	1 000 €
6.6	Constat d'huissier - après travaux	forfait	500 €
6.7	Emission d'un DOE	forfait	500 €
TOTAL TRANCHE FERME		TOTAL € HT	190 000 €

- Travaux prévus en 1 seule phase,
- Maintien des clôtures (panneaux bois, grillage et muret béton),
- Toitures ardoises considérées non amiantées à ce stade,
- En l'absence de diagnostic amiante/HAP sur les enrobés, estimation du retrait de ces derniers en considèrent l'absence d'amiante/HAP à ce stade,
- Comblement des sous-sol des bâtiments 2 et 5 dans le cadre de leur démolition,
- Gestion et élimination des 2 cuves à fioul aérienne et souterraine (vidange et dégazage) et des 2 chaudières,
- Curage intérieur et à proximité des bâtiments (mobilier, éclairage, cloisons, éléments non porteurs, etc.), maintien des éléments porteurs (murs, poutres), planchers, escaliers, charpente, toiture (y compris toitures en ardoises). Les bâtiments 9, 10 et 14 n'étant pas clos et constitués que d'une charpente et d'une toiture, aucune estimation de curage n'est réalisée,
- Gestion et élimination hors site en centres agréés des déchets inertes et non inertes (moyens de tri, transport, valorisation ou élimination),
- Désamiantage considérant le retrait des toitures ondulées en fibrociment (bâtiments 3, 4, 8, 9, 10 et 11),
- Diagnostic avant-vente (amiante, plomb et parasitaire) non réalisé sur l'ensemble des bâtiments. Un aléa amainte est estimé sur les matériaux susceptibles d'en contenir (étanchéité, enduits, revêtement de sols, isolation...). L'aléa enduit est hypothétiquement retenu sur la moitié des enduits intérieurs (murs et plafonds),
- Aucune mesure de confortement prévue dans les bâtiments conservés ou démolis à ce stade pouvant engendrer une plus-value significative,
- Gestion des mitoyennetés est estimée en l'absence d'informations sur leur nature (mur indépendant ou mitoyen) et sur simple constat visuel lorsque cela était possible,
- Eventuels travaux de dépollution ou de gestion de terres non inertes non pris en compte dans cette estimation.

MAITRE D'OUVRAGE : EPF BRETAGNE

Estimation des coûts de curage, désamiantage et déconstruction
**Site sis rue Wilson et rue des Ecoles à Binic-Etables-sur-Mer
(22)**

Travaux de curage, déconstruction et désamiantage	Travaux préparatoires et de réception € HT	15 000
	Travaux de désamiantage € HT	8 000
	Travaux de curage et déconstruction des bâtiments € HT	105 000
	Travaux complémentaires	51 000
	Réception des travaux - Livraison du terrain et remise en état € HT	11 000
	TOTAL sans aléa amiante € HT	190 000
	Aléa amiante € HT	320 000
	Total avec Aléa amiante € HT	510 000

Remarques :

Il s'agit d'une estimation sommaire des travaux de curage, désamiantage et déconstruction des bâtiments, basée à partir des documents suivants :

- plan cadastral,
- photographies aériennes,
- visite du site (bât 8, 12, 13 et 15 inaccessibles et bât.5 incendié).

En l'absence :

- de plans des réseaux,
- de rapports de repérages amiante, plomb et parasitaire avant travaux.

Annexe 5.

Cartographie des réseaux existants

Cette annexe contient 102 pages.

	Réf. travaux BINIC site 1		Créé le 19/07/2024
	6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER		Débute le 05/08/2024 Durée : 3 jours

Exploitants

ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE CHEZ PROTYS P0099, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE				 CONCERNÉ
 0299770657	 0181624701	 0176614701	 6031802.ENEDIS@demat.protys.fr	
<u>DT 434619809</u>		Envoyé le 19/07/2024 		
<u>Réponse 434904933</u>		Reçu le 24/07/2024	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'prise des travaux déclarés. Nom du contact : PANELA Chana.				

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest CHEZ PROTYS P0473, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE				NON CONCERNÉ
 0810300360	 0810300360	 0247857444	 GRDF_362.GRDF@demat.protys.fr	
<u>DT 434619810</u>		Envoyé le 19/07/2024 		
<u>Réponse 434657306</u>		Reçu le 19/07/2024	NON CONCERNÉ	
Pas d'ouvrage. Nom du contact : EXPLOITANT GRDF.				

SDE22 - Service DT-DICT Bureau d'études TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France				 CONCERNÉ
 0296012020	 0296012020	 0296394000	 sde22-3@demat.sogelink.fr	
<u>DT 434619811</u>		Envoyé le 19/07/2024 		
<u>Réponse 434627868</u>		Reçu le 19/07/2024	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : EL. Nom du contact : GAULT Olivier.				

ORANGE - Q2 BRETAGNE Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France				 CONCERNÉ
 0228563535	 0810300111		 FT44Q2.FTO@demat.protys.fr	
<u>DT 434619812</u>		Envoyé le 19/07/2024 		
<u>Réponse 434630264</u>		Reçu le 19/07/2024	CONCERNÉ	Présence d'ouvrage : TL

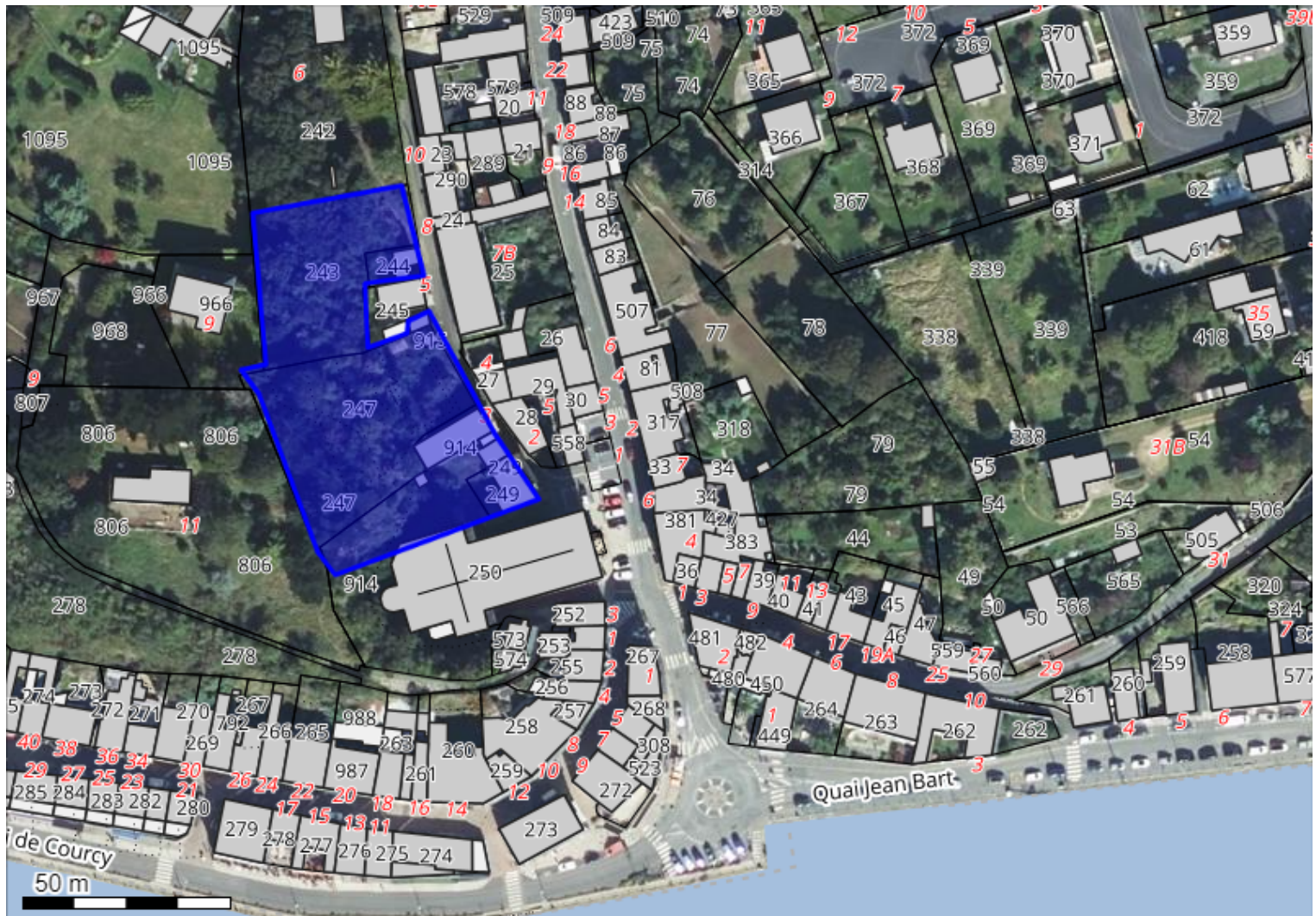
VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ SOGEDATA Armor Emeraude, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE			 	 CONCERNÉ
 0969323529	 0969323529	 0969323529	 veolia-65b-dt-armoremeraude@demat.sogelink.fr	
<u>DT 434619808</u>		Envoyé le 19/07/2024 		
<u>Réponse 434620279</u>		Reçu le 19/07/2024	CONCERNÉ	
Présence d'ouvrage : EA, EU. Recommandations : Les tronçons ne sont pas systématiquement dotés de grillages avertisseurs. Nom du contact : Service DICT CTO.				

Autres destinataires

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie, 1 PLACE JEAN HEURTEL 22680 ETABLES SUR MER FRANCE		NON REQUIS
 0296706418	 adjoint.stm@besurmer.fr	
<u>IPT 434619807</u>	Envoyé le 19/07/2024 	

	Réf. travaux BINIC site 1		Créé le 19/07/2024
	6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER		Débute le 05/08/2024 Durée : 3 jours

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie, QUAI COURCY 22520 BINIC FRANCE	NON REQUIS
 0296736828	 stm@besurmer.fr
<u>IPT 434619813</u>	Envoyé le 19/07/2024 



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-2.82596841,48.60261663 -2.82547918,48.60267622 -2.82540622,48.60248041
-2.82559934,48.60246338 -2.82559076,48.60232432 -2.82546201,48.60235554 -2.82545933,48.6023825 -2.82539066,48.60240379
-2.82517609,48.60213844 -2.82502856,48.60199513 -2.82569804,48.60183053 -2.82575383,48.60187877 -2.82594695,48.60222216
-2.82600703,48.60227608 -2.8259255,48.60228743 -2.82596841,48.60261663</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs><
/gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.602617 -2.825968);(48.602676 -2.825479);(48.602480 -2.825406);(48.602463 -2.825599);(48.602324 -2.825591);(48.602356 -2.825462);
(48.602383 -2.825459);(48.602404 -2.825391);(48.602138 -2.825176);(48.601995 -2.825029);(48.601831 -2.825698);(48.601879 -2.825754);
(48.602222 -2.825947);(48.602276 -2.826007);(48.602287 -2.825926);(48.602617 -2.825968);
```


Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE CHEZ PROTYS P005

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 2,7,0,9,1 EVREUX CEDEX 9

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,7,9,0,4,4

N° affaire du responsable du projet : BINIC site 1

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E.O.V.

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024071900379D44

Référence de l'exploitant : 2429073568.242901RDT02

N° d'affaire du déclarant : BINIC site 1

Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva

Date de réception de la déclaration : 19/07/2024

Commune principale des travaux : 22520 Binic-Étables-sur-Mer

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRBZH-EXPLOITANTS-RESEAUX-SOURC

Personne à contacter : PANELA Chana

Numéro / Voie : 64 Boulevard Voltaire

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35000 RENNES

Tél. : +33299770657

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Côte-d'Armor 0296751118

Responsable du dossier

Nom : PANELA Chana

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33 299770657

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : PANELA Chana

Signature :

Date : 24/07/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise des projets de travaux :

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m², vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires à notre charge pour porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus. Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié, à l'adresse électronique suivante :
« enedis@retours-ic.protys.fr »

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages dont nous sommes exploitants initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Les modalités pour la réalisation des investigations complémentaires sont décrites dans les pages suivantes.

Annexe 6 - Créé par Arrêté du 26 octobre 2018 - art. 2

Faire une Investigation Complémentaire sur les réseaux d'Enedis

Document à destination des responsables de projet et de leurs sous-traitants réalisant des Investigations Complémentaires (IC).

Vous êtes responsable de projet. Il se peut que vous ayez des IC à réaliser (voir réponse DT ci-jointe). Si tel est le cas, la réalisation d'IC sur le réseau d'Enedis impose une demande d'accès au réseau ; vous et votre sous-traitant mandaté devrez avoir connaissance des informations qui figurent dans ce document.

Ces informations vous sont également nécessaires pour ajouter, dans vos commandes ou marchés d'IC, toutes les précisions utiles pour réaliser des IC sur le réseau d'Enedis.

La prise en charge financière par Enedis de ces IC ne sera possible que si ces règles de détection et d'accès au réseau ont été respectées, et sous réserve que les contrôles d'Enedis en confirment la qualité.

Il vous incombera de nous transmettre le résultat de ces IC

- à l'adresse mail unique suivante : enedis@retours-ic.protys.fr
- en indiquant le **numéro de consultation** dans l'objet du mail

p.3

Comment faire une IC sur les réseaux Enedis ?

Je suis une
entreprise
de détection

Besoin ponctuel
= accès ponctuel au réseau

p.4

Démarche à suivre

Contacter le bureau
d'exploitation local

p.5



Faire une demande
d'accès payant

p.6

Recevoir et payer
la facture



Après paiement de la
facture, convenir
d'une date
d'intervention

RDV sur site pour procéder
à la détection avec la
présence d'un agent Enedis

Besoin récurrent
= accès conventionné

p.4

Démarche à suivre

Contacter l'agence
cartographique locale

Qui vous accompagnera
dans le processus de
signature de la convention

p.7

Préparer les
documents relatifs
à la convention



Effectuer le
cursus de stages
Si vous n'avez pas de
personnel ayant déjà
validé le cursus.

p.8

Signer la convention

Pour chaque accès au réseau :
Transmission d'un planning hebdomadaire
au moins une semaine avant les travaux

CES ACCES SONT GRATUITS
Pas de présence d'un agent Enedis

Les responsables de projet transmettront le résultat de ces IC à Enedis.
Elles pourront être facturées à Enedis sous réserve de respecter les conditions
du Guide Technique (p.3) et des articles 9 et 15 de l'arrêté du 15/02/2012

Décret DT/DICT – extrait du guide technique

Le guide technique du décret DT/DICT (Fascicule 2) précise les modes de détection autorisés pour les réseaux électriques (voir extraits ci-dessous).

4.2.3.2 DÉTECTION PAR RADAR GÉOLOGIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- dans le cas d'investigations complémentaires pour identifier un réseau électrique dans des zones où plusieurs réseaux sont présents, avec des risques d'erreur sur leur identification respective : appliquer obligatoirement la méthode électromagnétique avec raccordement direct plutôt qu'un radar géologique, ou en plus de celui-ci.

4.2.3.3 DÉTECTION PAR MÉTHODE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- Lorsque la méthode électromagnétique est utilisée pour la réalisation d'investigations complémentaires sur des réseaux électriques, l'emploi du mode actif avec raccordement direct est obligatoire afin d'obtenir les meilleures assurances sur la correspondance entre l'élément détecté et son identification parmi les différents réseaux présents dans la zone, dès lors que l'exploitant permet l'accès aux affleurants du réseau concerné de façon non discriminatoire, dans des conditions techniques et de délai convenables.

En conséquence, pour toute détection par méthode électromagnétique, un accès au réseau d'Enedis est nécessaire pour pouvoir raccorder le matériel d'injection. Il existe deux façons d'obtenir cet accès aux affleurants du réseau (voir détails page suivante) :

Accès ponctuel

Accès permanent

Trouver une solution adaptée à votre besoin

Besoin ponctuel = Accès ponctuel au réseau (payant)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant peu d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection répondant à des commandes ponctuelles d'IC d'un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection d'avoir un accès à son réseau en toute sécurité avec la présence d'un de ses agents.

Ce dernier fera tous les gestes techniques de raccordement au réseau et restera durant la durée de la prestation.

Dans ce cadre, l'habilitation B0-H0 est nécessaire pour accompagner le technicien d'Enedis dans l'environnement d'ouvrages électriques sous tension et pour identifier les risques liés à ses déplacements et ses gestes dans ce milieu.

Cette prestation est facturée à l'entreprise de détection qui en fait la demande.

Besoin récurrent = Accès permanent au réseau (gratuit)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant beaucoup d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection ayant passé un marché d'IC avec un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection qui le souhaitent d'avoir un accès à son réseau en autonomie (sans demande d'accès ponctuel).

Pour ce faire, l'entreprise de détection devra faire suivre à ses salariés un cursus de formation spécifique et signer une convention avec les Directions Régionales Enedis correspondant à la localisation de ses marchés.

Une fois cette convention signée, l'entreprise enverra en semaine n au Bureau d'Exploitation local concerné son planning d'interventions de la semaine n+1.

Dans ce cas les accès seront gratuits et votre opérateur interviendra sans la présence d'un agent Enedis.

Accès ponctuel

Contactez l'interlocuteur Enedis local correspondant à votre lieu d'intervention pour obtenir un accès ponctuel au réseau

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
01	Ain	sirho-asgard@enedis.fr
02	Aisne	ure-picardie-drdict@enedis.fr
03	Allier	auv-dtdict@enedis.fr
04	Alpes-de-Hte-Provence	pads-dict@enedis.fr
05	Hautes-Alpes	pads-dict@enedis.fr
06	Alpes-Maritimes	caz-asgard@enedis.fr
07	Ardèche	sirho-asgard@enedis.fr
08	Ardennes	car-dtdict@enedis.fr
09	Ariège	mps-arex-dtdict@enedis.fr
10	Aube	car-dtdict@enedis.fr
11	Aude	urelaro-bexaccs@enedis.fr
12	Aveyron	nmp-bex@enedis.fr
13	Bouches-du-Rhône	pads-dict@enedis.fr
14	Calvados	cpa14@enedis.fr
15	Cantal	auv-dtdict@enedis.fr
16	Charente	drpch-cpa@enedis.fr
17	Charente-Maritime	drpch-cpa@enedis.fr
18	Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
19	Corrèze	lim-cpa19@enedis.fr
21	Côte-d'Or	cotedor-pilotage@enedis.fr
22	Côtes-d'Armor	bzh-bex-229@enedis.fr
23	Creuse	lim-cpa23@enedis.fr
24	Dordogne	aqn-dtdict@enedis.fr
25	Doubs	ureafc-bex@enedis.fr
26	Drôme	sirho-asgard@enedis.fr
27	Eure	cpa27@enedis.fr
28	Eure-et-Loir	cen-bex-reseau@enedis.fr
29	Finistère	bzh-bex-229@enedis.fr
30	Gard	urelaro-bexaccs@enedis.fr
31	Haute-Garonne	mps-arex-dtdict@enedis.fr
32	Gers	mps-arex-dtdict@enedis.fr
33	Gironde	aqn-dtdict@enedis.fr
34	Hérault	urelaro-bexaccs@enedis.fr
35	Ille-et-Vilaine	bzh-bex-356@enedis.fr
36	Indre	cen-bex-reseau@enedis.fr
37	Indre-et-Loire	cen-bex-reseau@enedis.fr
38	Isère	alp-arex-access@enedis.fr
39	Jura	ureafc-bex@enedis.fr
40	Landes	pyl-dtdict@enedis.fr
41	Loir-et-Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
42	Loire	sirho-asgard@enedis.fr
43	Haute-Loire	auv-dtdict@enedis.fr
44	Loire-Atlantique	pdl-detection@enedis.fr
45	Loiret	cen-bex-reseau@enedis.fr
46	Lot	nmp-bex@enedis.fr
47	Lot-et-Garonne	aqn-dtdict@enedis.fr
48	Lozère	nmp-bex@enedis.fr
49	Maine-et-Loire	pdl-detection@enedis.fr

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
50	Manche	cpa50@enedis.fr
51	Marne	car-dtdict@enedis.fr
52	Haute-Marne	car-dtdict@enedis.fr
53	Mayenne	pdl-detection@enedis.fr
54	Meurthe-et-Moselle	lor-arex-54@enedis.fr
55	Meuse	lor-arex-55@enedis.fr
56	Morbihan	bzh-bex-356@enedis.fr
57	Moselle	lor-arex-57@enedis.fr
58	Nièvre	brgne-cpa-nievre@enedis.fr
59	Nord	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
60	Oise	ure-picardie-drdict@enedis.fr
61	Orne	cpa61@enedis.fr
62	Pas-de-Calais	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
63	Puy-de-Dôme	auv-dtdict@enedis.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	pyl-dtdict@enedis.fr
65	Hautes-Pyrénées	pyl-dtdict@enedis.fr
66	Pyrénées-Orientales	urelaro-bexaccs@enedis.fr
67	Bas-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
68	Haut-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
69	Rhône	sirho-asgard@enedis.fr
70	Haute-Saône	ureafc-bex@enedis.fr
71	Saône-et-Loire	urebourgogne-gpil-bds@enedis.fr
72	Sarthe	pdl-detection@enedis.fr
73	Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
74	Haute-Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
75	Paris	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
76	Seine-Maritime	cpa76@enedis.fr
77	Seine-et-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
78	Yvelines	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
79	Deux-Sèvres	drpch-cpa@enedis.fr
80	Somme	ure-picardie-drdict@enedis.fr
81	Tarn	nmp-bex@enedis.fr
82	Tarn-et-Garonne	nmp-bex@enedis.fr
83	Var	caz-asgard@enedis.fr
84	Vaucluse	pads-dict@enedis.fr
85	Vendée	pdl-detection@enedis.fr
86	Vienne	drpch-cpa@enedis.fr
87	Haute-Vienne	lim-cpa87@enedis.fr
88	Vosges	lor-arex-88@enedis.fr
89	Yonne	yonne-gpil@enedis.fr
90	Territoire de Belfort	ureafc-bex@enedis.fr
91	Essonne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
92	Hauts-de-Seine	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
93	Seine-Saint-Denis	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
94	Val-de-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
95	Val-d'Oise	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr

Accès ponctuel

Faire une demande d'accès facturée

La demande doit contenir les informations suivantes :

- Enedis proposant 2 forfaits d'intervention (demi-journée – 3h30 ; journée – 7h), vous devrez estimer le temps pendant lequel vous aurez besoin d'un exploitant et ainsi demander le forfait adapté. Il restera impérativement pendant toute la durée de l'intervention :
 - Il accompagnera votre opérateur de détection et réalisera tous les gestes nécessitant un accès au réseau : ouverture de coffrets réseaux, branchements, postes HTA/BT, et nappage/habillage des pièces nues sous tension ;
 - Il posera/déposera le matériel d'injection de votre générateur successivement aux différents points de l'ouvrage où votre opérateur souhaite pouvoir injecter. Votre opérateur devra avoir un appareil en bon état, avec sa notice d'utilisation et les contrôles métrologiques associés.

A savoir : une facture sera directement envoyée ainsi que la notice explicative qui précisera les responsabilités respectives de votre opérateur (responsable des conditions d'utilisation de son matériel) et celles de l'agent Enedis (responsable de la maîtrise du risque électrique sur le chantier).

- Les références de l'entreprise :
 - Nom de l'entreprise
 - Adresse (rue, CP, commune)
 - Email
 - Nom de l'interlocuteur
 - N° de SIRET
 - Mode de communication : dématérialisé (à privilégier) ou courrier
- La période demandée pour le rendez-vous sur site.

A noter :



Le délai d'obtention de la facture est généralement de l'ordre d'une semaine, le tarif sera d'environ 270 € pour la demi-journée et 540 € pour la journée (hors nuits, week-ends et jours fériés).



Le délai d'obtention d'un rendez-vous sur site est généralement de l'ordre de 3 semaines, après paiement de la facture. Il est recommandé d'utiliser le virement comme moyen de paiement (plutôt que le chèque) pour optimiser les délais.

Accès permanent

Contacter l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Pour signer une convention d'accès au réseau, contacter l'agence cartographie régionale à l'adresse ci-dessous correspondant au département où vous souhaitez réaliser les IC.

Direction régionale Enedis	Adresse mail pour les conventions
Alpes (38, 73, 74)	alp-cartosialp-elec@enedis.fr
Alsace Franche-Comté (25, 39, 67, 68, 70, 90)	afc-cartographie@enedis.fr
Aquitaine Nord (24, 33, 47)	aqn-carto-detection-aquitainenord@enedis.fr
Auvergne (15, 43, 63, 03)	carto.auvergne@mapmag.fr
Bourgogne (21, 58, 71, 89)	brgne-appuis-detection-acp@enedis.fr
Bretagne (22, 29, 35, 56)	bzh-interface@enedis.fr
Centre Val-de-Loire (18, 28, 36, 37, 41, 45)	sregacl-centre-carto@enedis.fr
Champagne Ardennes (10, 51, 52, 08)	drcar-commandecarto@enedis.fr
Côte d'Azur (83, 06)	var-svar-si-carto@enedis.fr
Ile de France Est (77, 91, 93, 94)	idfe-carto@enedis.fr
Ile de France Ouest (78, 92, 95)	idfo-detection-adp@enedis.fr
Languedoc Roussillon (11, 30, 34, 66)	largo-conventioncarto@enedis.fr
Limousin (19, 23, 87)	sregacl-cartohv@enedis.fr
Lorraine (54, 55, 57, 88)	lor-prestation-carto@enedis.fr
Midi Pyrénées Sud (31, 32, 09)	mpps-carto-cellule-detect@enedis.fr
Nord Midi Pyrénées (12, 46, 48, 81, 82)	drnmp-portail-detection@enedis.fr
Nord-Pas-de-Calais (59, 62)	drnpdc-carto@enedis.fr
Normandie (14, 27, 50, 61, 76)	ucfnormandie-carto-znc@enedis.fr
Paris (75)	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)	pdl-detection@enedis.fr
Picardie (60, 80, 02)	payssom-carto-gdo@enedis.fr
Poitou Charentes (16, 17, 79, 86)	pch-cartographie@enedis.fr
Provence Alpes du Sud (13, 84, 04, 05)	pads-carto-dict@enedis.fr
Pyrénées Landes (40, 64, 65)	pyl-carto-ge@enedis.fr
Sillon Rhodanien (26, 42, 69, 01, 07)	sirho-iccarto@enedis.fr



Accès permanent

Contacteur l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Le cursus de stages obligatoire comprend deux parties



La première partie vise à former vos salariés aux risques électriques liés à la détection sur un réseau de distribution. Elle est nécessaire pour que vous puissiez leur délivrer le moment venu l'habilitation électrique adaptée :

- Ce cursus est constitué de deux stages qui sont à effectuer auprès de centres de formations agréés (hors Enedis).



La seconde partie du cursus vise à former vos salariés et à vérifier leur capacité à détecter un réseau de distribution électrique en toute autonomie :

- Ce stage d'une durée de 5 jours est dispensé par Enedis ;
- Il sera suivi par une journée d'accompagnement sur le terrain avec un agent Enedis.



A noter :

Le délai d'obtention d'un cursus complet est de l'ordre de 4 mois environ.

Préparer la demande de convention

La convention peut être signée dès lors que :

- Vous avez au moins un salarié ayant validé le cursus complet ;
- Vous avez pris toutes les dispositions nécessaires en tant qu'employeur pour la maîtrise du risque électrique (habilitation du personnel, mise en place des instructions de sécurité encadrant les interventions de vos salariés).

Accompagnement par l'agence cartographie

L'agence cartographie vous accompagnera dans les démarches à accomplir auprès des services responsables des accès au réseau Enedis

Recommandations pour la réalisation et l'envoi des IC

Voici quelques préconisations pour la réalisation des Investigations Complémentaires afin de fluidifier le circuit d'intégration de ces IC dans la cartographie d'Enedis et de leur paiement.

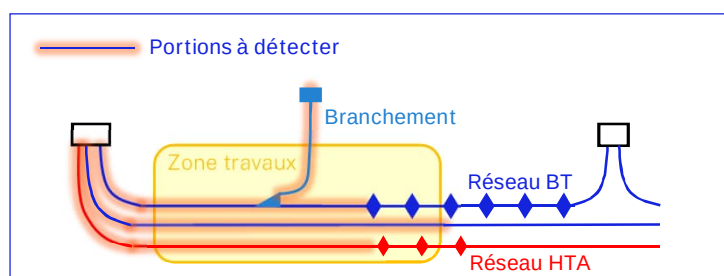
Points de vigilance sur la qualité des IC

- L'entreprise de détection doit être certifiée géoréférencement et détection
- Sauf pour de rares exceptions, l'injection est obligatoire. Dans ce cas Enedis s'assurera qu'une demande d'accès au réseau a bien été réalisée
- Enedis vérifiera qu'il est possible de rattacher avec certitude le résultat des mesures à un ouvrage identifié sur les plans de la DT
- Des contrôles seront réalisés par échantillonnage via une seconde détection contradictoire

Périmètre des IC prises en charge

Les IC doivent être réalisées sur la zone de terrassement augmentée de 2m. Toutefois Enedis demande des détections qui peuvent aller au-delà de la zone de travaux et s'engage à payer la totalité (hors portions déjà en classe A) :

- Les branchements sont à détecter en totalité
- Les tronçons BT sont à détecter d'émergence à émergence
- Les tronçons HTA sont à détecter depuis le point d'injection jusqu'à la fin de la zone travaux



Transmission des IC et paiement

Le résultat de l'IC doit être envoyé à l'adresse enedis@retours-ic.protys.fr

- 1 mail = 1 résultat d'IC
- Le numéro de consultation doit obligatoirement figurer dans l'objet du mail
- Le mail doit contenir au moins une pièce jointe (résultat de l'IC + compte rendu avec les 11 informations listées dans l'article 15)
- La facture pourra être envoyée séparément

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Règles et réglementations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

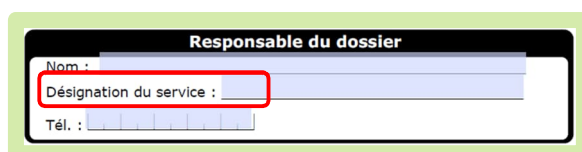
Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.



Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

Tél. :

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 4 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

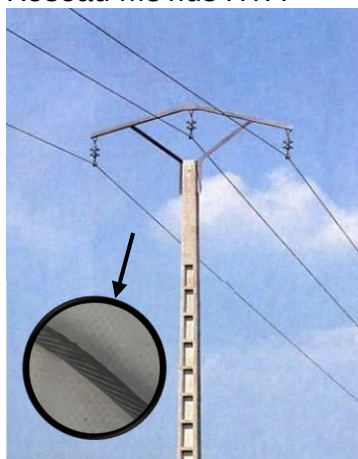
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

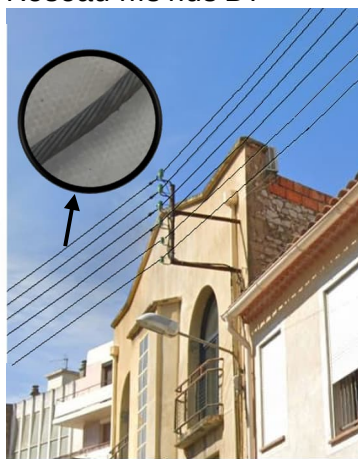
⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

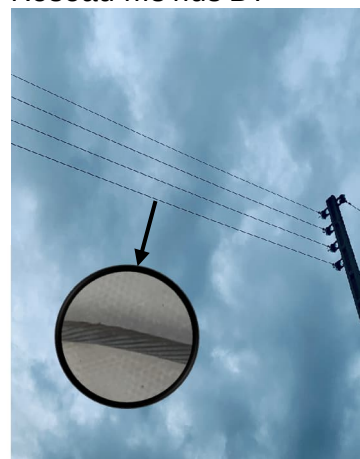
Réseau fils nus HTA



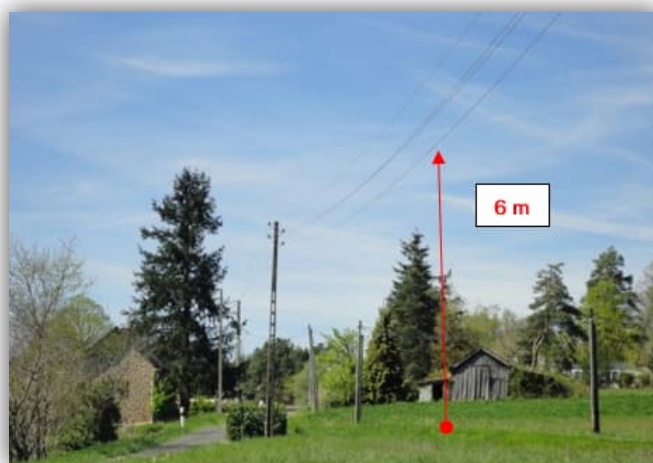
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



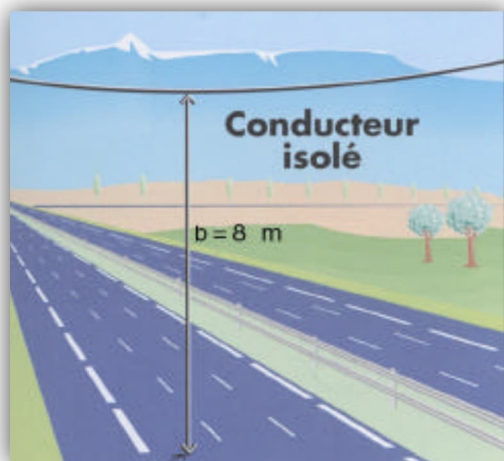
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne** théorique **minimale** de cette ligne électrique identifiée est de 6 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 8 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 76 61 47 01



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

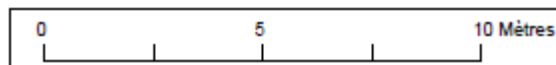
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau.

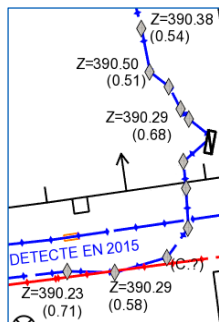
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

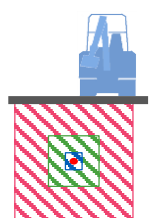
	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	 POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	 Mise à la terre du réseau		 Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

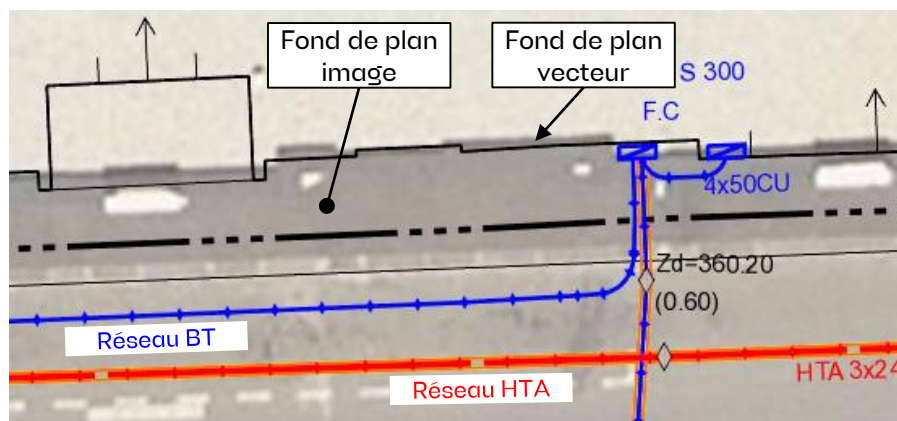
Travaux en zone d'incertitude



- Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$
- Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

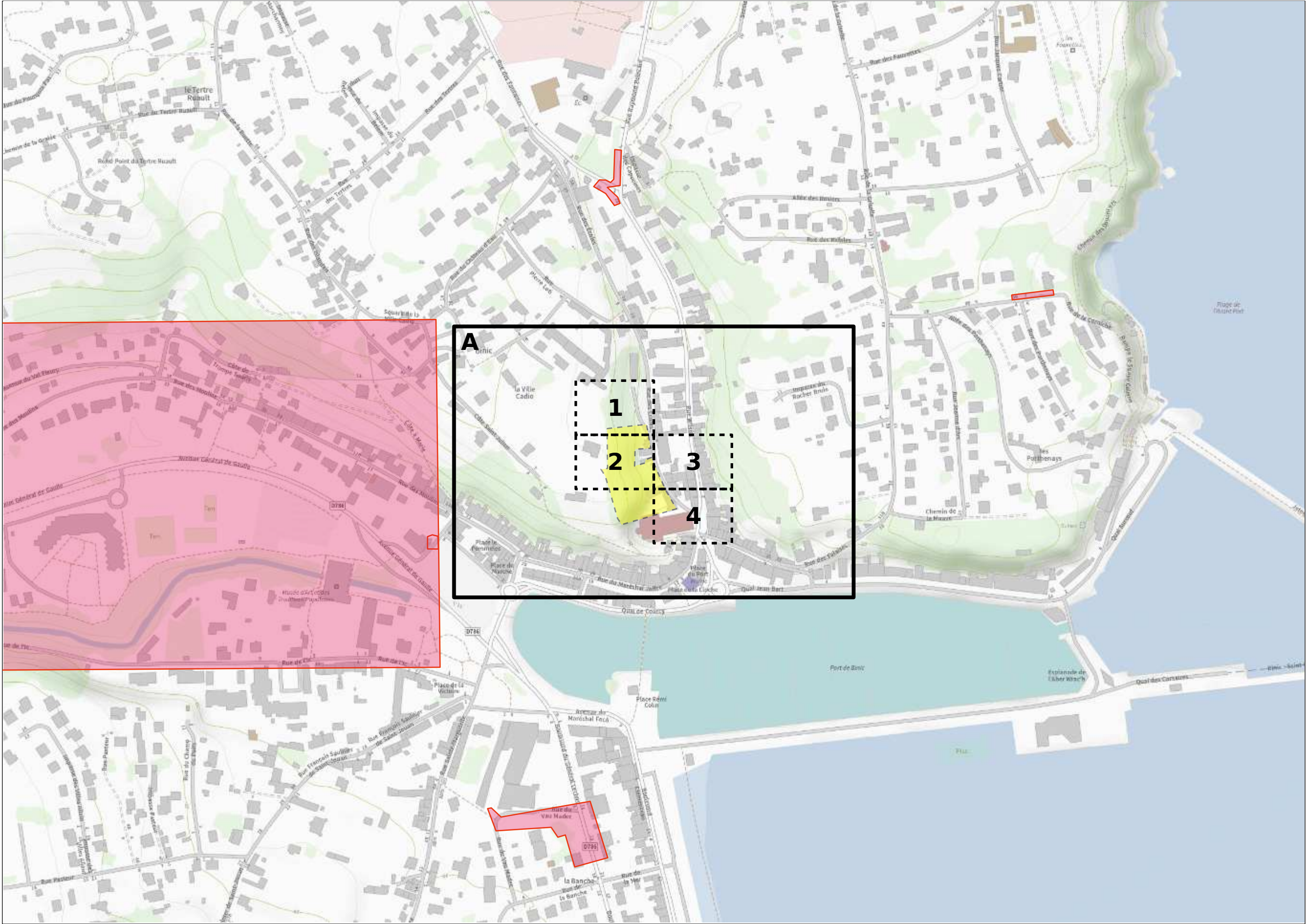
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
19/07/2024

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

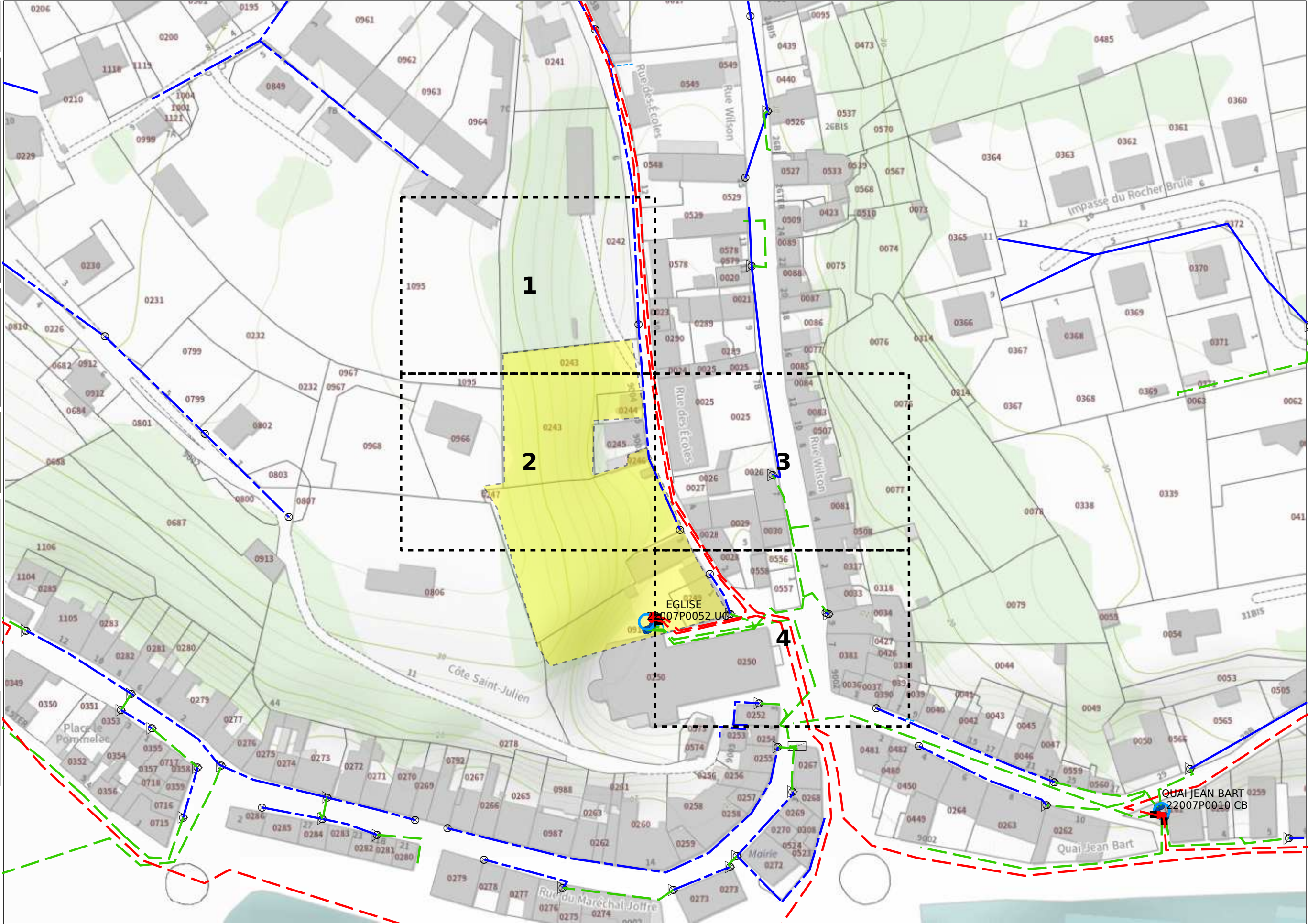
BT

Aérien
 Torsadé
 Souterrain

HTA

Aérien
 Torsadé
 Souterrain
 Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
19/07/2024

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.**
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan édité le :
19/07/2024

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.

Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.

3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).

4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

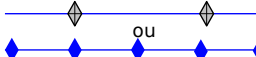
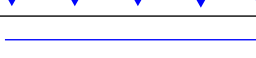
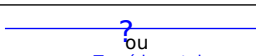
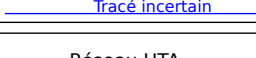
Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

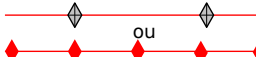
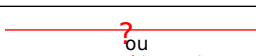
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

© ENEDIS 2021

Plan édité le :
19/07/2024

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	 ou 
B	
C	 ou Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	 ou 
B	
C	 ou Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails





Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous ne sommes pas en mesure de fournir les données vectorielles en réponse à votre demande

Responsable : PANELA Chana

Tél : +33299770657

Date : 24/07/2024

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024071900379D44 - 22520 - Binic-Étables-sur-Mer - 6 Rue Wilson

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest CHEZ PROTYS P04

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2024071900379D44

N° affaire du responsable du projet : BINIC site 1

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0240386706 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 22680 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E.O.V.

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024071900379D44

Référence de l'exploitant : 2429073569.242901RDT02

N° d'affaire du déclarant : BINIC site 1

Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva

Date de réception de la déclaration : 19/07/2024

Commune principale des travaux : 22520 Binic-Étables-sur-Mer

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest

Personne à contacter : AGENCE C2T - DR CENTRE-OUEST

Numéro / Voie : 363 BD MARCEL PAUL

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 44804 ST HERBLAIN

Tél. : +33810300360

Fax : +33228034601

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- ☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 3.0 m
- ☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF

Désignation du service : AGENCE C2T-DR CENTRE-OUEST

Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : DOUSSET Marion

Signature : _____

Date : 19/07/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024071900379D44 - 22520 - Binic-Étables-sur-Mer - 6 Rue Wilson

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SDE22

Destinataire : Bureau d'études Service DT-DICT

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,7,9,D,4,4

N° affaire du responsable du projet : BINIC site 1

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E,O,V

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne BURGEAP Agence Loire Bretagne
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 4 0 7 1 9 0 0 3 7 9 D 4 4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : BINIC site 1
Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva
Date de réception de la déclaration : 19 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : BINIC ETABLES SUR MER
Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SDE22
Personne à contacter : Bureau d'études Service DT-DICT
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0 2 9 6 0 1 2 0 2 0 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____ / ____ / ____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☒ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

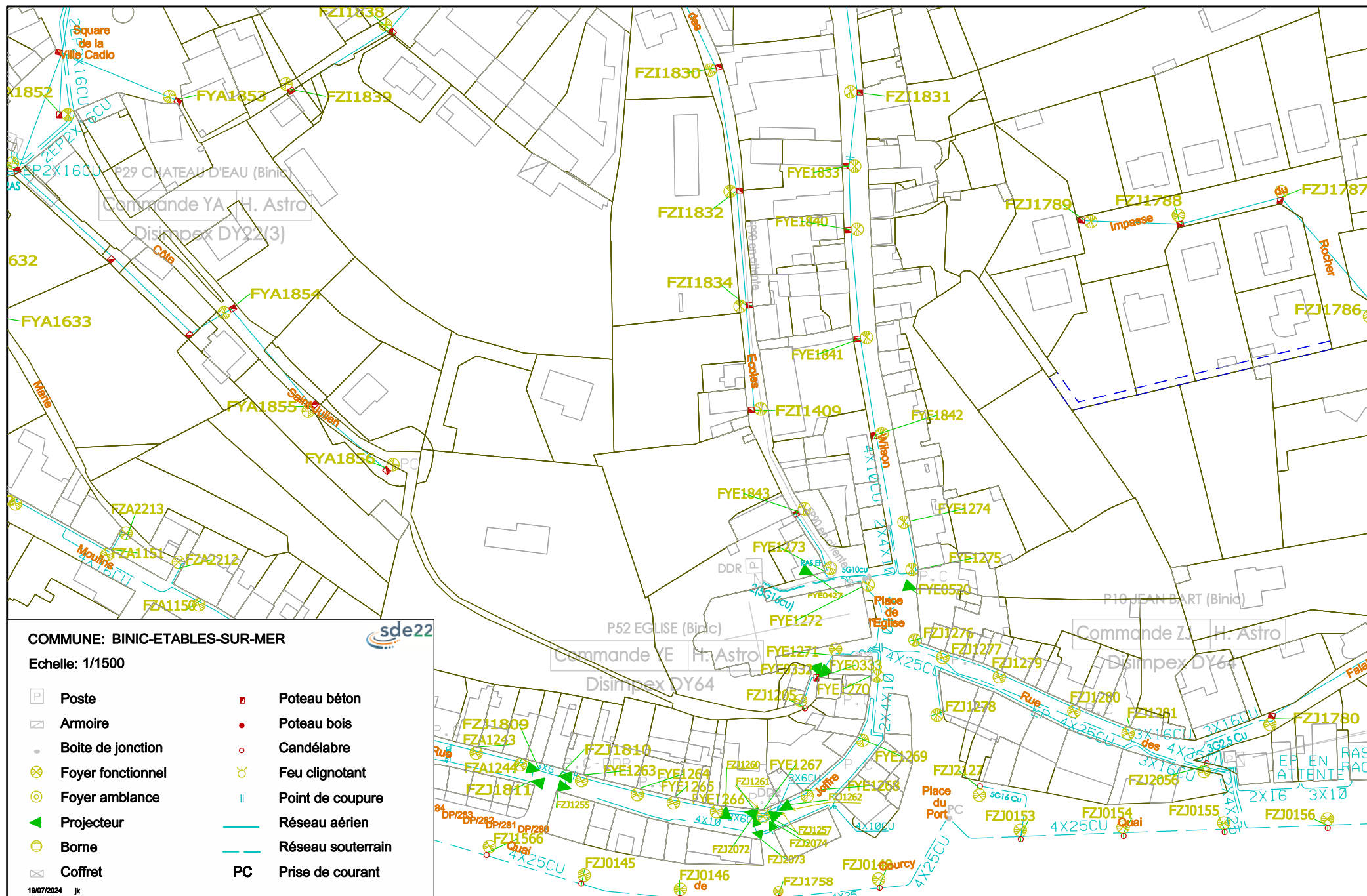
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 7 8 6 2 2 1 8 0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : GAULT Olivier
Désignation du service : _____
Tél. : 0 2 9 6 0 1 2 3 3 8

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : COURCOUX Philippe
Signature :  Sogelink
Date : 19 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ₍₁₎ :	Date d'édition ₍₁₎ :	Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ :	Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____



POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Echelle : 1/500



Propriétaires
Orange Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère pleine terre

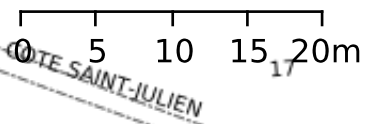
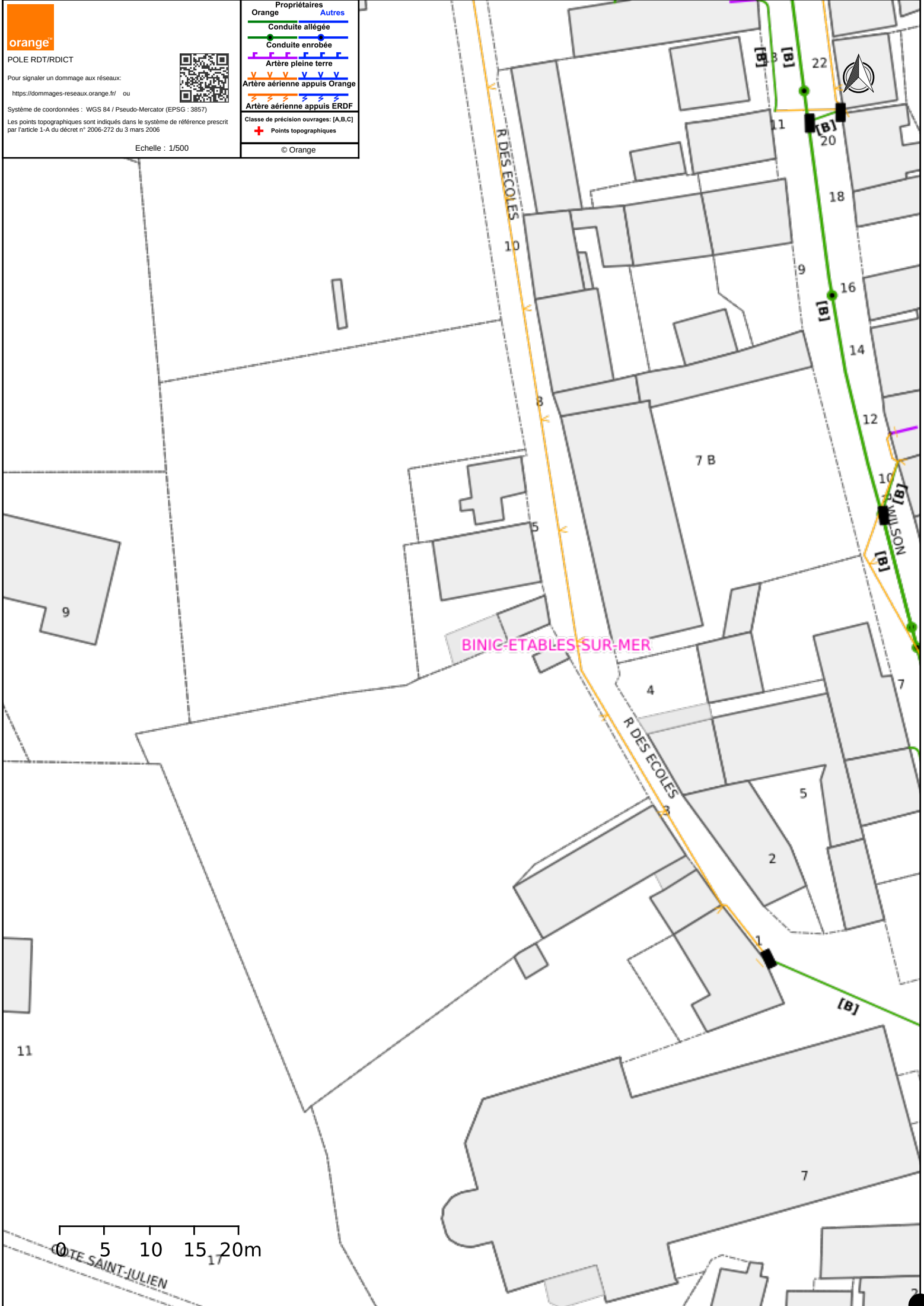
Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]

Points topographiques

© Orange



Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ SOGEDATA Armor En

Destinataire :

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,7,9,D,4,4

N° affaire du responsable du projet : BINIC site 1

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale
 ☐ Responsable du projet, personne physique
 ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET : 111 111 111 111 111 111

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E,O,V 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

N° affaire de l'exécutant des travaux : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travauxRésultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :



Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne BURGEAP Agence Loire Bretagne
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 4 0 7 1 9 0 0 3 7 9 D 4 4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : BINIC site 1
Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva
Date de réception de la déclaration : 19 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : BINIC ETABLES SUR MER
Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ SOGEDATA Armor Emeraude
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les tronçons ne sont pas systématiquement dotés de grillages avertisseurs
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Service DICT CTO
Désignation du service : DICT
Tél. : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : HERVET Christian
Signature :  Sogelink
Date : 19 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Contacts DT-DICT

En cas de sinistre

En cas d'endommagement sur nos ouvrages lors de votre intervention, merci de contacter le service clientèle Veolia au **0969323529** en activant le mode « urgence ».

Attention : Le mode urgence ne peut être activé qu'en cas d'endommagement uniquement. Dans les autres cas, votre demande sera rejetée.

Rdv marquage piquetage

En cas de nécessité d'une prise de rdv pour réaliser un marquage piquetage par l'un de nos agents, merci de contacter le service clientèle Veolia :

- Soit par téléphone au **0969323529** en mentionnant le besoin d'une prise de rdv par l'un de nos agents suite à une réponse DICT pour effectuer un marquage-piquetage. *En cas de forte affluence sur nos lignes, merci de patienter ou renouveler votre appel ultérieurement.*
- Soit par internet sur le lien suivant :
<https://www.service.eau.veolia.fr/home/contact/contact-public.html>

Vous devez alors :

1. Indiquer la commune concernée,
2. Choisir la thématique eau potable ou assainissement dans la liste déroulante
3. Mentionner la nature de votre demande dans le commentaire « prise de rdv avec un agent Veolia pour effectuer un marquage-piquetage suite à une réponse DICT »,
4. Vous serez recontacté pour la prise de rdv dès que possible.

Les ouvrages Privés ou Abandonnées ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)

Contenu et légende des plans des réponses aux DT-DICT

Ouvrages Souterrains de Prélèvement ou de Distribution d'Eau (Eau Potable)
Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Plans et données disponibles dans ce dossier

- 1 Plan des ouvrages du réseau d'eau potable
- 2 Plan des ouvrages du réseau d'assainissement et de pluvial
- 3 Données complémentaires des points singuliers relevés en classe A

Légende

Chantier



Emprise des travaux

Eau Potable

Canalisation

--- Refoulement

— Veolia

----- Abandonné

— Privé

Branchement

----- Abandonné

— Privé

— Veolia

Equipement réseau

○ Public

○ Veolia

✕ Vannes

• Point de Service

Vanne de Branchement

Défense incendie

▲ Réserve

■ Bouche incendie

● Poteau incendie

Ouvrages (Eau Potable)

▽ Forage/captage

★ Usine de traitement

RT Reservoir (sur tour)

RA Reservoir (semi enterré)

R Reservoir

○ Regard visite

○ Autre

⊞ Station de pompage,

surpression ou

rechloration

Assainissement

Collecteur

--- Pluvial refoulement

— Pluvial gravitaire

--- Usée/unitaire refoulement

— Usée/unitaire gravitaire

----- Réseaux abandonnés

— Privé

Branchement

— Pluvial

— Usée/unitaire

Regard

⊞ Usée

⊞ Pluvial

⊞ Usée borgne

⊞ Pluvial borgne

Avaloir grille

□ Usée

□ Pluvial

Equipement réseau

✕ Vanne

▲ Clapet

Ouvrage

⊞ Poste de refoulement/relèvement

⊞ Puits perdus

⊞ Chambre de dessablement

⊞ Bassin tampon

⊞ Déversoir d'orage

⊞ Séparateur à hydrocarbures

• boîte de branchement

Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900379D44

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

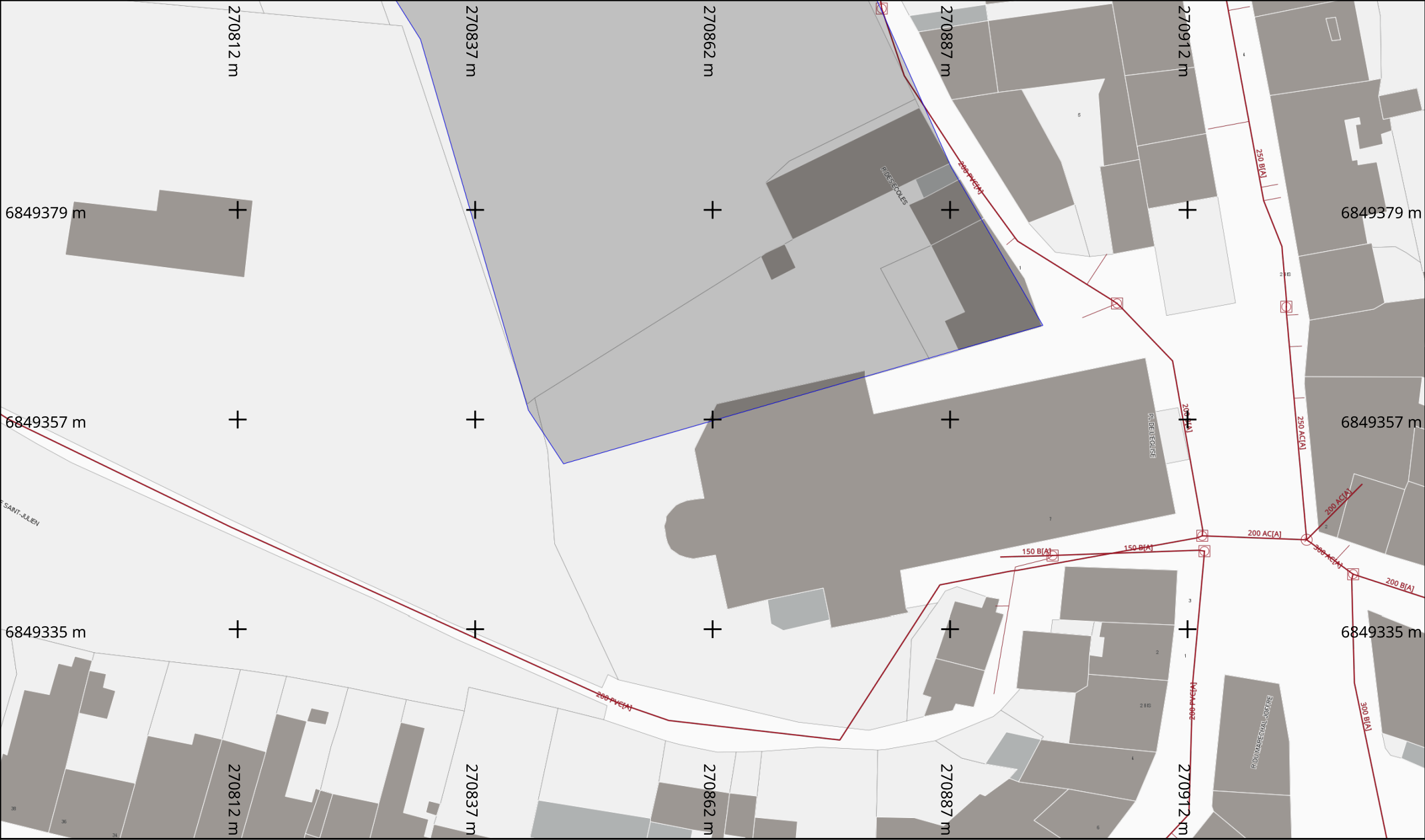
Echelle : 1:1000

0 5 10 15 20 25m

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT	Adresse : 6 Rue Wilson	Info. plan	Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93) Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision C Les éléments rangés en classe de précision A sont indiqués de la manière suivante : — Diamètre Matériau [A] — : Pour objets linéaires A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)	Echelle : 1:500 Format d'impression : A4 Paysage	Orientation Nord
	22680 BINIC ETABLES SUR MER				
	Date d'édition : 19/07/2024				
	N° Consultation : 2024071900379D44				



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900379D44

Info. plan

vers folio 1

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:500

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900379D44

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

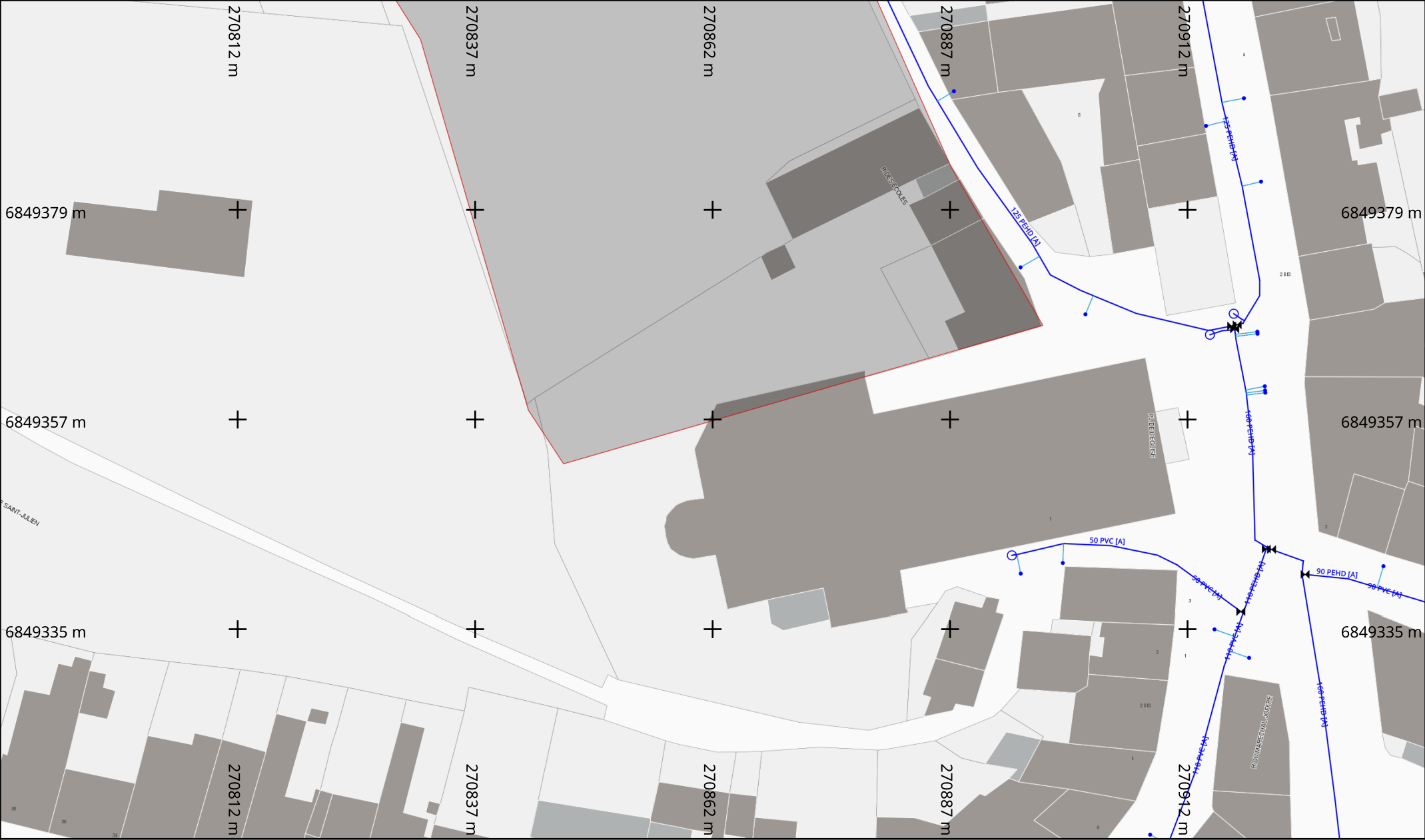
A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:1000

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900379D44

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— Diamètre Matériau [A]

A23

: Pour objets linéaires

: Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

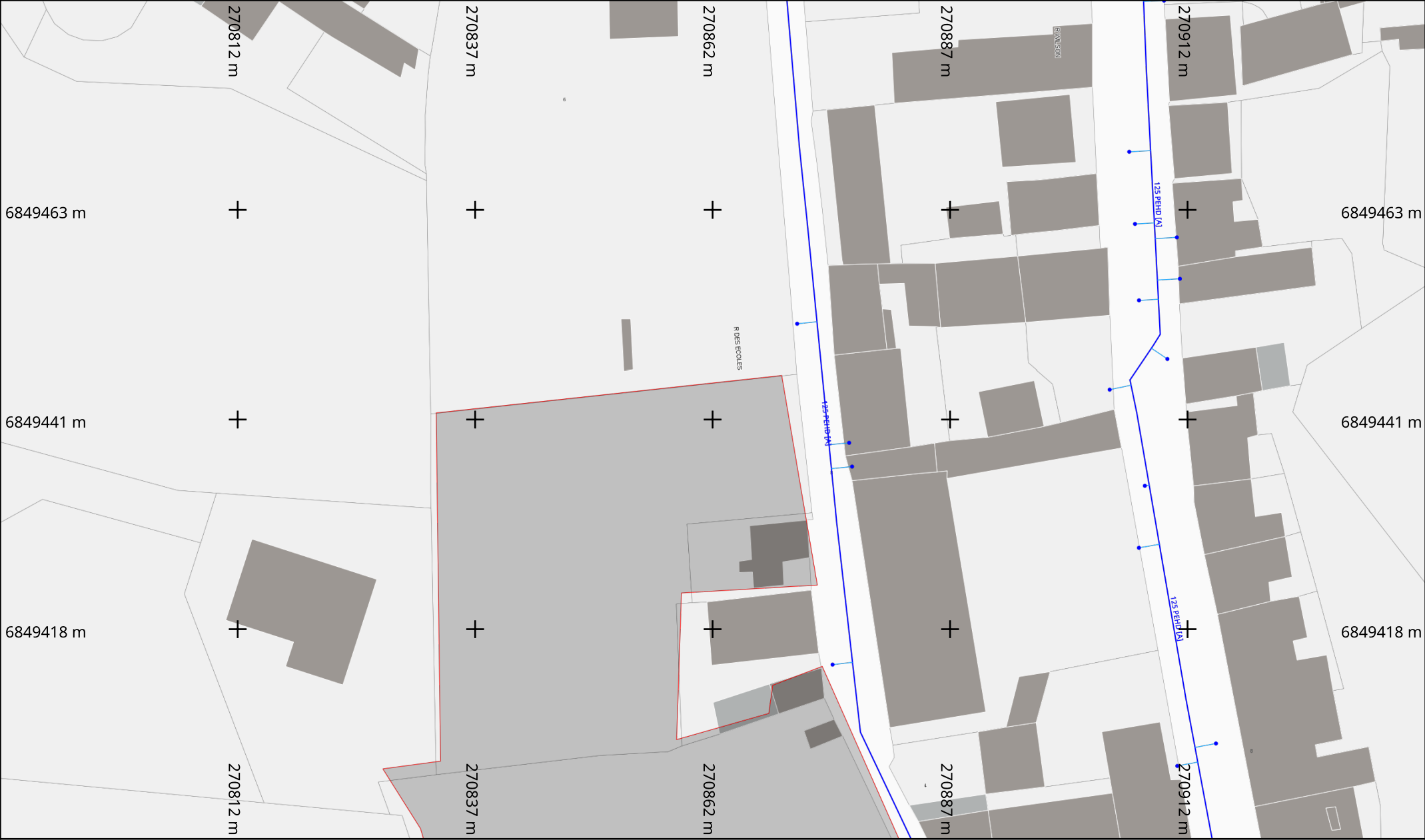
Echelle : 1:500

0 2 4 6 8 10m

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900379D44

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:500

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
Eva DELAHAIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
1 PLACE JEAN HEURTEL
22680 ETABLES SUR MER

Le 19/07/2024

Objet : Information préalable au projet de travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BINIC ETABLES SUR MER.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Sondage de sol

Emplacement : 6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER

Début du chantier : 05/08/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2024071900379D44 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eva DELAHAIE

 Sogelink

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
Eva DELAHAIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
QUAI COURCY
22520 BINIC

Le 19/07/2024

Objet : Information préalable au projet de travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BINIC ETABLES SUR MER.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Sondage de sol

Emplacement : 6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER

Début du chantier : 05/08/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2024071900379D44 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eva DELAHAIE

 Sogelink

Réf. travaux **Binic site 2**6 Rue Wilson
22680 BINIC ETABLES SUR MERCréé le **19/07/2024**Débute le **05/08/2024**Durée : **3 jours****Exploitants****ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE**

CHEZ PROTYS P0099, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

 **CONCERNÉ** 0299770657 0181624701 0176614701 6031802.ENEDIS@demat.protys.frDT 434619989

Envoyé le 19/07/2024

Réponse 434902933

Reçu le 24/07/2024

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés. Nom du contact : PANELA Chana.

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest

CHEZ PROTYS P0473, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

 **CONCERNÉ** 0810300360 0810300360 0247857444 GRDF_362.GRDF@demat.protys.frDT 434619985

Envoyé le 19/07/2024

Réponse 434731084

Reçu le 22/07/2024

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : GA. Recommandations : Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT. Nom du contact : GOUEDARD Charles.

SDE22 - Service DT-DICT Bureau d'études

TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France

 **CONCERNÉ** 0296012020 0296012020 0296394000 sde22-3@demat.sogelink.frDT 434619991

Envoyé le 19/07/2024

Réponse 434628304

Reçu le 19/07/2024

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Nom du contact : GAULT Olivier.

ORANGE - Q2 BRETAGNE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX France

 **CONCERNÉ** 0228563535 0810300111 FT44Q2.FTO@demat.protys.frDT 434619983

Envoyé le 19/07/2024

Réponse 434630300

Reçu le 19/07/2024

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ SOGEDATA

Armor Emeraude, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

 **CONCERNÉ** 0969323529 0969323529 0969323529 veolia-65b-dt-armoremeraude@demat.sogelink.frDT 434619988

Envoyé le 19/07/2024

Réponse 434620216

Reçu le 19/07/2024

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA, EU. Recommandations : Les tronçons ne sont pas systématiquement dotés de grillages avertisseurs. Nom du contact : Service DICT CTO.

Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie, QUAI COURCY 22520 BINIC FRANCE	NON REQUIS
 0296736828	 stm@besurmer.fr
<u>IAT 434619987</u>	Envoyé le 19/07/2024 

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie, 1 PLACE JEAN HEURTEL 22680 ETABLES SUR MER FRANCE	NON REQUIS
 0296706418	 stm@besurmer.fr
<u>IAT 434619984</u>	Envoyé le 19/07/2024 

Autres destinataires

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie, QUAI COURCY 22520 BINIC FRANCE	NON REQUIS
 0296736828	 stm@besurmer.fr
<u>IPT 434619986</u>	Envoyé le 19/07/2024 

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie, 1 PLACE JEAN HEURTEL 22680 ETABLES SUR MER FRANCE	NON REQUIS
 0296706418	 adjoint.stm@besurmer.fr
<u>IPT 434619990</u>	Envoyé le 19/07/2024 



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-2.82538852,48.60260811 -2.82499799,48.60267055 -2.82473406,48.60203344
-2.82485208,48.60201357 -2.82495936,48.60232007 -2.82525119,48.60227466 -2.82538852,48.60260811</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.602608 -2.825389);(48.602671 -2.824998);(48.602033 -2.824734);(48.602014 -2.824852);(48.602320 -2.824959);(48.602275 -2.825251);
(48.602608 -2.825389);
```


Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE CHEZ PROTYS P005

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 2,7,0,9,1 EVREUX CEDEX 9

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,9,3,D,7,E

N° affaire du responsable du projet : Binic site 2

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E,O,V

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024071900393D7E

Référence de l'exploitant : 2429073594.242901RDT02

N° d'affaire du déclarant : Binic site 2

Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva

Date de réception de la déclaration : 19/07/2024

Commune principale des travaux : 22520 Binic-Étables-sur-Mer

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRBZH-EXPLOITANTS-RESEAUX-SOURC

Personne à contacter : PANELA Chana

Numéro / Voie : 64 Boulevard Voltaire

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35000 RENNES

Tél. : +33299770657

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Côte-d'Armor 0296751118

Responsable du dossier

Nom : PANELA Chana

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33 299770657

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : PANELA Chana

Signature :

Date : 24/07/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Règles et réglementations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Formulaire de contact pour le responsable du dossier. Le formulaire est intitulé "Responsable du dossier" et contient trois champs : "Nom :", "Désignation du service :", et "Tél. :". Le champ "Désignation du service :" est entouré d'une bordure rouge.

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 4 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

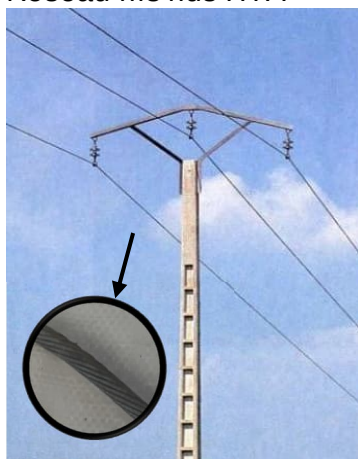
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

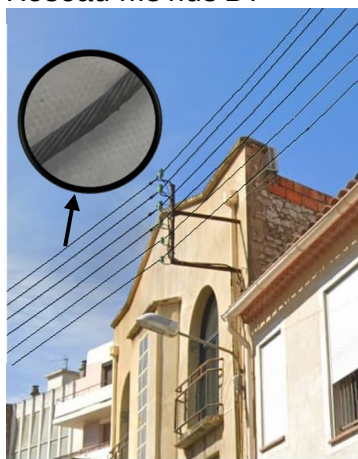
⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

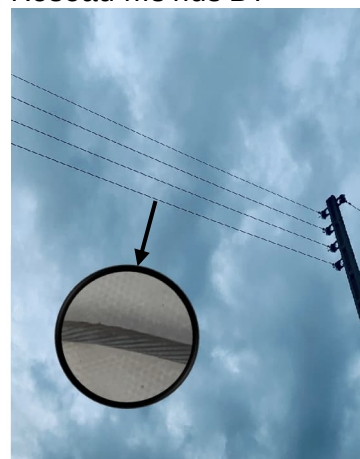
Réseau fils nus HTA



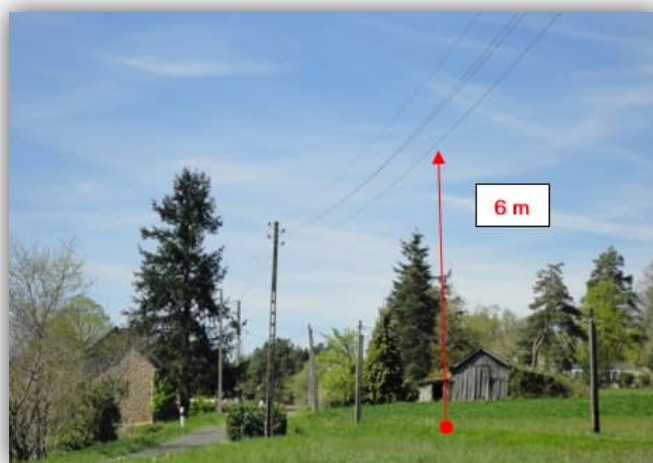
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



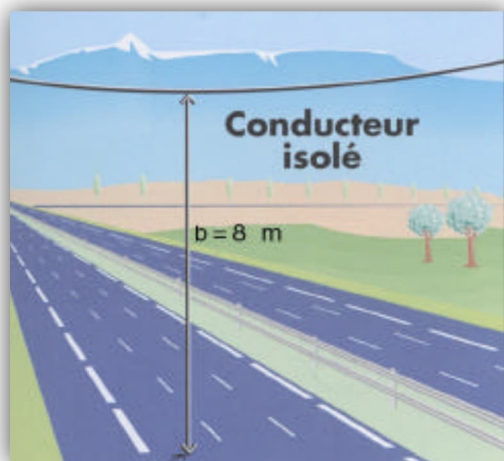
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne** théorique **minimale** de cette ligne électrique identifiée est de 6 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la hauteur de ligne théorique minimale de cette ligne électrique identifiée est de 8 m conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 76 61 47 01



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

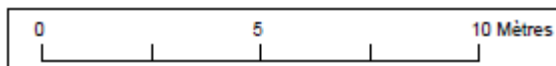
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau.

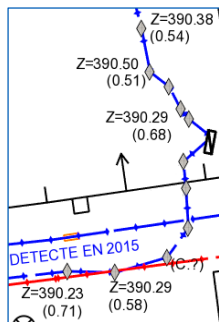
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

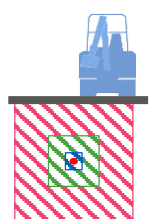
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	Mise à la terre du réseau		Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

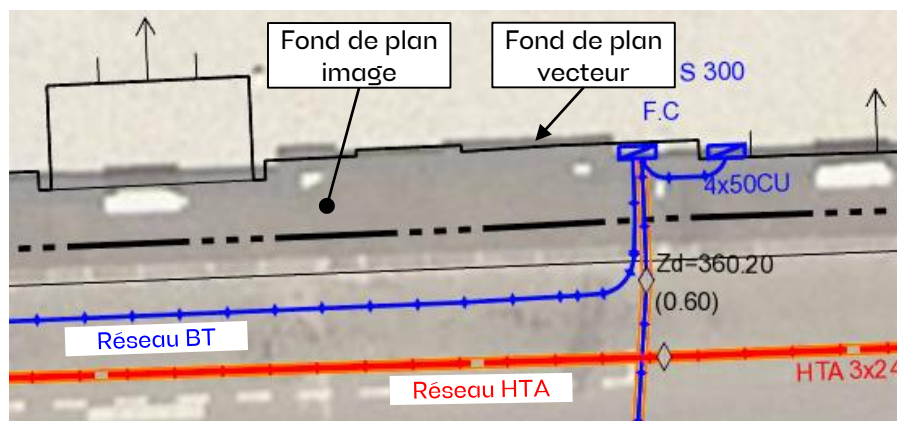
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Les trois points affichés sur le présent plan de situation, sont également repérés sur les plans de réseaux souterrains associés.

Attention leurs coordonnées sont fournies à titre indicatif. Le réseau doit être localisé à partir des côtes présentes et plus généralement en mesurant la distance entre le réseau et les éléments du fond de plan.

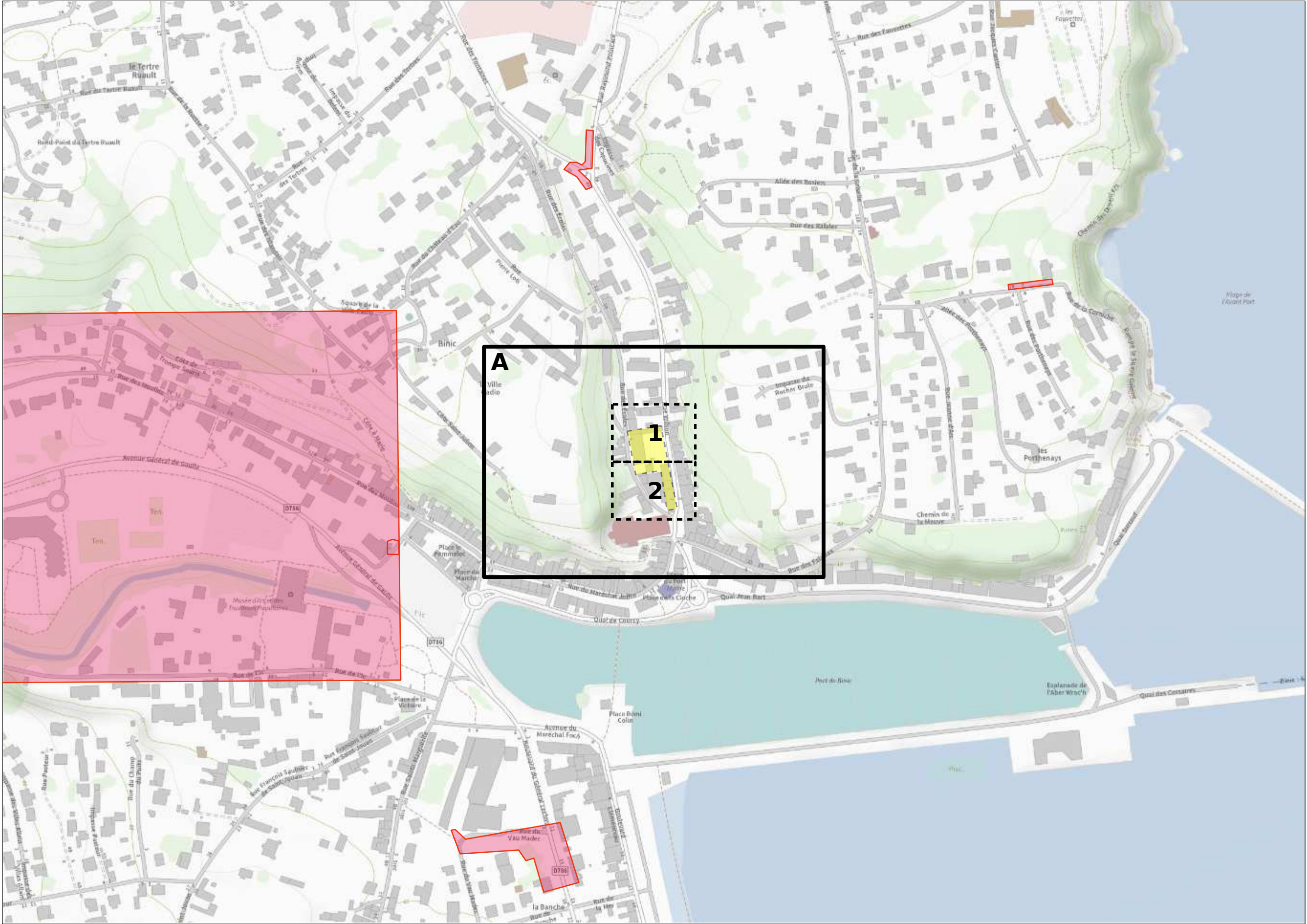
Coordonnées des 3 points
Exprimés en WGS84 (long;lat)
PR1 : -2.824903;48.602359
PR2 : -2.824829;48.602205
PR3 : -2.824901;48.602357

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)

Plan édité le :
19/07/2024

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

Aérien

BT

Torsadé

Souterrain

Aérien

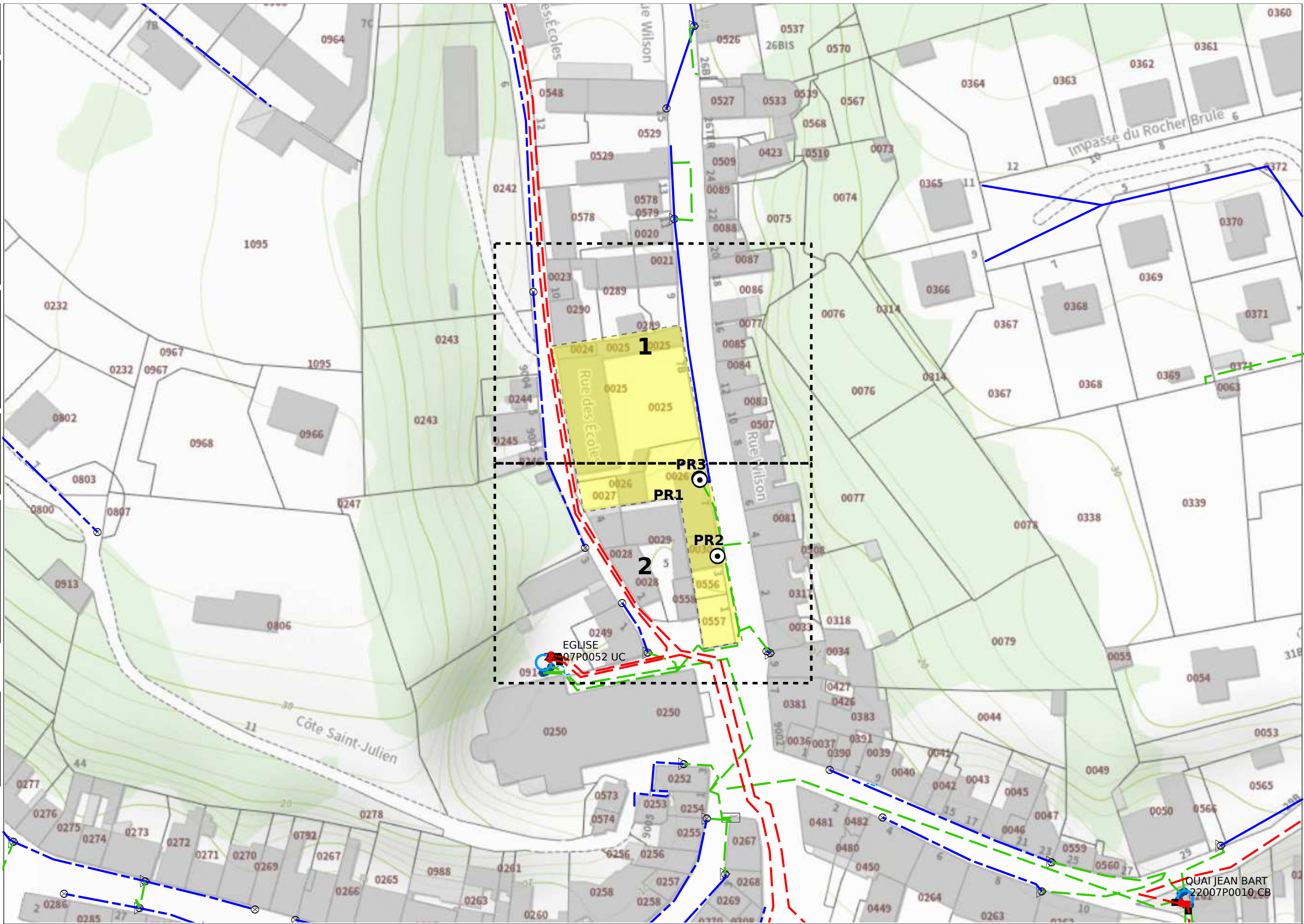
HTA

Torsadé

Souterrain

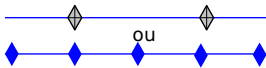
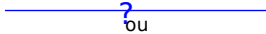
Galerie

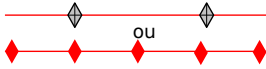
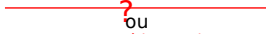
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
19/07/2024

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	 ou 
B	
C	 ou Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	 ou 
B	
C	 ou Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan édité le :
19/07/2024

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.

3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).

4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	ou
B	
C	ou Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	ou
B	
C	ou Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails





Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous ne sommes pas en mesure de fournir les données vectorielles en réponse à votre demande

Responsable : PANELA Chana

Tél : +33299770657

Date : 24/07/2024

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024071900393D7E - 22520 - Binic-Étables-sur-Mer - 6 Rue Wilson

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest CHEZ PROTYS P04

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2024071900393D7E

N° affaire du responsable du projet : Binic site 2

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0240386706 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 22680 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E.O.V.

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2024071900393D7E

Référence de l'exploitant : 2429073595.242901RDT02

N° d'affaire du déclarant : Binic site 2

Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva

Date de réception de la déclaration : 19/07/2024

Commune principale des travaux : 22520 Binic-Étables-sur-Mer

Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest

Personne à contacter : GOUEDARD Charles

Numéro / Voie : 363 BD MARCEL PAUL

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 44804 ST HERBLAIN

Tél. : +33810300360

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 1 Plan A4 de situation Voir plan ☒ _____ cm
4 Plans A4 1/200 Voir plan ☒ _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Cf. CATEGORIES PLANS ET OUVRAGES GRDF, VOS TECHNIQUES DE TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPLOITANT

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3.4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Côte-d'Armor 0296751118

Responsable du dossier

Nom : GOUEDARD Charles

Désignation du service : AGENCE C2T

Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : GOUEDARD Charles

Signature :

Date : 22/07/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

FOV ?



Vous avez déclaré faire usage de techniques de forages verticaux (code FOV). Ces techniques peuvent présenter des risques vis-à-vis des ouvrages présents en sous-sol.

La fiche TX-FOV du guide technique de travaux version 3, comporte des recommandations, et depuis le 1/1/2019 des **prescriptions** à caractère réglementaire.

Travaux concernés à moins de 2m de profondeur : enfoncement de dispositifs verticaux, par battage, par enfoncement manuel, essais de sol, arrachage mécanique de dispositifs verticaux, mise en place de signalisation, terrassement manuel et mécanique, activité paysagiste.

Extrait de recommandations de la fiche TX-FOV :

- ☐ Vérifier que les ouvrages ont été localisés par le maître d'ouvrage, soit avant le chantier soit au démarrage (chantier de faible ampleur).

Prescriptions (communes aux travaux de forage à moins et plus de 2 m de profondeur) :

- Les forages verticaux sont interdits dans le fuseau d'incertitude de tout ouvrage enterré, en tenant compte également de l'incertitude due à la technique de forage.
- En cas de nécessité de forer dans le fuseau d'incertitude d'un ouvrage, une opération de localisation (détection ou sondage intrusif) est nécessaire pour localiser l'ouvrage.



Travaux concernés à plus de 2m de profondeur : enfoncement par battage ou vibration, par lancement à eau, par vissage ou fonçage, par forage rotatif ou par percussion, essais de sol, travaux d'injection, mise en place de tirants... (à l'exclusion des travaux

Extrait de recommandations de la fiche TX-FOV :

- ☐ Ne pas modifier l'implantation des travaux verticaux prévus sans vérifier les incidences sur les ouvrages existants.



Conception et réalisation graphique : Atelier Patrick Gullien - Illustration : © Alain Vilcoq



Reportez-vous
AU GUIDE
d'application
de la
réglementation

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/



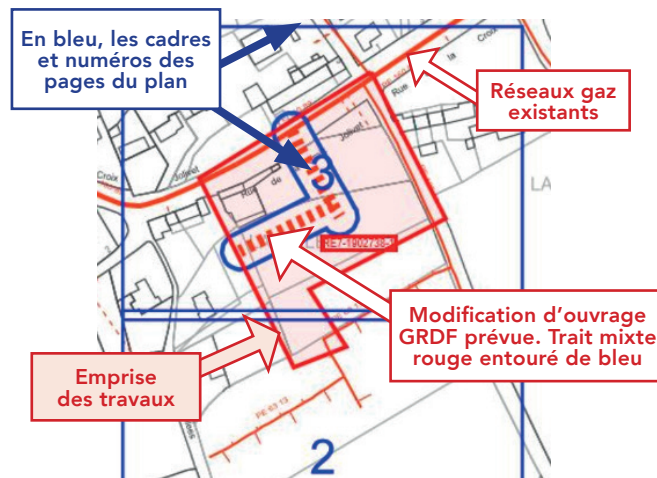
Lire et comprendre un plan GRDF

Réglementation anti-endommagement

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200^{ème}, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévues par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format )
- La commune principale et la date de création



Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

ATTENTION !
Sur chaque page le format d'impression est indiqué.
Il est à respecter impérativement pour toute impression

Exemple

L'échelle du plan est 1/200^{ème}.



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm lu sur plan au 1/200^{ème} correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4 m fera 2cm)



Les coordonnées du centre de chaque page

Coordonnées GPS
43.727 , 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total

Date d'impression: 02/10/2020
Page 2 sur 6

Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, ci-dessous PG1 en page 2.	
Point Géoréférencé 1	Page PG 1
830841,854; 6462115,598	2

ATTENTION !
Il est impératif de vérifier le respect du format d'impression A4 à A0 ou de consultation du plan.

Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
Terme CLASSE A indiqué pour les réseaux, ou CL A pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par plusieurs points d'interrogation sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : Position incertaine, supposée, inconnue, approximative...
MPB PE 63 CLASSE A :: 2014	MPB AC 114 :: 1980 est par défaut en B.	MPB PE 40 :: 1986  Position incertaine Ils peuvent être entourés en rouge. 
Ouvrages depuis juillet 2012, tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. Ouvrages avant 07/2012 : si la profondeur indiquée est <u>supérieure ou égale à 1m20</u> , la classe en altimétrie (Z) est la <u>classe B</u> .	Un séparateur de Classe A I B indique le lieu d'un changement de classe A et B.  Nota : Des tronçons en échec de détection sont indiqués « DI » ou Détection Infructueuse. 	

Classe	Précision
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)
B	Supérieur à la classe A et inférieur ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements
C	Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements

A partir de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100 mm

Éléments du fond de plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont:

Trottoir, mur	Poteau Telecom/elec.	Avaloirs
		
Accès, seuil	Arbre	Plaque d'égout
		
Bâtiment	Plaque Telecom	Borne incendie
		



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

1 Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)

(Susceptibles d'être manœuvrés **uniquement** par l'exploitant en cas de dommage)

Robinet (vannes) de réseau



Dans la rue

Regards ronds, ovales ou chambre GAZ

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.
Sur plan, ils sont encadrés en rouge.



ATTENTION !

L'exécutant des travaux informe son personnel de la présence de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.

2 Les affleurants gaz présents sur le plan sont représentés ainsi et sur l'exemple aux repères 2.

Coffret gaz en façade



Armoire gaz



Coffrets gaz Enterrés



Regards au sol (Bouches)



Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.

Niveau de pression	Réseaux en service	Branchement en service	Réseaux et branchements abandonnés
4 bar < MPC < 25 bar	-----	-----	-----
400 millibar < MPB < 4 bar	-----	-----	-----
BP Basse Pression < 50 millibar	-----	-----	-----

Matériaux principaux : PE = Polyéthylène, Ac = Acier, Cu = Cuivre, F ou FD ou 2GS = Fonte ductile, Pb = Plomb, TB = Tôle Bitumée.

Sur plan : Réseau : Pression Matière Diamètre Classe (si A) :: Année*
Branchements : Pression / Matière / CL A*:: diamètre* Année* * Facultatif

MPC Ac 114 CLASSE A ::1998

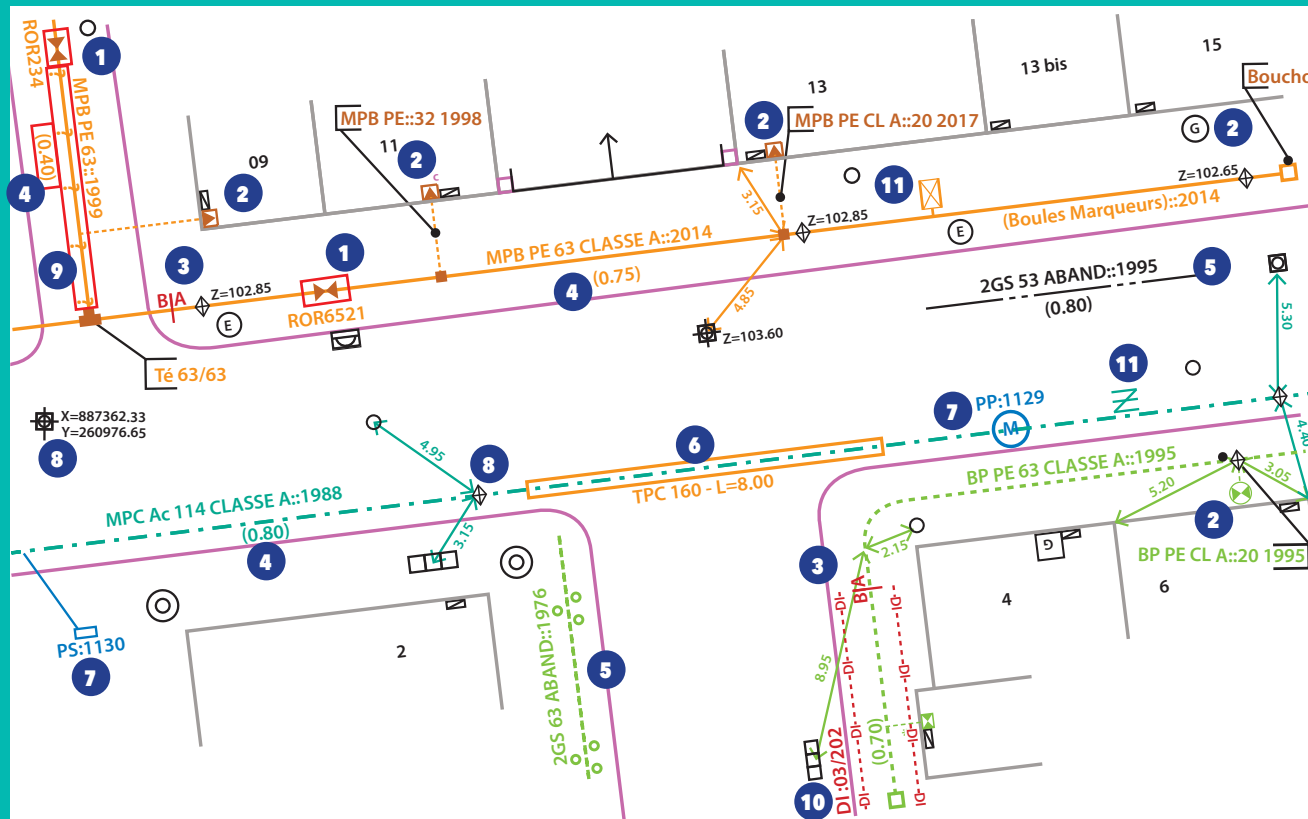
Réseau MPC en acier de 114 mm extérieur en classe A posé en 1998

MPB PE 63 CLASSE A ::2014

Réseau MPB en polyéthylène PE de 63 mm extérieur en classe A posé en 2014

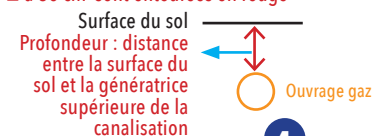
BP PE CL A :: 20 1995

Branchement BP est en Basse Pression, en PE, en Classe A, de 20 mm de diamètre et posé en 1995. Ce type de texte est parfois relié au dessin du branchement par un trait et un point noir.



Profondeur

Il s'agit de la distance entre la génératrice supérieure de la canalisation et le sol. Elle est indiquée ainsi en m (0,80) ou P : 0,80
Les indications de profondeurs connues ≤ à 60 cm sont entourées en rouge



ATTENTION !

- Un branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers l'affleurant (regard/coffret) et l'immeuble.
- Un branchement possède une prise pouvant se situer 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.
- Certains accessoires (indiqués TAG) ou des extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.



Indications diverses

- 10 Réseau Détecté mais en Détection Infructueuse, parfois notée DI ... DI ... DI ... de part et d'autre.
- 6 Représente un fourreau, (couleur variable) dans lequel passe l'ouvrage gaz. Ici un TPC de diamètre 160. L'ouvrage le traversant n'est pas toujours apparent.
- 8 Point géoréférencé de classe A, avec coordonnées X,Y ou Z indiquant l'altitude. Un losange indique un point d'ouvrage gaz, si le Z est présent son altitude absolue en m. La lettre D parfois associée indique une position Détectée.

- 11 ATTENTION : Ces différents symboles en MPC ou MPB sont des accessoires de profondeur réduite proche des regards -ouverture possible- (tiges, vanne de purge ou siphon gaz...). Décroustage avec prudence.
 - Le PE de GAZ est noir rayé de jaune. Il peut exister des PE Noir sans rayure jaune, certains sont indiqués. Ne pas employer de source de chaleur ni tenter de le couper. En cas de doute consulter GRDF
 - Les ouvrages indiqués tubés ou posés en forage dirigé n'ont pas de grillage avertisseur ni sable.

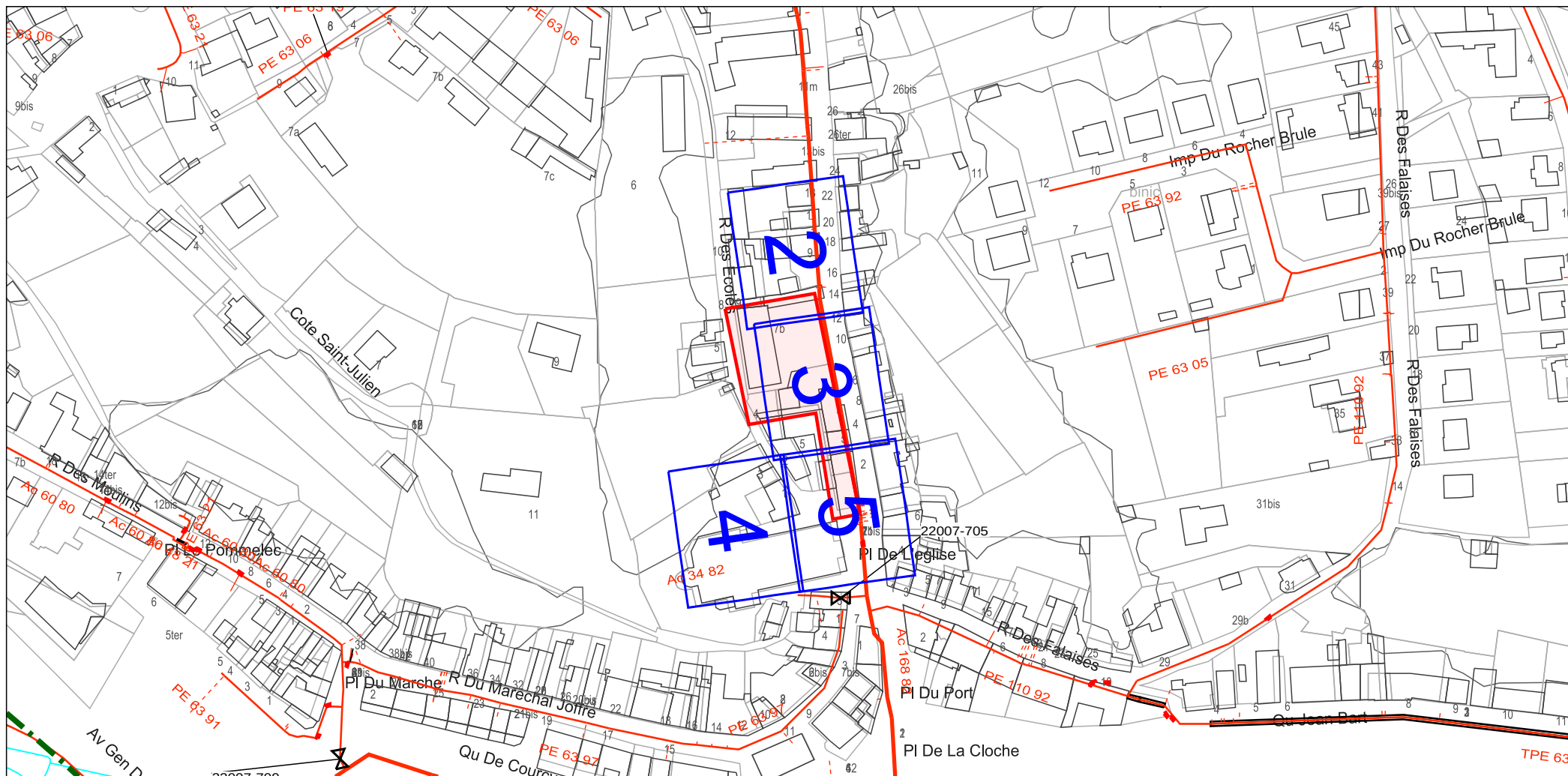
7 Protection Cathodique

Les accessoires ou équipements* de protection cathodique sur les réseaux gaz en acier sont indiqués en bleu. Ils sont constitués de circuits électriques. Ils assurent la protection contre la corrosion ou la vérification de son efficacité. Toute détérioration est à indiquer immédiatement à GRDF.

*Prise de potentiel, poste de soutirage, poste de drainage, anodes galvanique, ...

Nombre de pages: 5

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1 (Lambert 93 m)	Page PG 1	Point Géoréférencé 2 (Lambert 93 m)	Page PG 2	Point Géoréférencé 3 (Lambert 93 m)	Page PG 3
270904.786; 6849471.476	2	270910.944; 6849418.310	3	270914.519; 6849401.725	3

GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

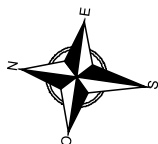
Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 219448.140
m,2412958.308 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.603 ,
-2.825



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Binic-Étables-sur-Mer

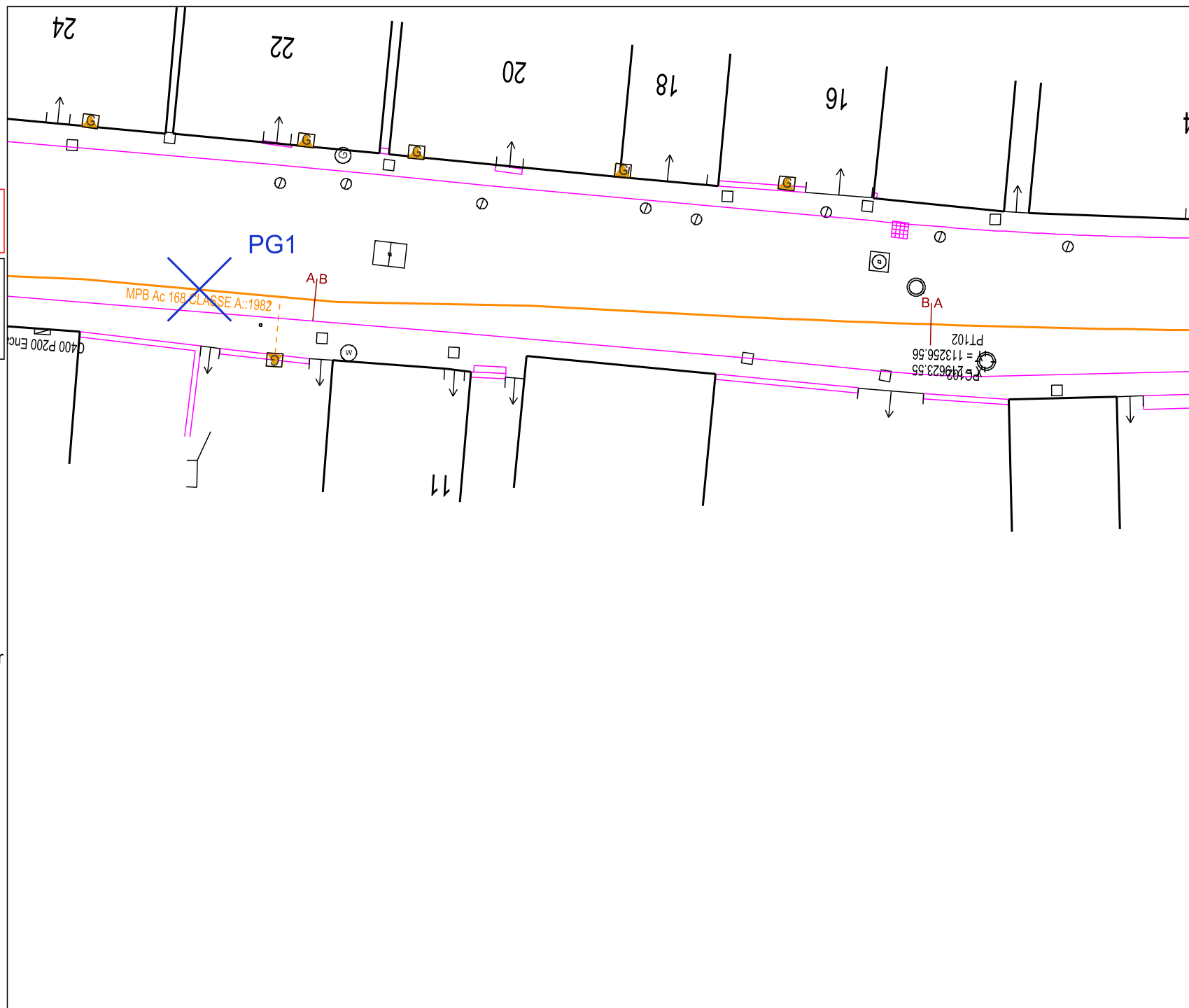
Code INSEE: 22055

Date d'impression: 19/07/2024

Page 2 sur 5

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024071900393D7E



Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

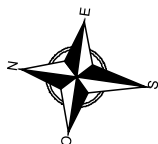
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 219456.693

m,2412915.439 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.602 ,

-2.825



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Binic-Étables-sur-Mer

Code INSEE: 22055

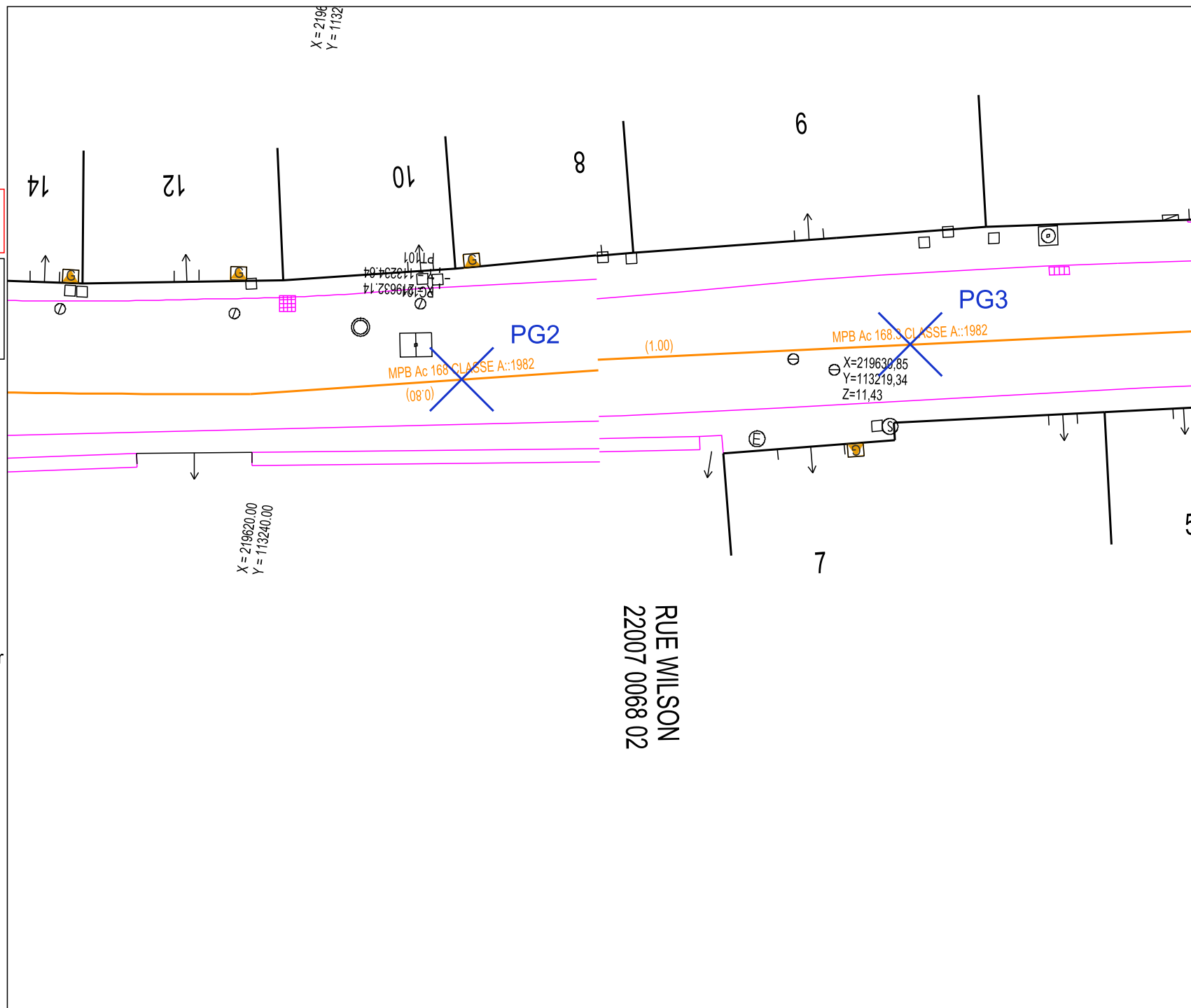
Date d'impression: 19/07/2024

Page 3 sur 5

Description :

Numéro Guichet Unique:

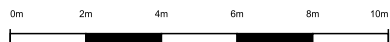
2024071900393D7E



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

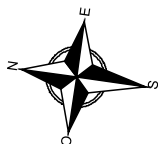
Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés
en classe de précision B à l'exception des
tronçons pour lesquels une autre classe est
précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 219428.759
m,2412867.332 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.602 ,
-2.825



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Binic-Étables-sur-Mer

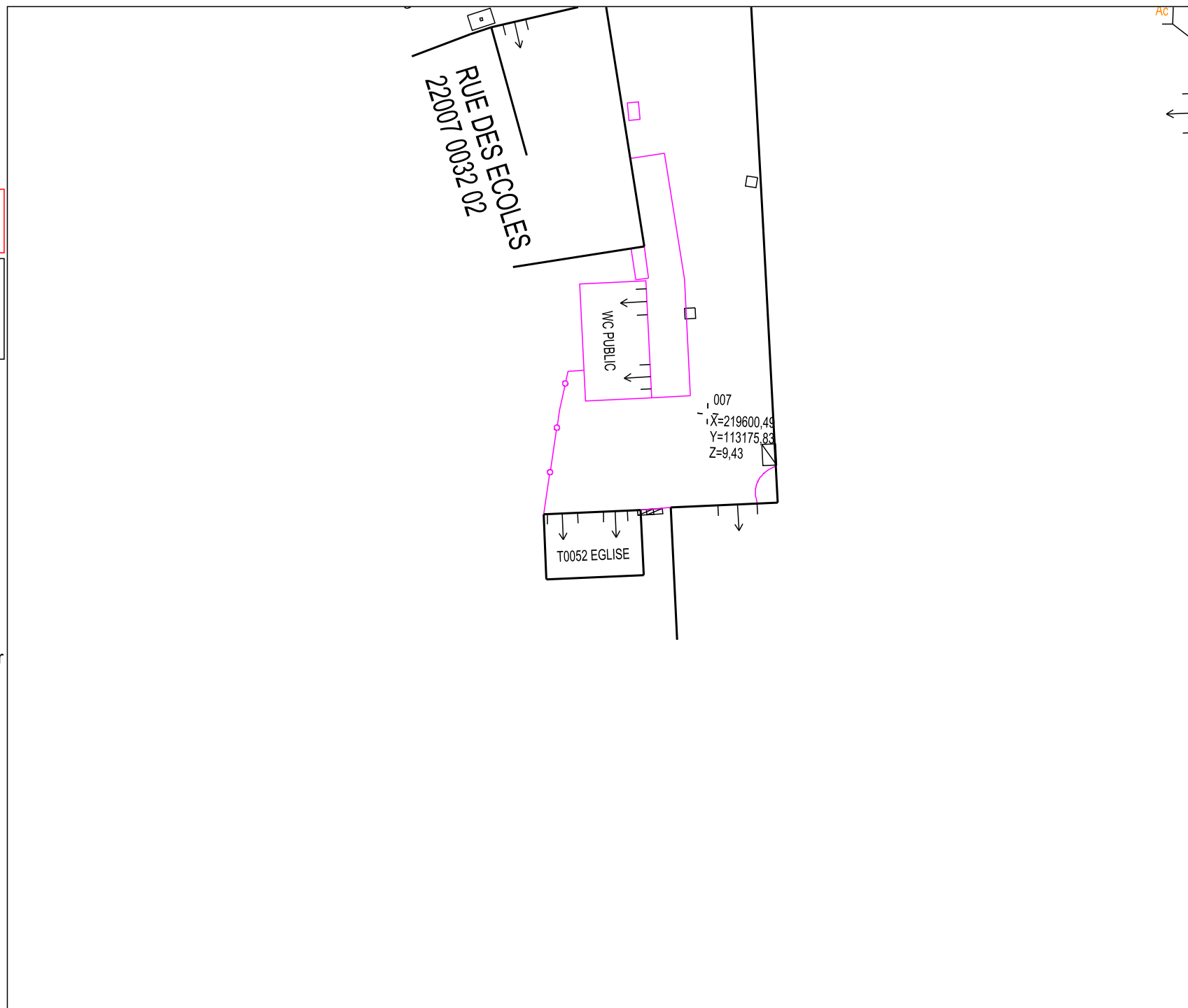
Code INSEE: 22055

Date d'impression: 19/07/2024

Page 4 sur 5

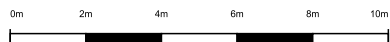
Description :

Numéro Guichet Unique:
2024071900393D7E



Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

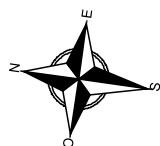
Classe de précision :

Les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu: 219465.245
m,2412872.569 m,L2E

Coordonnées GPS: 48.602 ,
-2.825



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Binic-Étables-sur-Mer

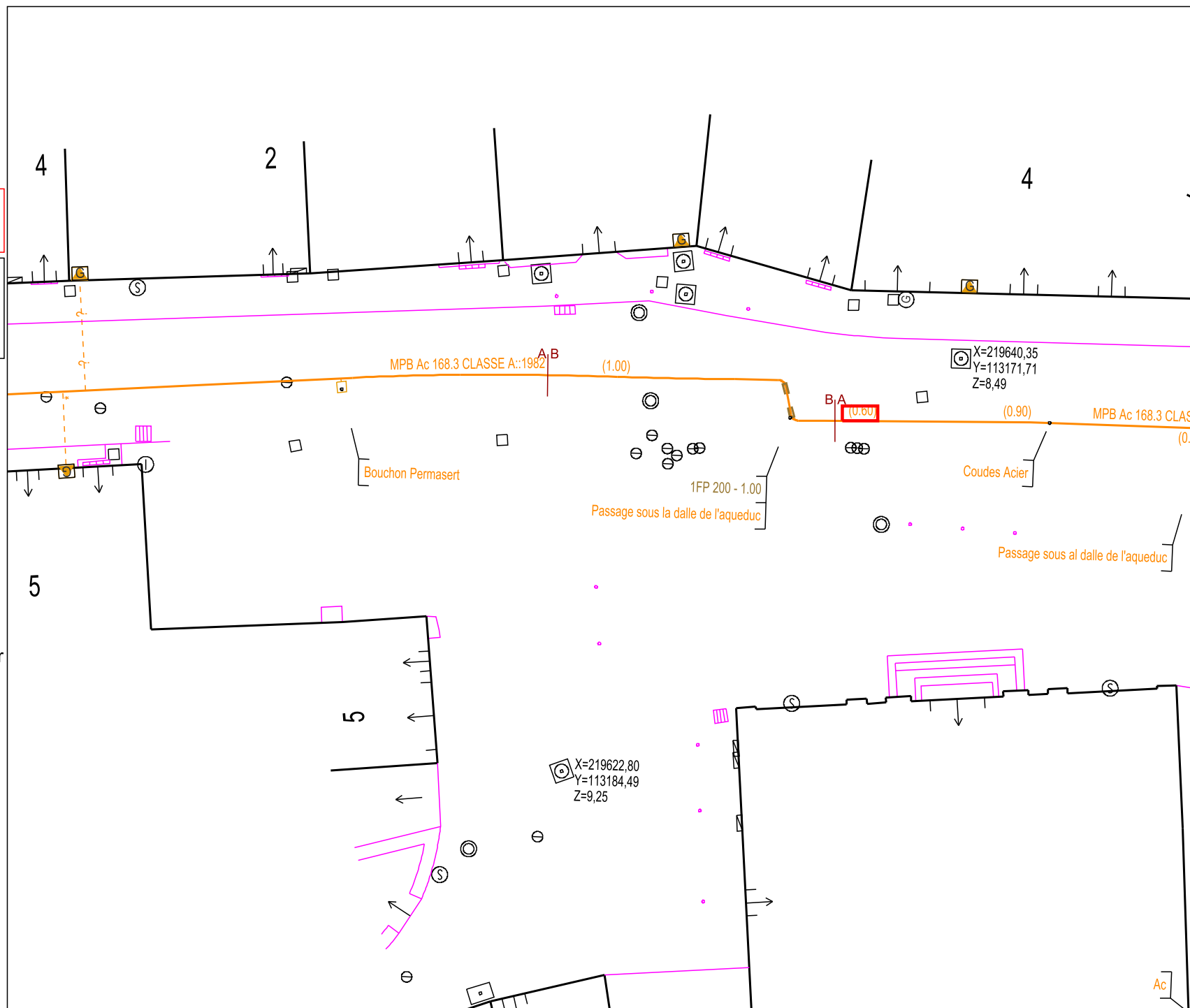
Code INSEE: 22055

Date d'impression: 19/07/2024

Page 5 sur 5

Description :

Numéro Guichet Unique:
2024071900393D7E



GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
AGENCE C2T

363 BD MARCEL PAUL

44804 ST HERBLAIN

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2429073595.242901RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : GOUEDARD Charles

Tél : +33810300360

Date : 22/07/2024

Signature :

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
AGENCE C2T

363 BD MARCEL PAUL

44804 ST HERBLAIN

France

Tél : +33810300360

Fax :

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (* date NFP 98-331)
- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.
- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : GOUEDARD Charles

Tél : +33810300360

Date : 22/07/2024

Signature :

GRDF - Direction Réseaux Centre-Ouest
AGENCE C2T

363 BD MARCEL PAUL

44804 ST HERBLAIN

France

Tél : +33810300360

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2429073595.242901RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

DISPOSITIFS AVERTISSEURS SPECIFICITE : ATTENTION, dans l'emprise des travaux, ou à proximité, sont situés des ouvrages probablement non dotés de dispositif avertisseur (grillage jaune). Les ouvrages antérieurs à 1985 sont particulièrement concernés (l'année des ouvrages est indiquée dans les textes le long des réseaux ; exemple 1978 dans "MPB AC 112 : 1978"). Le risque d'absence de dispositif avertisseur concerne également les branchements. Il convient de prévoir des sondages ou des localisations en techniques douces et de signaler aux équipes intervenantes l'absence probable de dispositif avertisseur.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

RECOMMANDATIONS FORAGES VERTICAUX : Vous avez déclaré l'usage d'un code travaux de forage vertical ou carottage (code FOV). Ce type de technique comporte des risques d'endommagement d'ouvrage gaz. Les travaux verticaux font l'objet depuis le 01/01/2019 de nouvelles recommandations et prescriptions dans le guide technique. Elles figurent dans la fiche TX-FOV. Vous trouverez en pièce jointe, les prescriptions de cette fiche.

Attention, dans l'emprise des travaux, ou à proximité, des ouvrages GAZ sont identifiés avec une profondeur réduite d'enfouissement (pouvant être inférieure à 60 cm). Ces indications de profondeur sont encadrées en rouge sur les plans. Exemple d'indications entourées sur le plan : P:0.50 ou (0,50). Ces indications sont à prendre en compte dans la réalisation des travaux aux endroits indiqués mais également sur les zones adjacentes.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

Responsable : GOUEDARD Charles

Tél : +33810300360

Date : 22/07/2024

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2024071900393D7E - 22520 - Binic-Étables-sur-Mer - 6 Rue Wilson

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SDE22

Destinataire : Bureau d'études Service DT-DICT

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,9,3,D,7,E

N° affaire du responsable du projet : Binic site 2

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E,O,V

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :



Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne BURGEAP Agence Loire Bretagne
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 4 0 7 1 9 0 0 3 9 3 D 7 E
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Binic site 2
Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva
Date de réception de la déclaration : 19 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : BINIC ETABLES SUR MER
Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SDE22
Personne à contacter : Bureau d'études Service DT-DICT
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0 2 9 6 0 1 2 0 2 0 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____ / ____ / ____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☒ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

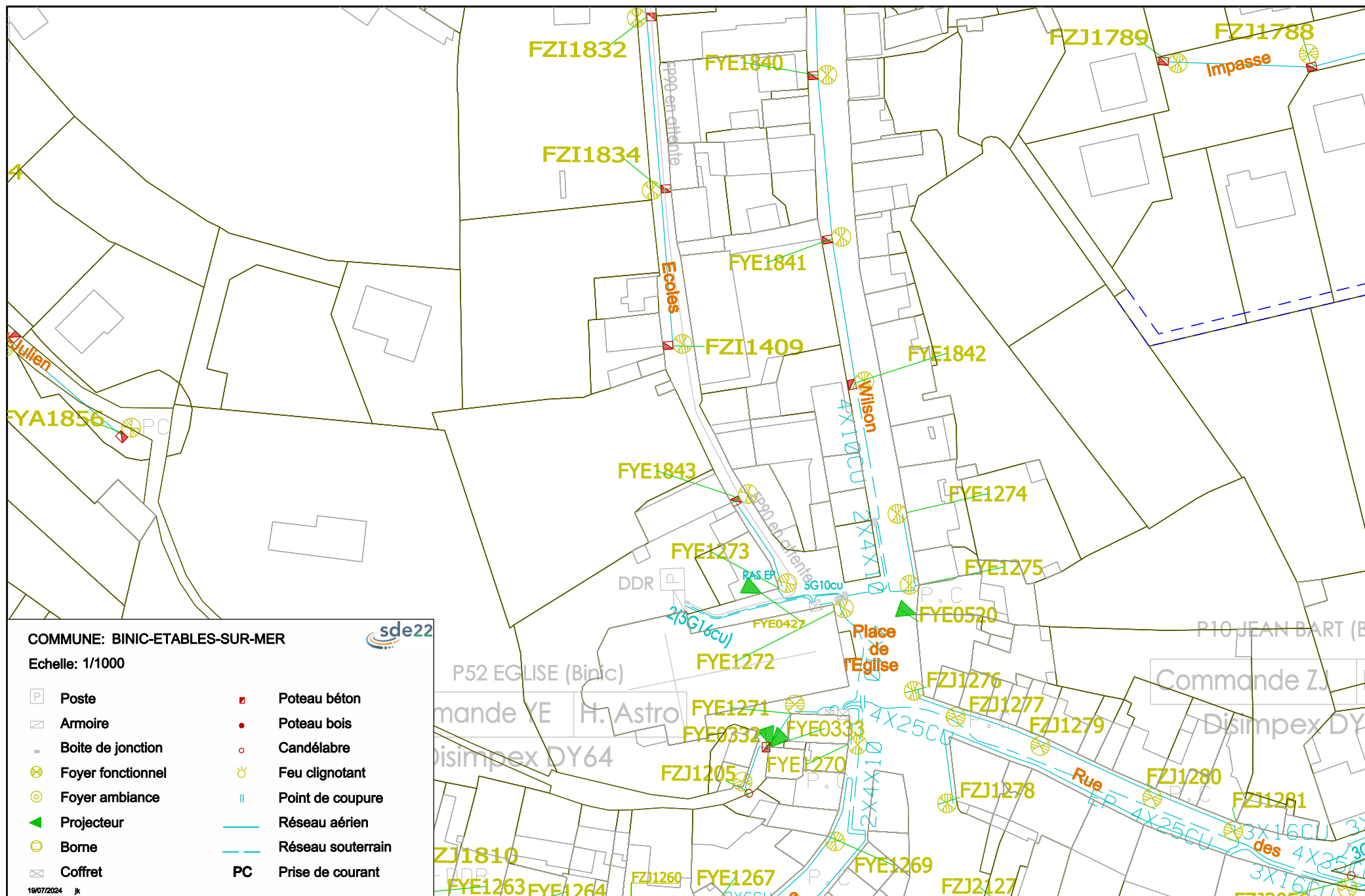
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 7 8 6 2 2 1 8 0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : GAULT Olivier
Désignation du service : _____
Tél. : 0 2 9 6 0 1 2 3 3 8

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : COURCOUX Philippe
Signature :  Sogelink
Date : 19 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

ORANGE - Q2 BRETAGNE Service DICT

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

TSA 70011

Code Postal / Commune :

6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays :

France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,9,3,D,7,E

N° affaire du responsable du projet : Binic site 2

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale
 ☐ Responsable du projet, personne physique
 ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET : 111111111111111111

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E,O,V 111111111111111111

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 111111111111111111

N° affaire de l'exécutant des travaux : 111111111111111111

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : 111111111111111111

Complément / Service : 111111111111111111

N° : Voie : 111111111111111111

Lieu-dit / BP : 111111111111111111

Code postal : 111111 Commune : 111111111111111111

Pays : N° SIRET : 111111111111111111

Personne à contacter : 111111111111111111

Tél. : 111111111111111111 Fax(1) : 111111111111111111

Courriel(1) : 111111111111111111

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 111111111111111111

CP : 111111 Commune principale : 111111111111111111

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : 111111111111111111

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : 111111111111111111

Décrivez les travaux : 111111111111111111

Techniques utilisées(3) : 111111111111111111

☐ Autre, précisez la technique : 111111111111111111

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travauxRésultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : 1111 jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : 111111111111111111

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1111

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :



Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ₍₁₎ :	Date d'édition ₍₁₎ :	Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ :	Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Echelle : 1/500



Propriétaires

Orange

Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère pleine terre

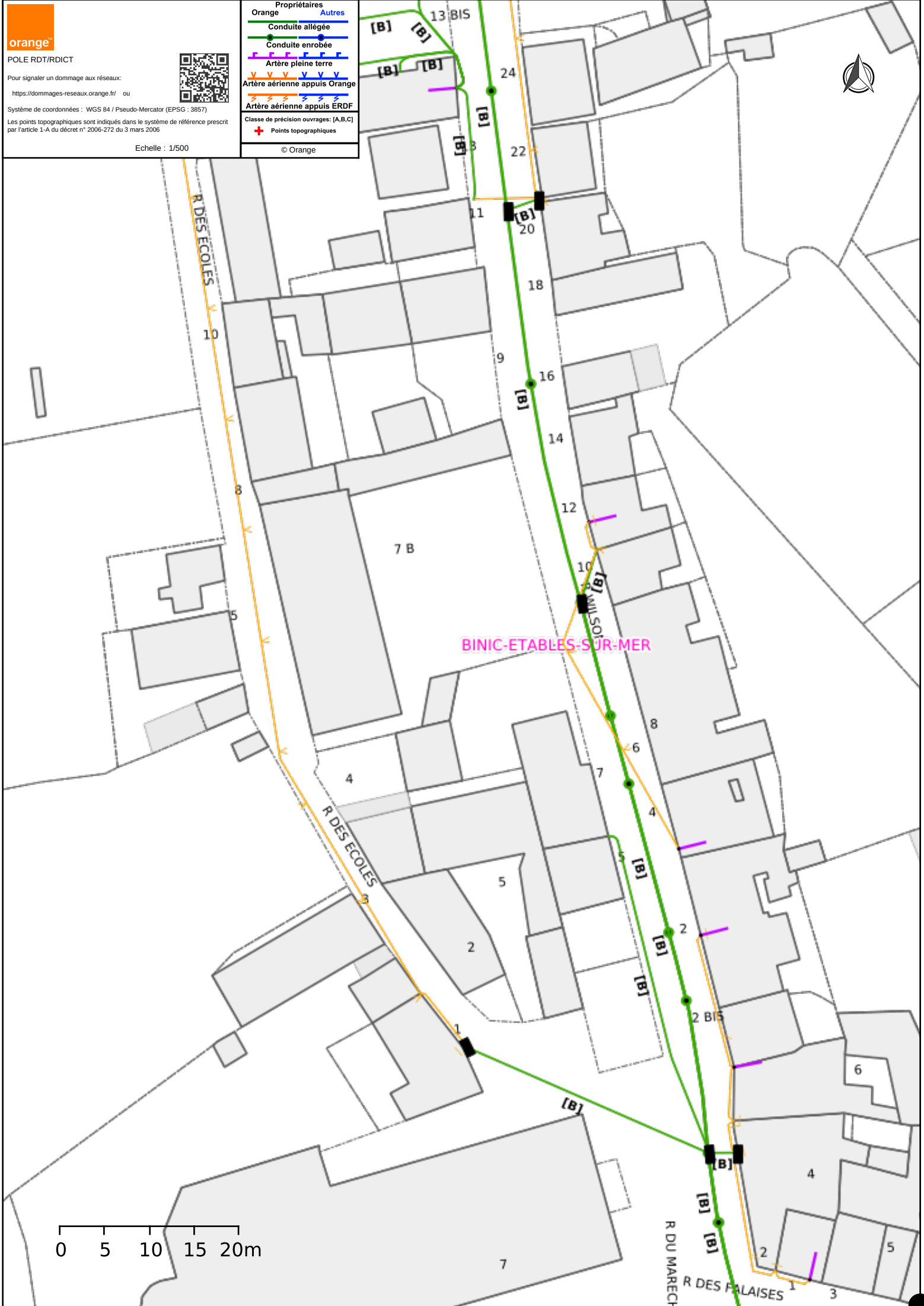
Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]

Points topographiques

© Orange



Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ SOGEDATA Armor En

Destinataire :

Complément d'adresse :

CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie :

TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,1,9,0,0,3,9,3,D,7,E

N° affaire du responsable du projet : Binic site 2

Date de la déclaration : 19 / 07 / 2024

☒ Responsable du projet, personne morale
 ☐ Responsable du projet, personne physique
 ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPF Bretagne

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Eva DELAHAIE

Tél. : 0,2,4,0,3,8,6,7,0,6 Fax(1) :

Courriel(1) : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 6 Rue Wilson

CP : 2,2,6,8,0 Commune principale : BINIC ETABLES SUR MER

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☒Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : SHAPE

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : E,O,V

Décrivez le projet : Sondage de sol

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 08 / 2024 Durée du chantier : 3 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travauxRésultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Eva DELAHAIE

Signature :



Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BURGEAP Agence Loire Bretagne BURGEAP Agence Loire Bretagne
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 4 0 7 1 9 0 0 3 9 3 D 7 E
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Binic site 2
Personne à contacter (déclarant) : DELAHAIE Eva
Date de réception de la déclaration : 19 / 07 / 2024
Commune principale des travaux : BINIC ETABLES SUR MER
Adresse des travaux prévus : 6 Rue Wilson

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : VEOLIA EAU CENTRE OUEST CHEZ SOGEDATA Armor Emeraude
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les tronçons ne sont pas systématiquement dotés de grillages avertisseurs
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Service DICT CTO
Désignation du service : DICT
Tél. : 0 9 6 9 3 2 3 5 2 9

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : HERVET Christian
Signature :  Sogelink
Date : 19 / 07 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Contacts DT-DICT

En cas de sinistre

En cas d'endommagement sur nos ouvrages lors de votre intervention, merci de contacter le service clientèle Veolia au **0969323529** en activant le mode « urgence ».

Attention : Le mode urgence ne peut être activé qu'en cas d'endommagement uniquement. Dans les autres cas, votre demande sera rejetée.

Rdv marquage piquetage

En cas de nécessité d'une prise de rdv pour réaliser un marquage piquetage par l'un de nos agents, merci de contacter le service clientèle Veolia :

- Soit par téléphone au **0969323529** en mentionnant le besoin d'une prise de rdv par l'un de nos agents suite à une réponse DICT pour effectuer un marquage-piquetage. *En cas de forte affluence sur nos lignes, merci de patienter ou renouveler votre appel ultérieurement.*
- Soit par internet sur le lien suivant :
<https://www.service.eau.veolia.fr/home/contact/contact-public.html>

Vous devez alors :

1. Indiquer la commune concernée,
2. Choisir la thématique eau potable ou assainissement dans la liste déroulante
3. Mentionner la nature de votre demande dans le commentaire « prise de rdv avec un agent Veolia pour effectuer un marquage-piquetage suite à une réponse DICT »,
4. Vous serez recontacté pour la prise de rdv dès que possible.

Les ouvrages Privés ou Abandonnées ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)

Contenu et légende des plans des réponses aux DT-DICT

Ouvrages Souterrains de Prélèvement ou de Distribution d'Eau (Eau Potable)
Ouvrages Souterrains d'Assainissement

Plans et données disponibles dans ce dossier

- 1 Plan des ouvrages du réseau d'eau potable
- 2 Plan des ouvrages du réseau d'assainissement et de pluvial
- 3 Données complémentaires des points singuliers relevés en classe A

Légende

Chantier



Emprise des travaux

Eau Potable

Canalisation

--- Refoulement

— Veolia

----- Abandonné

— Privé

Branchement

----- Abandonné

— Privé

— Veolia

Equipement réseau

○ Public

○ Veolia

✕ Vannes

• Point de Service

Vanne de Branchement

Défense incendie

▲ Réserve

■ Bouche incendie

● Poteau incendie

Ouvrages (Eau Potable)

▽ Forage/captage

★ Usine de traitement

RT Reservoir (sur tour)

RA Reservoir (semi enterré)

R Reservoir

○ Regard visite

○ Autre

⊞ Station de pompage,

surpression ou

rechloration

Assainissement

Collecteur

--- Pluvial refoulement

— Pluvial gravitaire

--- Usée/unitaire refoulement

— Usée/unitaire gravitaire

----- Réseaux abandonnés

— Privé

Branchement

— Pluvial

— Usée/unitaire

Regard

⊞ Usée

⊞ Pluvial

⊞ Usée borgne

⊞ Pluvial borgne

Avaloir grille

□ Usée

□ Pluvial

Equipement réseau

✕ Vanne

▲ Clapet

Ouvrage

⊞ Poste de refoulement/relèvement

⊞ Puits perdus

⊞ Chambre de dessablement

⊞ Bassin tampon

⊞ Déversoir d'orage

⊞ Séparateur à hydrocarbures

• boîte de branchement

Les ouvrages Privés ou Abandonnés ne sont pas exploités par Veolia, leur position est donnée à titre indicatif

La durée de validité du récépissé est limitée dans le temps, la DICT doit être renouvelée dans les cas suivants :

- La durée des travaux est supérieure à 6 mois et aucune réunion périodique n'a été planifiée avec les exploitants de réseaux sensibles
- Les travaux annoncés ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la date de consultation de la liste des exploitants
- Les travaux sont interrompus pendant plus de 3 mois.

Les plans sont restitués sur le meilleur fond de plan à grande échelle disponible - toutefois le fond de plan mis à disposition de Veolia peut comporter des erreurs importantes ; pour les ouvrages indiqués en classe A, il est nécessaire de se reporter aux coordonnées Lambert fournies avec la réponse.

Dans tous les cas, vous devez procéder à la lecture de l'environnement et prendre en compte les indications fournies par les affleurants (regards, chambres, bouches à clé, etc.)



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900393D7E

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:1000

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900393D7E

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

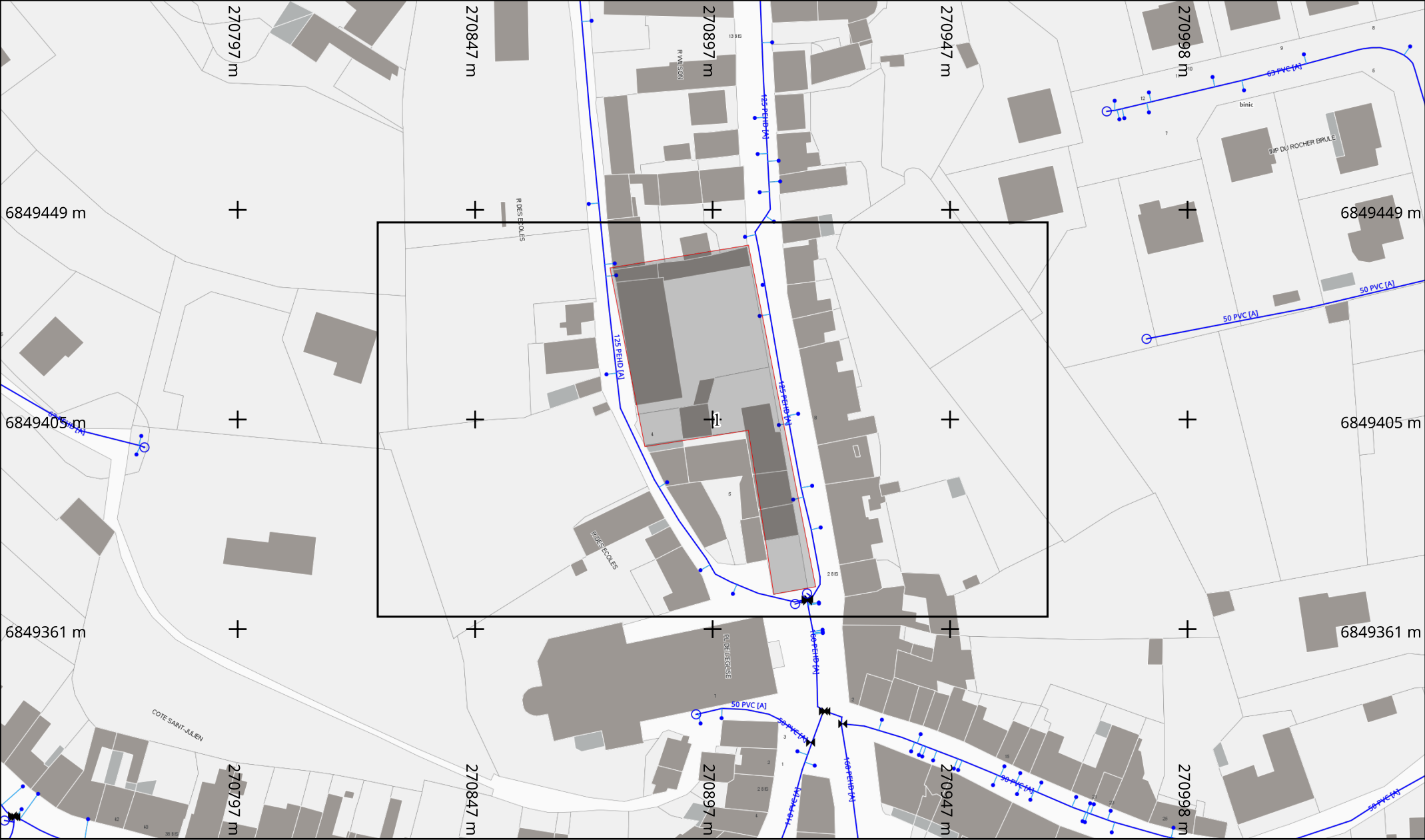
— Diamètre Matériau [A] : Pour objets linéaires
A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:500

Format d'impression :
A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson

22680 BINIC ETABLES SUR MER

Date d'édition : 19/07/2024

N° Consultation : 2024071900393D7E

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)

Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**

Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :

— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires

A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:1000

Format d'impression : A4 Paysage

Orientation

Nord



Info. DICT

Adresse : 6 Rue Wilson
22680 BINIC ETABLES SUR MER
Date d'édition : 19/07/2024
N° Consultation : 2024071900393D7E

Info. plan

Classe de précision (Système de coordonnées : Lambert 93)
Par défaut, les ouvrages figurant sur le plan sont rangés en **classe de précision C**
Les éléments rangés en **classe de précision A** sont indiqués de la manière suivante :
— **Diamètre Matériau [A]** — : Pour objets linéaires
A23 : Pour points singuliers (coordonnées disponibles sur feuille dédiée)

Echelle : 1:500
0 2 4 6 8 10m
Format d'impression :
A4 Paysage

Orientation
Nord

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
Eva DELAHAIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
QUAI COURCY
22520 BINIC

Le 19/07/2024

Objet : Information préalable au projet de travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BINIC ETABLES SUR MER.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Sondage de sol

Emplacement : 6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER

Début du chantier : 05/08/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2024071900393D7E a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eva DELAHAIE

 Sogelink

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
Eva DELAHAIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
1 PLACE JEAN HEURTEL
22680 ETABLES SUR MER

Le 19/07/2024

Objet : Information préalable au projet de travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BINIC ETABLES SUR MER.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Sondage de sol

Emplacement : 6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER

Début du chantier : 05/08/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2024071900393D7E a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Eva DELAHAIE

 Sogelink

BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
Eva DELAHAIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
1 PLACE JEAN HEURTEL
22680 ETABLES SUR MER

Le 19/07/2024

Objet : **Information Amiante/HAP avant travaux sur voirie - 2024071900393D7E**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BINIC ETABLES SUR MER.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Sondage de sol

Emplacement : 6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER

Types de voirie concernées : Voie communale

Début du chantier : 05/08/2024

Ainsi, nous vous contactons en votre qualité de gestionnaire de voirie afin d'identifier l'éventuelle présence de substances nocives (Amiante, HAP) dans l'enrobé bitumeux.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, aux coordonnées indiquées ci-dessus, l'ensemble des informations pertinentes dont vous avez connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Autorisation d'utilisation des informations transmises

En transmettant ces informations, vous permettez la mise à disposition, inscrite dans le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, des informations relatives au repérage d'amiante à des donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage ultérieurs, clients de la société Sogelink.

Vous autorisez **la société Sogelink** à accéder à ces informations, à les retraiter, à les intégrer dans une base de données recensant les repérages amiante effectués dans la voirie, et vous garantissez être habilité à pouvoir délivrer une telle autorisation.

Si vous souhaitez que les informations transmises soient uniquement utilisées dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir l'indiquer.

Eva DELAHAIE



BURGEAP Agence Loire Bretagne NANTES
Eva DELAHAIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie
QUAI COURCY
22520 BINIC

Le 19/07/2024

Objet : **Information Amiante/HAP avant travaux sur voirie - 2024071900393D7E**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BINIC ETABLES SUR MER.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Sondage de sol

Emplacement : 6 Rue Wilson 22680 BINIC ETABLES SUR MER

Types de voirie concernées : Voie communale

Début du chantier : 05/08/2024

Ainsi, nous vous contactons en votre qualité de gestionnaire de voirie afin d'identifier l'éventuelle présence de substances nocives (Amiante, HAP) dans l'enrobé bitumeux.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, aux coordonnées indiquées ci-dessus, l'ensemble des informations pertinentes dont vous avez connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Autorisation d'utilisation des informations transmises

En transmettant ces informations, vous permettez la mise à disposition, inscrite dans le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, des informations relatives au repérage d'amiante à des donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage ultérieurs, clients de la société Sogelink.

Vous autorisez **la société Sogelink** à accéder à ces informations, à les retraiter, à les intégrer dans une base de données recensant les repérages amiante effectués dans la voirie, et vous garantissez être habilité à pouvoir délivrer une telle autorisation.

Si vous souhaitez que les informations transmises soient uniquement utilisées dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir l'indiquer.

Eva DELAHAIE



Annexe 6. Glossaire

Cette annexe contient 2 pages.

AEA (Alimentation en Eau Agricole) : Eau utilisée pour l'irrigation des cultures

AEI (Alimentation en Eau Industrielle) : Eau utilisée dans les processus industriels

AEP (Alimentation en Eau Potable) : Eau utilisée pour la production d'eau potable

ARR (Analyse des risques résiduels) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) du risque résiduel auquel sont exposées des cibles humaines à l'issue de la mise en œuvre de mesures de gestion d'un site. Cette évaluation correspond à une EQRS.

ARS (Agence régionale de santé) : Les ARS ont été créées en 2009 afin d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) : Cette base de données gérée par le BRGM recense de manière systématique les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

BASOL : Base de données gérée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie recensant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Biocentre : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Elles prennent en charge les déchets en vue de leur traitement basé sur la biodégradation aérobie de polluants chimiques.

BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes) : Les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) sont des composés organiques mono-aromatiques volatils qui ont des propriétés toxiques.

COHV (Composés organo-halogénés volatils) : Solvants organiques chlorés aliphatiques volatils qui ont des propriétés toxiques et sont ou ont été couramment utilisés dans l'industrie.

DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : Cette structure régionale du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

Eluat : voir lixiviation

EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) des risques sanitaires auxquels sont exposées des cibles humaines.

ERI (Excès de risque individuel) : correspond à la probabilité que la cible a de développer l'effet associé à une substance cancérogène pendant sa vie du fait de l'exposition considérée. Il s'exprime sous la forme mathématique suivante 10^{-n} . Par exemple, un excès de risque individuel de 10^{-5} représente la probabilité supplémentaire, par rapport à une personne non exposée, de développer un cancer pour 100 000 personnes exposées pendant une vie entière.

ERU (Excès de risque unitaire) : correspond à la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu contracte un cancer s'il est exposé pendant sa vie entière à une unité de dose de la substance cancérogène.

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) : Ces composés constitués d'hydrocarbures cycliques sont générés par la combustion de matières fossiles. Ils sont peu mobiles dans les sols.

HAM (Hydrocarbures aromatiques monocycliques) : Ces hydrocarbures constitués d'un seul cycle aromatiques sont très volatils, les BTEX* sont intégrés à cette famille de polluants.

HCT (Hydrocarbures Totaux) : Il s'agit généralement de carburants pétroliers dont la volatilité et la mobilité dans le milieu souterrain dépendent de leur masse moléculaire (plus ils sont lourds, c'est-à-dire plus la chaîne carbonée est longue, moins ils sont volatils et mobiles).

IEM (Interprétation de l'état des milieux) : au sens des textes ministériels du 8 février 2007, l'IEM est une étude réalisée pour évaluer la compatibilité entre l'état des milieux (susceptibles d'être pollués) et les usages effectivement constatés, programmés ou potentiels à préserver. L'IEM peut faire appel dans certains cas à une grille de calcul d'EQRS spécifique.

ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'enregistrement. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets industriels inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. Sont considérés comme déchets inertes ceux répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Cette autorisation précise, entre autres, les capacités de stockage maximales et annuelles de l'installation, la durée de l'exploitation et les superficies de l'installation de la zone à exploiter et les prescriptions techniques requises.

ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets dangereux, qu'ils soient d'origine industrielle ou domestique, et les déchets issus des activités de soins.

Lixiviation : Opération consistant à soumettre une matrice (sol par exemple) à l'action d'un solvant (en général de l'eau). On appelle lixiviat la solution obtenue par lixiviation dans le milieu réel (ex : une décharge). La solution obtenue après lixiviation d'un matériau au laboratoire est appelée un éluat.

PCB (Polychlorobiphényles) : L'utilisation des PCB est interdite en France depuis 1975 (mais leur usage en système clos est toléré). On les rencontre essentiellement dans les isolants diélectriques, dans les transformateurs et condensateurs individuels. Ces composés sont peu volatils, peu solubles et peu mobiles.

Plan de Gestion : démarche définie par les textes ministériels du 8 février 2007 visant à définir les modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué.

QD (Quotient de danger) : Rapport entre l'estimation d'une exposition (exprimée par une dose ou une concentration pour une période de temps spécifiée) et la VTR* de l'agent dangereux pour la voie et la durée d'exposition correspondantes. Le QD (sans unité) n'est pas une probabilité et concerne uniquement les effets à seuil.

SIS : Secteurs créés par la Loi ALUR du 24 mars 2014 et correspondant à des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

VTR (Valeur toxicologique de référence) : Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil d'effet) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet). Les VTR sont établies par des instances internationales (l'OMS ou le CIPR, par exemple) ou des structures nationales (US-EPA et ATSDR aux Etats-Unis, RIVM aux Pays-Bas, Health Canada, ANSES en France, etc.).

VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) : Valeur limite d'exposition correspondant à la valeur réglementaire de concentration dans l'air de l'atmosphère de travail à ne pas dépasser durant plus de 8 heures (VLEP 8H) ou 15 minutes (VLEP CT) ; la VLEP 8H peut être dépassée sur de courtes périodes à condition de ne pas dépasser la VLEP CT.

Annexe 7.

Limite d'utilisation d'une étude de pollution

Cette annexe contient 1 page.

- 1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de notre société.
- 2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.
- 3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.
- 4- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.
- 5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP
- 6- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.